



Livre vert sur le patrimoine culturel européen

MARS 2021

ICOMOS
international council on monuments and sites



 **Banque
européenne
d'investissement** • Institut

Publié par :

Europa Nostra en partenariat avec l'ICOMOS



ICOMOS
International Council on Monuments and Sites

avec l'appui financier de :

l'Institut de la Banque européenne d'investissement



avec le soutien de :



Publié sous licence Creative Commons :

Attribution – Utilisation non commerciale – Pas d'œuvre dérivée 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

Pour une vue d'ensemble plus complète de la licence, se reporter à l'adresse suivante :

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Suggestion pour citer le document :

Potts, A. (auteur principal), Livre vert sur le patrimoine culturel européen, 2021. Europa Nostra, La Haye et Bruxelles.

Traduction :

Traduit par le service de traduction Institut BEI

AVERTISSEMENT :

Cette version est une traduction de la version originale (en anglais). En cas de divergence, la version originale en anglais prévaudra. Nous remercions nos traducteurs bénévoles pour leur travail, entrepris dans le seul but de rendre ce document accessible au public le plus large possible.



**Livre vert
sur le patrimoine
culturel européen**

**« Placer le patrimoine européen
partagé au cœur du pacte
vert pour l'Europe »**

MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

iv	Avant-propos • Europa Nostra
vi	Avant-propos • ICOMOS
viii	Avant-propos • Institut de la Banque européenne d'investissement
x	Préface
xii	Méthodologie et remerciements
xiv	Participants au projet
1	1 S'UNIR POUR TRANSFORMER UN DÉFI URGENT EN UNE CHANCE UNIQUE À SAISIR
4	2 TRANSFORMER L'ÉCONOMIE DE L'UE POUR UN AVENIR DURABLE
4	2.1 Concevoir un ensemble de politiques orteuses de grands changements
8	2.1.1 Renforcer l'ambition climatique de l'UE pour 2030 et 2050
9	2.1.2 Fournir une énergie propre, abordable et sûre • <i>Étude de cas</i>
16	2.1.3 Mobiliser l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre • <i>Essai</i>
23	2.1.4 Construire et rénover tout en économisant l'énergie et les ressources • <i>Étude de cas</i>
34	2.1.5 Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente • <i>Étude de cas</i>
40	2.1.6 "De la ferme à la table" : concevoir un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement • <i>Étude de cas</i>
48	2.2 Intégrer la durabilité dans toutes les politiques de l'Union
48	2.2.1 Promouvoir la finance et l'investissement verts et assurer une transition juste
52	2.2.2 Verdir les budgets nationaux et envoyer les bons signaux de prix
53	2.2.3 Mobiliser la recherche et favoriser l'innovation
55	2.2.4 Activer l'éducation et la formation
58	3 L'UE, CHEF DE FILE MONDIAL (À L'ÉCOUTE DU MONDE) • <i>Essai</i>
64	4 OBSERVATIONS FINALES
65	Pour en savoir plus
70	* Résumé analytique

Avant-propos •

Europa Nostra



HERMAN PARZINGER

PRÉSIDENT EXÉCUTIF
D'EUROPA NOSTRA

Nous sommes fiers de présenter le novateur « **Livre vert sur le patrimoine culturel européen** » qui a été élaboré par Europa Nostra en partenariat avec l'ICOMOS et le réseau Patrimoine climatique et réalisé avec le soutien essentiel de l'Institut de la Banque européenne d'investissement. Ce Livre vert a également bénéficié de la contribution précieuse des membres de l'Alliance européenne du patrimoine 3.3 et du soutien du programme Europe créative de l'Union européenne.

Le présent document démontre de manière convaincante que notre patrimoine culturel et naturel a un rôle déterminant à jouer pour concrétiser les ambitions du pacte vert pour l'Europe et son impact positif durable sur la société et l'environnement en Europe.

Lutter efficacement contre les changements climatiques est l'enjeu majeur de notre siècle.

Les effets des changements climatiques sont visibles partout dans le monde, et l'ampleur et la rapidité de ce phénomène sont plus évidentes et préoccupantes que jamais. C'est particulièrement le cas en Europe, un petit continent très densément peuplé qui présente une forte interdépendance entre les citoyens et leur cadre de vie. Le paysage riche et diversifié de notre continent est aussi étroitement lié au patrimoine culturel – qu'il soit matériel ou immatériel, urbain ou rural, à l'intérieur des terres ou côtier. Il en résulte que les changements climatiques touchent aussi bien les populations que l'environnement dans lequel elles vivent et travaillent. C'est pourquoi Europa Nostra fait de l'action pour le climat une priorité absolue de son programme d'action; nous soutenons le réseau Patrimoine climatique, dont nous sommes des membres actifs, et nous sommes fiers de la contribution que nous avons apportée en septembre 2019 lors du Sommet des Nations unies sur le climat. Le présent document témoigne de ce dessein et de cet engagement stratégiques.

L'urgence climatique s'inscrit aujourd'hui dans une crise sanitaire sans précédent causée par la pandémie de COVID-19. Dans un tel contexte, un défi extraordinaire appelle une mobilisation et des mesures collectives extraordinaires.

Nous saluons l'engagement ferme pris par l'Union européenne de placer le pacte vert pour l'Europe au cœur même de la reprise socio-économique du continent après la pandémie de COVID-19. Mais nous devons faire plus encore, plus rapidement et avec plus de conviction. Tous – particuliers, secteurs professionnels et économiques, politiques – sont à même d'apporter leur pierre à l'édifice face à l'urgence climatique et environnementale. Les dirigeants et les institutions de l'UE peuvent faire du patrimoine un allié indispensable dans cette entreprise difficile.

Le présent document montre que le pacte vert pour l'Europe et le patrimoine culturel sont étroitement liés. Le pacte vert pour l'Europe vise à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C, un seuil crucial pour protéger un grand nombre de nos sites patrimoniaux et éviter la perte de biodiversité dans notre environnement naturel. Le réchauffement de la planète fait peser des menaces sur l'existence même de notre patrimoine culturel partagé – comme sur tous les autres aspects de nos vies. C'est un fait.

Mais le patrimoine culturel fait aussi partie de la solution. De nombreuses dimensions du pacte vert pour l'Europe, telles que la rénovation des bâtiments, l'économie circulaire, la stratégie « De la ferme à la table » et la biodiversité, présentent des aspects culturels clairement liés. Le présent document le prouve : le patrimoine culturel représente un immense potentiel pour stimuler l'action pour le climat, influencer sur les modes de consommation et soutenir la transition vers une société et une économie plus saines, plus vertes et plus justes. Il peut également être un catalyseur de changement positif, car il a le pouvoir de créer un trait d'union entre les citoyens et les lieux, d'encourager un sentiment d'appartenance et de favoriser l'inclusion sociale.

C'est pourquoi le patrimoine culturel est également une composante intrinsèque et indispensable de l'initiative du nouveau Bauhaus européen, lancée récemment par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. Europa Nostra est honorée et

fière d'être l'un des 13 premiers partenaires de l'initiative du nouveau Bauhaus européen. Conscients de l'ampleur du défi et de la responsabilité qui nous échoit, nous nous efforcerons d'aligner toutes nos activités sur les valeurs et les objectifs de cette action novatrice porteuse de transformation. La publication et la large diffusion du présent document concourent également à cet effort.

Plus largement, le patrimoine culturel peut être un puissant moteur de la reprise en Europe, du fait qu'il est lié à toutes les priorités actuelles de l'Union européenne : du soutien à l'éducation et à la transformation numérique jusqu'à l'appui au secteur du tourisme, de la création d'emplois hautement qualifiés et gratifiants à la revitalisation des villes historiques, des villages et des campagnes, de l'appui à la cohésion sociale à l'amélioration du bien-être physique et mental des citoyens et des communautés. Nous sommes donc fermement convaincus que le patrimoine culturel est un vecteur de concrétisation de la vision et des objectifs stratégiques à long terme de l'Union européenne, y compris ceux du pacte vert pour l'Europe. **L'enjeu du patrimoine culturel n'est pas seulement de préserver notre passé, mais aussi de façonner notre avenir.**

Nous sommes fiers du partenariat précieux noué de longue date entre Europa Nostra et l'Institut de la Banque européenne d'investissement. Ce partenariat repose depuis plus de sept ans sur une vision partagée du patrimoine culturel comme moteur du développement durable. Le présent document est un autre résultat tangible de cette excellente coopération. Nous nous félicitons également de notre collaboration fructueuse avec l'ICOMOS et le réseau Patrimoine climatique dans le cadre de ce document et au-delà. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'auteur principal, Andrew Potts, coordonnateur du groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine, qui a apporté son remarquable savoir-faire, ainsi qu'à tous les autres experts qui sont intervenus d'une manière ou d'une autre. Le présent document est le fruit de nos connaissances, de notre expérience et de notre engagement collectifs.

Le présent document consacre notre ambition collective de devenir des « ambassadeurs du pacte pour le climat » à la détermination sans faille. Nous nous engageons à le diffuser largement dans les cercles du patrimoine européen et à le porter à la connaissance des décideurs à tous les niveaux, européen et national, régional et local. Nous escomptons qu'il revêtira un intérêt particulier dans le contexte de l'initiative du nouveau Bauhaus européen, de l'élaboration du programme urbain et rural de l'UE ainsi que de la stratégie européenne de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le présent document n'a pas pour but d'apporter toutes les réponses ni d'aborder de manière exhaustive les multiples implications du lien entre patrimoine culturel et action pour le climat. Au contraire, il met en exergue des questions clés qui, nous l'espérons, constitueront le point de départ et la source d'inspiration d'une réflexion poussée et d'une nouvelle action chez les parties prenantes des secteurs du patrimoine comme du climat. Nous sommes convaincus qu'il deviendra une référence sur ce sujet et qu'il jettera les bases de politiques et de mesures pertinentes, solides et éclairées dans ce domaine.

Avec le présent document, nous souhaitons également présenter un cadre d'action et de plaidoyer pour une large mobilisation de la communauté du patrimoine culturel au profit de l'action climatique en général, et pour le succès du pacte vert pour l'Europe en particulier. **Mais surtout, nous considérons qu'il s'agit là d'un premier pas vers une coopération durable et bénéfique entre tous les organismes concernés, tant publics que privés. Notre engagement vigoureux à soutenir la mobilisation des parties prenantes du secteur du patrimoine culturel en faveur de l'action pour le climat ne s'arrête pas ici : ce document n'en est que le début !**

Hermann Parzinger
Président exécutif d'Europa Nostra

Avant-propos • ICOMOS



TERESA PATRICIO

PRÉSIDENTE DE
L'ICOMOS

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est fier de contribuer à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe.

Selon le rapport 2020 des Nations unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique devraient entraîner une élévation de la température supérieure à 3 °C au cours de ce siècle, avec des conséquences catastrophiques pour les populations, la planète et le patrimoine. Face à ce constat, l'Assemblée générale de l'ICOMOS, qui s'est tenue en décembre 2020, a déclaré l'état d'urgence climatique et écologique et appelé à une action collective d'urgence pour protéger le patrimoine culturel et naturel des effets des changements climatiques. Cela passe notamment par des mesures d'adaptation, mais aussi par le suivi d'une approche prudente visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le pacte vert pour l'Europe est une initiative ambitieuse qui a vocation à stimuler l'action climatique et à respecter les ressources de la Terre. Il est l'expression de cette approche prudente préconisée par l'ICOMOS. C'est la raison pour laquelle Europa Nostra et l'ICOMOS – deux organisations transnationales du patrimoine parmi les plus influentes – ont uni leurs forces pour élaborer ce Livre vert sur le patrimoine culturel européen, afin de présenter notre communauté de vision et de savoir-faire sur le patrimoine culturel, qui est un élément essentiel pour une transition juste vers une Europe durable et neutre pour le climat.

Le riche patrimoine culturel de l'Europe peut appuyer la mise en œuvre de l'ensemble des éléments du pacte vert pour l'Europe. Les stratégies fondées sur la culture sont de nature à renforcer l'ambition et la capacité des communautés d'agir, de soutenir l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques, de contribuer aux mesures d'atténuation visant à réduire les émissions de GES et de remédier aux pertes et dommages associés aux effets des changements climatiques.

Le patrimoine culturel est particulièrement au cœur des stratégies du pacte vert axées sur le paysage urbain et rural en Europe, telles que l'initiative « vague de rénovations » et le nouveau Bauhaus européen. L'utilisation et la réutilisation durables du patrimoine bâti, porteuses de valeurs culturelles et sociales, réduisent notre empreinte écologique et les coûts environnementaux de démolition et de construction. Le patrimoine est une source de connaissance – les structures qui ont traversé les siècles sont les plus durables et leur empreinte sur l'ensemble du cycle de vie est minime. Tirer des enseignements des bâtiments, matériaux et compétences traditionnels appuie l'innovation dans tout le secteur de la construction. L'ICOMOS espère que l'analyse présentée dans le Livre vert éclairera la mise en place des initiatives relatives à la vague de rénovations et au nouveau Bauhaus européen.

Le patrimoine est l'élément clé dans la plupart des conventions et priorités européennes. En 2018, l'Europe a célébré l'Année européenne du patrimoine culturel en mettant en avant le rôle qu'il a joué dans la construction de l'avenir de l'Europe. L'ICOMOS a activement participé à cette initiative, notamment en élaborant les « Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'UE ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel ». Ces principes établissent des recommandations et des critères de sélection utiles à toutes les parties prenantes engagées directement ou indirectement dans des interventions financées par l'UE qui pourraient avoir une incidence sur le patrimoine culturel. Ils peuvent servir à renforcer les fondements de l'investissement durable qui revêt une importance cruciale pour la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe. Par exemple, ils peuvent pallier l'absence de dimension sociale et culturelle dans le nouveau règlement établissant une taxinomie de l'UE, dont la vocation est de classer les activités durables sur le plan environnemental.

L'ICOMOS est une organisation mondiale qui réunit des spécialistes du patrimoine issus de 151 pays et intervient dans toute l'Europe. Fort de ses comités scientifiques et groupes de travail internationaux qui intègrent des compétences inégalées, l'ICOMOS se penche depuis longtemps sur les questions des changements climatiques, du développement durable et de la neutralité climatique.

L'ICOMOS se félicite du choix des auteurs du Livre vert sur le patrimoine culturel européen de s'inspirer du cadre défini dans le rapport 2019 de l'ICOMOS intitulé « L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat ». Ce document vise à servir de référence aux communautés du patrimoine pour mesurer leur action en faveur du climat. Il constitue en outre un outil au service des décideurs politiques dans le domaine des changements climatiques pour approfondir leur compréhension du patrimoine culturel et leur engagement dans ce domaine. Le Livre vert sur le patrimoine culturel européen fait progresser ce double objectif en formulant des recommandations destinées à la fois aux acteurs du patrimoine et aux décideurs politiques.

Le rapport « L'avenir de notre passé » conclut que la concrétisation du potentiel du patrimoine culturel à stimuler l'action climatique passe à la fois par une meilleure reconnaissance des dimensions culturelles des changements climatiques et par l'adaptation des objectifs et des méthodologies de la gestion du patrimoine. Les connaissances spécialisées de l'ICOMOS, et de bien d'autres, peuvent contribuer à cet effort. Il est indispensable de renforcer la recherche et la formation. Des solutions et des normes adaptées seront nécessaires pour les différents types de patrimoine culturel afin d'obtenir les meilleurs résultats et d'éviter des erreurs irréversibles.

L'ICOMOS se réjouit de coopérer avec la Commission européenne et de pouvoir apporter ses connaissances et son savoir-faire au long de ce parcours ambitieux et essentiel.

Teresa Patricio

Présidente de l'ICOMOS

Avant-propos • Institut de la Banque européenne d'investissement



**FRANCISCO
DE PAULA COELHO**

DOYEN DE L'INSTITUT
DE LA BANQUE
EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT

Considérons ces deux pourcentages : 84 % et 57 %. Le premier est le pourcentage d'Européens qui jugent le patrimoine culturel important aussi bien à titre personnel que pour l'Union européenne. Il a été publié dans le tout premier Eurobaromètre sur le sujet, conduit en 2018 à l'occasion de la première Année européenne du patrimoine culturel.

Le deuxième est le pourcentage d'Européens qui déclarent que la relance économique post-pandémie doit tenir compte de l'urgence climatique. Il a été rendu public au début du mois de mars 2021 à la suite de l'enquête annuelle de la BEI sur le climat.

Ces deux chiffres expliquent pourquoi l'Institut BEI a décidé de soutenir ce novateur Livre vert sur le patrimoine culturel élaboré par notre partenaire de longue date Europa Nostra en collaboration avec l'ICOMOS et le réseau Patrimoine climatique.

La BEI est la banque de l'UE. Elle a été créée par le traité de Rome, il y a plus de soixante ans, pour financer des projets d'investissement de qualité dans un nouvel espace économique commun appelé alors Marché commun. Le développement de la BEI est allé de pair avec l'expansion de l'Union européenne, chaque nouvel État membre devenant actionnaire de l'institution. Depuis sa création, la Banque a soutenu plus de 12 000 projets d'investissement, dont 90 % étaient situés dans l'UE, et mobilisé un volume de financement total de plus de 3 000 milliards d'euros.

La BEI est aussi la banque européenne du climat. Elle joue un rôle de premier plan dans la mobilisation des ressources financières nécessaires pour réduire les émissions, aider les pays à s'adapter aux effets des changements climatiques et contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité environnementale.

Nous aimons à dire que le climat est au cœur de toutes nos activités. Parce que la lutte contre les changements climatiques est depuis de nombreuses années l'une des principales priorités de financement de la BEI, représentant 24,2 milliards d'euros, soit 37 % de son activité de prêt en 2020. Parce que chaque projet que la BEI envisage de financer, quelle que soit sa priorité, fait l'objet d'un examen minutieux de ses incidences en matière de changements climatiques par nos ingénieurs et experts. Mais aussi parce qu'en 2019, la BEI est devenue la première institution financière internationale à cesser de financer des projets d'investissement dans les combustibles fossiles, tout en présentant un plan ambitieux pour intensifier ses activités en faveur du pacte vert pour l'Europe, lancé par la Commission européenne pour faire de l'Europe le premier continent décarboné à l'horizon 2050.

La Feuille de route de la banque du climat reflète le degré d'urgence qu'attache la BEI à la crise climatique et environnementale. Elle marque notre volonté, en tant que banque européenne du climat, d'aligner toutes nos activités sur l'accord de Paris, de soutenir les technologies à faible intensité de carbone et la résilience dans le monde entier, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

En pratique, la Feuille de route guidera nos activités pour les années à venir en vue de porter la part des financements que la BEI consacre à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale d'environ 30 % aujourd'hui à 50 % au moins d'ici à 2025 et de soutenir la mobilisation de

1 000 milliards d'euros – vous avez bien lu! – d'investissements dans l'action pour le climat et la durabilité environnementale au cours de la décennie 2021-2030, qui sera décisive.

La BEI donnera suite à l'engagement de cesser tout soutien à des projets énergétiques classiques recourant aux combustibles fossiles. Elle élargira son engagement à d'autres domaines, en mettant l'accent sur l'énergie propre, les technologies innovantes et la transformation numérique, autant d'éléments qui joueront un rôle majeur dans la modernisation et la décarbonation des secteurs économiques.

La BEI conservera une position de chef de file sur les marchés des capitaux, où elle a été la première institution à émettre des obligations vertes en 2007 et demeure le plus grand émetteur supranational pour ce type de titres. Par l'intermédiaire de l'Institut BEI que j'ai l'honneur de diriger, la BEI mènera également des activités de recherche avec la création de deux chaires universitaires, la première chaire BEI pour le climat à l'Institut universitaire européen de Florence et la chaire européenne sur le développement durable et la transition climatique à Sciences Po.

La BEI octroie des prêts à l'appui de projets dans plus d'une centaine de pays à travers le monde. Quelque 7 milliards d'euros sont alloués chaque année à des projets dans des pays partenaires hors de l'UE et près de la moitié de ce montant est destinée à des projets contribuant à la lutte contre le réchauffement de la planète. La lutte contre les changements climatiques et leurs effets doit avancer de concert avec les efforts de promotion et de mise en œuvre du développement durable. Et la lutte pour le climat va de pair avec les efforts de protection du patrimoine culturel.

La BEI investit dans le patrimoine culturel depuis de nombreuses années, soutenant par exemple des investissements liés aux préparatifs des événements « Capitale européenne de la culture » à Plzeň (République tchèque), Pecs (Hongrie) et La Valette (Malte) ainsi que le programme Médinas en Tunisie. Elle a financé la rénovation ou la mise en valeur de bâtiments du patrimoine culturel directement et par l'intermédiaire de prêts-cadres à l'appui de projets d'aménagement urbain. Le patrimoine culturel est intégré dans plusieurs projets de revitalisation urbaine en tant qu'élément important (comme en témoignent des projets récents à Katowice, Malte, Manchester ou Lille).

L'Institut BEI est actif dans le domaine du patrimoine culturel depuis 2013, grâce au partenariat amical noué avec Europa Nostra. Dans le programme « Les sept sites les plus menacés », le savoir-faire des agents, ingénieurs et spécialistes retraités de la BEI est mis à profit pour protéger des sites du patrimoine en péril. Nous avons signé l'Appel de Berlin en faveur du patrimoine culturel à la fin de la première Année européenne du patrimoine culturel. Et nous avons décidé de soutenir ce document sur le pacte vert pour l'Europe et le patrimoine culturel parce que nous pensons que le patrimoine culturel peut constituer le chaînon manquant entre l'ensemble des Européens et le pacte vert de l'UE.

Le patrimoine culturel est un atout majeur qui contribue à faire de l'Europe la première destination touristique au monde. Le tourisme est la troisième activité socio-économique par ordre d'importance dans l'UE, puisqu'il contribue à hauteur de 415 milliards d'euros au PIB de l'UE et emploie plus de 15 millions de personnes.

Mais le patrimoine culturel est plus qu'un « important créateur d'emplois en Europe » et une « source importante de créativité et d'innovation », il représente aussi ce qui unit les Européens. Les Européens sont fiers de leur patrimoine culturel. Comme l'écrit Hermann Parzinger, président d'Europa Nostra, dans son essai « Ce qui nous lie », publié dans la série « Grandes idées » de la Banque européenne d'investissement : « Que cela nous plaise ou non, nous sommes tous intrinsèquement liés à notre passé ». Ce lien peut également constituer le trait d'union entre les citoyens européens et le pacte vert pour l'Europe et le fondement de notre avenir commun plus écologique.

Francisco de Paula Coelho
Doyen de l'Institut de la Banque européenne d'investissement

Préface

En décembre 2019, la Commission européenne a présenté le pacte vert pour l'Europe¹. Ce programme porteur de changements vise à combiner un large éventail de politiques afin de résoudre une série d'enjeux interdépendants, parmi lesquels un modèle économique qui repose sur l'exploitation croissante d'un gisement de ressources en déclin, la nécessité de répartir plus équitablement les fruits de la croissance en Europe et les défis existentiels posés par la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité².

La mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe est concomitante à la pandémie de COVID-19. La pandémie, les changements climatiques et la crise de la biodiversité de notre planète³ découlent tous, dans une certaine mesure, d'une rupture des relations que nous entretenons avec la nature.⁴ Loin d'éclipser le pacte vert pour l'Europe, la pandémie a amplifié sa pertinence et son urgence. Elle a également permis de dégager des enseignements essentiels : en particulier, les problèmes écologiques revêtent aussi une dimension sociale.

La pandémie livre un autre enseignement majeur, qui souligne aussi avec force la raison d'être du pacte vert pour l'Europe : la voie à suivre doit être tracée en dépit des différences nationales, locales et personnelles. Face à ces enjeux, les Européens sont invités à oser réinventer leur avenir, à revendiquer un destin différent : une société plus inclusive, plus verte et, in fine, meilleure et plus forte⁵. Mais pour repenser leur avenir, ils doivent d'abord redécouvrir et réaffirmer leur terrain d'entente et leur socle commun. Ils doivent puiser leur énergie et leur inspiration dans les sources de leur *sentiment d'appartenance*⁶.

Cela soulève une question fondamentale : les Européens peuvent-ils unir leurs efforts pour transformer ce mode de vie qui les a rassemblés au cours des dernières années dans une existence matérielle commune ? La réponse est, tout simplement, « oui » pour la raison fondamentale que l'identité européenne revêt une signification plus profonde que l'expérience partagée des modes de consommation actuels. Elle provient d'un patrimoine européen partagé – cette « œuvre d'art totale ou *Gesamtkunstwerk*⁷, complexe et multiple », créée par les générations passées et présentes, qui constitue le véritable socle culturel sur lequel l'Europe est bâtie.

La culture et le patrimoine sont précisément la clé qui permet d'assembler les pièces de ce puzzle compliqué. Le patrimoine culturel induit un attachement des individus aux lieux. Il favorise la cohésion et relie les citoyens les uns aux autres de manière à permettre une action commune. Si les changements climatiques peuvent avoir des répercussions et menacer les identités et les pratiques culturelles, la culture – des arts au patrimoine – est aussi une source de créativité, d'innovation et de sagesse susceptible d'inspirer et d'orienter des transitions justes vers un avenir sobre en carbone et résilient face à ces changements.

Pour tirer parti de ces atouts, il faudra mettre davantage l'accent sur l'importance vitale des valeurs culturelles européennes à tous les niveaux, notamment dans les politiques environnementale et

1 Commission européenne, « Le pacte vert pour l'Europe », COM(2019) 640, 11 décembre 2019 (ci-après le « pacte vert pour l'Europe »).

2 Voir, à titre général, Frans Timmermans, « The European Green Deal as a growth Strategy » (« Le pacte vert pour l'Europe, une stratégie de croissance »), discours lors de la séance annuelle de l'institut Bruegel, Bruxelles, 1er septembre 2020, consulté le 25 janvier 2021. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_20_1551.

3 IPBES, Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques [E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (éditeurs)] (secrétariat de l'IPBES, Bonn, 2019).

4 David M. Morens et Anthony S. Fauci, « Emerging Pandemic Diseases: How We Got to COVID-19 » (« Nouvelles maladies pandémiques : aux origines du coronavirus », *Cell*, Volume 182, publication 5, 3 septembre 2020 : 1077-1092, consulté le 25 janvier 2021. [https://www.cell.com/cell/pdf/S0092-8674\(20\)31012-6.pdf](https://www.cell.com/cell/pdf/S0092-8674(20)31012-6.pdf).

5 Timmermans, supra, note n° 2.

6 Hermann Parzinger, « Togetherness – A new heritage deal for Europe » (Ce qui nous lie – Un nouveau pacte pour le patrimoine européen) (Banque européenne d'investissement, 2020), consulté le 25 janvier 2021. <https://www.eib.org/fr/publications/eib-big-ideas-togetherness-a-new-heritage-deal-for-europe>.

7 Id.

économique. **En résumé, il s'agit de placer le patrimoine européen partagé au cœur du pacte vert pour l'Europe.**

Le secteur du patrimoine culturel européen, extrêmement riche et diversifié, est un partenaire prêt à participer à ce projet urgent, comme l'indique clairement le manifeste de l'Alliance européenne du patrimoine publié à l'occasion de la Journée de l'Europe – le 9 mai 2020⁸.

L'élargissement et, le cas échéant, l'adaptation des travaux des parties prenantes du patrimoine culturel afin de concrétiser les grandes ambitions sociales, environnementales et économiques du pacte vert pour l'Europe constitueront sûrement un défi – du moins au début. Il en va certainement de même pour leurs homologues du secteur de l'environnement qui se heurteront à des difficultés pour maîtriser les vastes dimensions culturelles et sociales de changements porteurs de transformations.

Mais ce constat fait aussi ressortir une leçon de la pandémie de COVID-19 : nous devons tous apprendre des uns des autres et nous soutenir mutuellement. C'est dans cet esprit de solidarité et d'engagement partagé que le présent Livre vert sur le patrimoine culturel européen a été élaboré. Son ambition est d'inspirer et de fédérer les communautés du patrimoine culturel, de l'environnement et de tous les autres secteurs pour contribuer à une action climatique résolue et transformatrice et assurer un meilleur avenir pour tous.

8 Alliance européenne du patrimoine, manifeste « Notre patrimoine culturel : un catalyseur puissant pour l'avenir de l'Europe », 2020. https://www.europanostra.org/wp-content/uploads/2020/05/202005_FR_-EUROPE-DAY-MANIFESTO.pdf (ci-après, le « manifeste de l'Alliance européenne du patrimoine »).

Méthodologie et remerciements

Le présent Livre vert sur le patrimoine culturel européen a été élaboré à l'initiative d'Europa Nostra en coopération avec le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Il n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien financier et les conseils de l'Institut de la Banque européenne d'investissement (Institut BEI), qui est ici remercié.

Le projet a bénéficié de l'avis d'un groupe consultatif composé de six experts européens, dont chacun s'est vu confier un thème dans son domaine d'expertise. Un comité directeur, composé de représentants d'Europa Nostra et de l'ICOMOS, a également été créé pour orienter le projet.

L'élaboration de ce Livre vert a pour point de départ un précédent rapport mondial intitulé « L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat », publié par l'ICOMOS en 2019⁹. La première partie de ce rapport souligne la nécessité d'une vision positive, axée sur les politiques, du rôle du patrimoine culturel dans la lutte contre les changements climatiques et la concrétisation des ambitions de l'accord de Paris¹⁰. L'intention était d'aborder le patrimoine en utilisant la logique et le vocabulaire de l'action climatique et de la climatologie.

L'élaboration de ce document s'est également inspirée des débats connexes lors du Sommet européen du patrimoine culturel, qui s'est tenu le 30 octobre 2019 à Paris¹¹, et de la conférence européenne sur la promotion de la coopération pour le patrimoine culturel en péril, organisée par la présidence croate de l'Union européenne du 26 au 28 février 2020 à Dubrovnik¹².

En vue de l'élaboration de ce Livre vert sur le patrimoine culturel européen, une première ébauche a été préparée en construisant une table de corrélation entre les principales compétences et considérations relatives au patrimoine culturel et les éléments clés du pacte vert pour l'Europe, à l'aide du cadre d'action établi dans le rapport de l'ICOMOS. L'ébauche a ensuite été améliorée grâce à la contribution des conseillers spécialisés puis communiquée à diverses parties prenantes du patrimoine culturel, dont des membres d'Europa Nostra et de l'ICOMOS, ainsi qu'aux membres du réseau Patrimoine climatique¹³ et de l'Alliance européenne du patrimoine¹⁴.

Un grand nombre de commentaires ont été reçus au cours de ces consultations et ont servi à élaborer l'avant-projet. Cet avant-projet a ensuite été partagé et discuté avec des représentants de la direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture de la Commission européenne.

En juin 2020, une consultation en ligne a été ouverte au public et à toutes les parties prenantes désireuses de contribuer à l'élaboration du Livre vert sur le patrimoine culturel européen. Cette consultation a permis de recueillir de nombreuses réponses constructives de toute l'Europe.

Sur la base des retours d'information de tous ces acteurs concernés, plusieurs versions du Livre vert ont été élaborées. Ces versions ont été examinées par les conseillers spécialisés ainsi que par d'autres experts invités. À partir de là, une version quasi définitive a été élaborée. Cette version

9 Groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine culturel. L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat (ICOMOS, Paris, 2019) (ci-après « L'avenir de notre passé »).

10 Conférence des Parties, Adoption de l'accord de Paris, 12 décembre 2015, Nations unies. Doc. FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1 (12 décembre 2015) (ci-après l'« accord de Paris »).

11 Europa Nostra, « European Cultural Heritage Summit 2019 – European Policy Debate » (« Sommet européen du patrimoine culturel 2019 – Débat sur les politiques européennes »), consulté le 5 février 2021. <https://www.europanostra.org/european-policy-debate-in-paris-addresses-key-and-pressing-issues-related-to-cultural-heritage/>.

12 Ministère croate de la culture, « Fostering European Cooperation for Cultural Heritage at Risk Expert Conference, 26 – 28 February, Dubrovnik – Lazareti » (« Conférence d'experts sur la promotion de la coopération européenne pour le patrimoine culturel en péril, 26-28 février, Dubrovnik – Lazareti »), consulté le 25 janvier 2021. https://min-kulture.gov.hr/UserDocsImages/arhiva/HRPRES2020/Final_Fostering%20European%20Cooperation%20for%20Cultural%20Heritage%20at%20Risk%20Conference%20programme.pdf.

13 Le réseau Patrimoine climatique (Climate Heritage Network) est un réseau de soutien mutuel volontaire fort de centaines d'organismes à travers le monde qui se sont engagés à accroître le rôle des arts, de la culture et du patrimoine dans la lutte contre les changements climatiques et la concrétisation des ambitions de l'accord de Paris. www.climateheritage.org.

14 L'Alliance européenne du patrimoine est une plateforme informelle regroupant une cinquantaine de réseaux européens et internationaux actifs dans le domaine du patrimoine culturel au sens large. www.europeanheritagealliance.eu.

avancée a été présentée et discutée lors d'un webinaire qui s'est tenu en novembre dans le cadre de la Semaine internationale du patrimoine climatique 2020, avec la participation de Francisco de Paula Coelho, doyen de l'Institut BEI, et de Gijs de Vries, expert principal invité de la London School of Economics and Political Science¹⁵.

Le présent Livre vert est donc le fruit d'un processus véritablement coopératif et inclusif qui repose sur la mobilisation et la mise à profit des connaissances et de l'expertise d'un large éventail d'acteurs. L'équipe du projet tient à remercier tous les organismes et les personnes qui ont contribué à l'élaboration du document.

Le Livre vert vise deux principaux types de public. Il s'adresse aux acteurs du patrimoine, y compris aux administrateurs du patrimoine municipal, régional et national et aux organismes du patrimoine, aux professionnels et défenseurs du patrimoine ainsi qu'aux spécialistes du patrimoine. Il s'adresse tout aussi bien aux climatologues et décideurs politiques, aux spécialistes des changements climatiques et de l'environnement et aux défenseurs de l'environnement qui étudient comment la collaboration avec le secteur du patrimoine culturel peut renforcer l'impact de leurs travaux, ainsi qu'aux agents publics, y compris ceux exerçant des responsabilités dans les domaines de l'énergie, de la résilience et de la lutte contre les changements climatiques, qui cherchent à comprendre le rôle du patrimoine dans l'action climatique.

Nous espérons sincèrement que ce document suscitera et inspirera de nouvelles recherches et actions sur la pertinence du patrimoine culturel dans chaque domaine du pacte vert pour l'Europe. Il convient de veiller tout particulièrement à une meilleure compréhension des actions susceptibles d'entraîner des tensions réelles ou perçues entre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et le but de l'Union européenne de «respecte[r] la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille[r] à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen», comme le prévoit l'article 3, paragraphe 3, du traité de Lisbonne¹⁶.

Parmi les contextes dans lesquels des tensions ont été relevées, on peut citer par exemple l'implantation d'infrastructures d'énergie renouvelable dans les paysages culturels ou l'insertion de la densité dans les quartiers historiques. L'installation de panneaux solaires sur des bâtiments historiques peut donner lieu à des conflits, de même que la rénovation énergétique de bâtiments historiques lorsqu'elle est entreprise d'une manière qui va à l'encontre de la conservation des valeurs patrimoniales. On peut citer en outre la perte de moyens de subsistance multigénérationnels liés à l'économie du carbone et la nécessité de réduire les émissions de GES associées aux formes de tourisme de masse dont dépendent certains sites d'intérêt culturel. Le présent document reflète la ferme conviction qu'en cas de tensions de cette nature, les scénarios gagnants sur tous les fronts sont à la fois souhaitables et réalisables : le patrimoine culturel peut soutenir la réalisation des objectifs vitaux du pacte vert pour l'Europe et, réciproquement, la transition verte de l'Europe peut contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel et naturel de l'Europe.

15 Culture x Climate, «Putting Cultural Heritage at the Centre of the European Green Deal: A preview of the European Heritage Green Paper», «Placer le patrimoine européen partagé au cœur du pacte vert pour l'Europe : un aperçu du Livre vert sur le patrimoine culturel européen», consulté le 25 janvier 2020. <https://www.cultureclimate.org/event-list/regional-forums/europe-commonwealth>.

16 Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, signé à Lisbonne le 13 décembre 2007, JO C 306, 17.12.2007, p. C306/11. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12007L/TXT&from=EN>.

Participants au projet

Gestionnaire de projet et auteur principal

Andrew Potts, coordonnateur du groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine

Équipe du projet Europa Nostra

Sneška Quaedvlieg-Mihailović, Secrétaire générale

Sara Zanini, responsable des projets européens

Lorena Aldana, coordonnatrice des politiques européennes

Vicky Makridou, Communication numérique et médias sociaux

Comité directeur (par ordre alphabétique)

José A. Alonso, représentant du groupe ICOMOS Europe

Graham Bell, FRSA, membre du Comité exécutif d'Europa Nostra

Guy Clause, vice-président exécutif d'Europa Nostra

Bruno Rossignol, responsable du programme Patrimoine et Climat, Institut BEI

Stefan Simon, Direktor Rathgen-Forschungslabor,
Staatliche Museen zu Berlin – Preußischer Kulturbesitz

Paolo Vitti, membre du Comité exécutif d'Europa Nostra

Christos S. Zerefos, émissaire de la Grèce pour le climat; Secrétaire général,
Académie d'Athènes

Groupe de conseillers spécialisés (domaine d'expertise)

Madeleine Coste, Slow Food (*De la ferme à la table*)

Antonia Gravagnuolo, Institut de recherche sur l'innovation et les services pour le développement, Conseil national de la recherche, Italie (*Économie circulaire*)

Keith Jones, The National Trust (Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord)
(*Énergie propre*)

Ian Lumley, An Taisce – The National Trust for Ireland
(*De la ferme à la table et Transition juste*)

Johanna Leissner, Fraunhofer-Gesellschaft (*Vague de rénovations*)

Valeria Marcolin, Creative Mobilities Alliance (*Mobilité intelligente*)

Jermina Stanojev, experte indépendante/université d'Uppsala
(*UE en tant que chef de file mondial*)

Yael Pantzer, Slow Food (*De la ferme à la table*)

REMARQUE : Le présent Livre vert suit la structure, les rubriques et l'ordre des chapitres de la communication de la Commission européenne relative au pacte vert pour l'Europe. Les différents chapitres de ce Livre vert correspondent généralement, dans leur longueur et leur portée, à ceux du pacte vert pour l'Europe lui-même¹⁷, et font l'objet d'une adaptation pour permettre l'examen des dimensions du patrimoine culturel de chaque sujet.

1 Introduction – S'unir pour transformer un défi urgent en une chance unique à saisir

Le pacte vert pour l'Europe a vocation à relever les défis climatiques et environnementaux, ce qui constitue une mission majeure de notre génération. Les changements climatiques sont l'une des menaces les plus importantes et les plus imminentes pour les populations et leur patrimoine culturel à l'échelle mondiale¹⁸. Les activités humaines ont déjà provoqué un réchauffement de la planète d'environ 1 °C par rapport à l'ère préindustrielle¹⁹. Il s'ensuit actuellement des déplacements de populations et des dommages aux infrastructures, aux écosystèmes et aux systèmes sociaux, y compris au patrimoine culturel.

Le pacte vert pour l'Europe est une réponse à ces défis. Il vise à protéger, préserver et consolider le patrimoine naturel de l'UE et à protéger les citoyens des risques et des incidences liés à l'environnement²⁰. Nombre de villes historiques d'Europe sont directement menacées par les effets des changements climatiques; de même, une grande partie du patrimoine «vert» de l'Europe, y compris des éléments de son patrimoine immatériel tels que ses coutumes alimentaires, est gravement touchée par les effets potentiels des catastrophes environnementales. Les climatologues ont établi que toute augmentation supplémentaire de la température a son importance²¹. Une élévation globale de la température de 1,5 °C ébranlera gravement les systèmes naturel et humain de la planète, mais l'impact d'un réchauffement de 2 °C sera bien pire. Il est donc crucial de limiter

17 Le pacte vert pour l'Europe comprend également des sections portant sur l'adaptation aux changements climatiques et sur la préservation et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité. Le Livre vert sur le patrimoine européen devrait examiner ces deux thèmes lors d'une phase ultérieure. L'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes humains vise à réduire au minimum les conséquences néfastes de changements climatiques réels ou prévus. Cet objectif est étroitement lié aux principales compétences et considérations relatives au patrimoine culturel. Voir L'avenir de notre passé, supra, note n° 9, p. 34 à 45. Le rôle du patrimoine culturel dans la lutte contre la crise de la biodiversité est de plus en plus reconnu. Voir Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, «Options for Possible Elements of Work on the Links Between Nature and Culture in the Post-2020 Biodiversity Framework» («Options pour les composantes des actions envisagées sur les liens entre nature et culture dans le cadre de la biodiversité pour l'après-2020»), 10 octobre 2019. <https://www.cbd.int/doc/c/9abf/3c28/2842fa5070ec8acad63d5ec4/sbstta-23-04-en.pdf>.

18 L'avenir de notre passé, supra, note n° 9, p. 1.

19 Voir, à titre général, le Résumé du GIEC à l'intention des décideurs, dans : Réchauffement planétaire de 1,5 °C – Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, et T. Waterfield] (Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 2018). https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf (ci-après le «Résumé du GIEC à l'intention des décideurs»).

20 Le pacte vert pour l'Europe, p. 2.

21 Résumé du GIEC à l'intention des décideurs. Voir également la citation de Hans-Otto Pörtner, coprésident du Groupe de travail II du GIEC, dans le communiqué de presse du GIEC, «Approbation par les gouvernements du Résumé à l'intention des décideurs relatif au Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C», 8 octobre 2018 («Toute augmentation supplémentaire de la température, aussi minime soit-elle, a son importance, d'autant plus qu'un réchauffement de 1,5 °C ou plus augmentera le risque associé à des changements pérennes ou irréversibles»). https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/pr_181008_P48_spm_fr.pdf.

le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Le pacte vert pour l'Europe contribue à mettre cette ambition à notre portée. C'est pourquoi le succès du pacte vert pour l'Europe est un impératif pour le patrimoine culturel européen.

Le pacte vert pour l'Europe postule que l'Union européenne a la « *capacité collective*²² de transformer son économie et sa société pour les placer sur une trajectoire plus durable ». Le défi est immense ; l'accent mis sur la dimension collective est essentiel. Les spécialistes du climat nous enseignent que limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C exigera non seulement des changements, mais aussi des transitions systémiques « *rapides et radicales* »²³, d'une ampleur presque sans précédent²⁴. Pour y parvenir, il faudra unir les efforts de toute l'Europe, ce qui signifie que le projet doit gagner les cœurs et les esprits des Européens. Les valeurs partagées et le patrimoine commun de l'Europe présentent un potentiel indéniable pour soutenir ces résultats. C'est pourquoi le patrimoine culturel est essentiel au succès du pacte vert pour l'Europe.

L'expression de la complémentarité des valeurs européennes partagées et de l'impératif de transition écologique est étayée par des précédents européens importants. L'article 151 du traité de Maastricht reconnaît la transversalité de la culture et établit une relation formelle entre la culture et d'autres segments de la politique européenne. La décision du Parlement européen relative à une Année européenne du patrimoine culturel (2018) a souligné la nécessité d'« encourager les synergies entre les politiques relatives au patrimoine culturel et celles relatives à l'environnement par l'intégration du patrimoine culturel dans les politiques en matière d'environnement, d'architecture et d'aménagement du territoire, ainsi que par la promotion de l'efficacité énergétique »²⁵. Ces principes peuvent orienter l'intégration environnementale, économique et sociale dont dépend le pacte vert pour l'Europe.

Sachant que la transition verte sera inévitablement une source de perturbations, il faut veiller à ce qu'elle soit juste. Elle doit placer les citoyens au cœur des préoccupations et prendre en considération les régions, les secteurs économiques et les travailleurs qui seront exposés à d'énormes difficultés. La transition apportant d'importants changements, la participation active et la confiance des citoyens seront déterminantes dans la réussite des politiques et leur acceptation. Les travailleurs devront acquérir et développer les compétences nécessaires à la transition verte. Mobiliser le potentiel de l'artisanat, des secteurs de la création et du patrimoine culturel peut soutenir des résultats justes et contribuer à la fois à assurer une transition verte et à renforcer l'inclusion sociale.

L'amélioration de la place de la culture et du patrimoine culturel dans le pacte vert pour l'Europe s'inscrit également dans le droit fil des objectifs de développement durable des Nations unies, du nouveau programme urbain d'ONU-Habitat, du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres chartes internationales en la matière²⁶. Ces documents reconnaissent que le patrimoine naturel et culturel peut contribuer à la résilience et au développement durable, et qu'il joue un rôle catalyseur essentiel à cette fin. L'accord de Paris reconnaît également la contribution positive des savoirs traditionnels des communautés locales et des peuples autochtones dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques²⁷.

Le secteur du patrimoine culturel repose sur le principe de l'équité intergénérationnelle, c'est-à-dire l'engagement des générations vivantes à transmettre aux générations futures le patrimoine dont elles ont hérité des générations passées. En 2018, l'immense succès de l'Année européenne du patrimoine culturel a illustré la contribution que peut apporter le patrimoine culturel pour « ne laisser personne de côté » et soutenir la complémentarité transfrontalière, tout en produisant des

22 Le pacte vert pour l'Europe, supra, note n° 1, p. 2 (italiques ajoutés par nos soins).

23 Résumé du GIEC à l'intention des décideurs, supra, note n°19, p.17.

24 Id.

25 Décision (UE) 2017/864 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 relative à une Année européenne du patrimoine culturel (2018), JO L 131 du 20.5.2017, p. 1 à 9.

26 Voir, à titre général, le texte infra aux notes n° 163 à 168. Pour un complément d'information, voir Nations unies, Résolution adoptée par l'Assemblée générale, Culture et développement durable, A/RES/72/229 (20 décembre 2017), <https://undocs.org/fr/A/RES/72/229>.

27 Accord de Paris, supra, note n° 10, article 7, paragraphe 5 (« Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation [...] devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux »).

effets bénéfiques sur la mise en œuvre des politiques dans différents secteurs et entre différents réseaux. Aujourd'hui, face au défi majeur posé par les changements climatiques, la communauté du patrimoine culturel se tient prête à mettre en œuvre ces forces d'engagement, d'accessibilité et d'inclusion pour contribuer à la réalisation des ambitions du pacte vert pour l'Europe.

La figure ci-dessous illustre les différents éléments du pacte vert pour l'Europe²⁸.

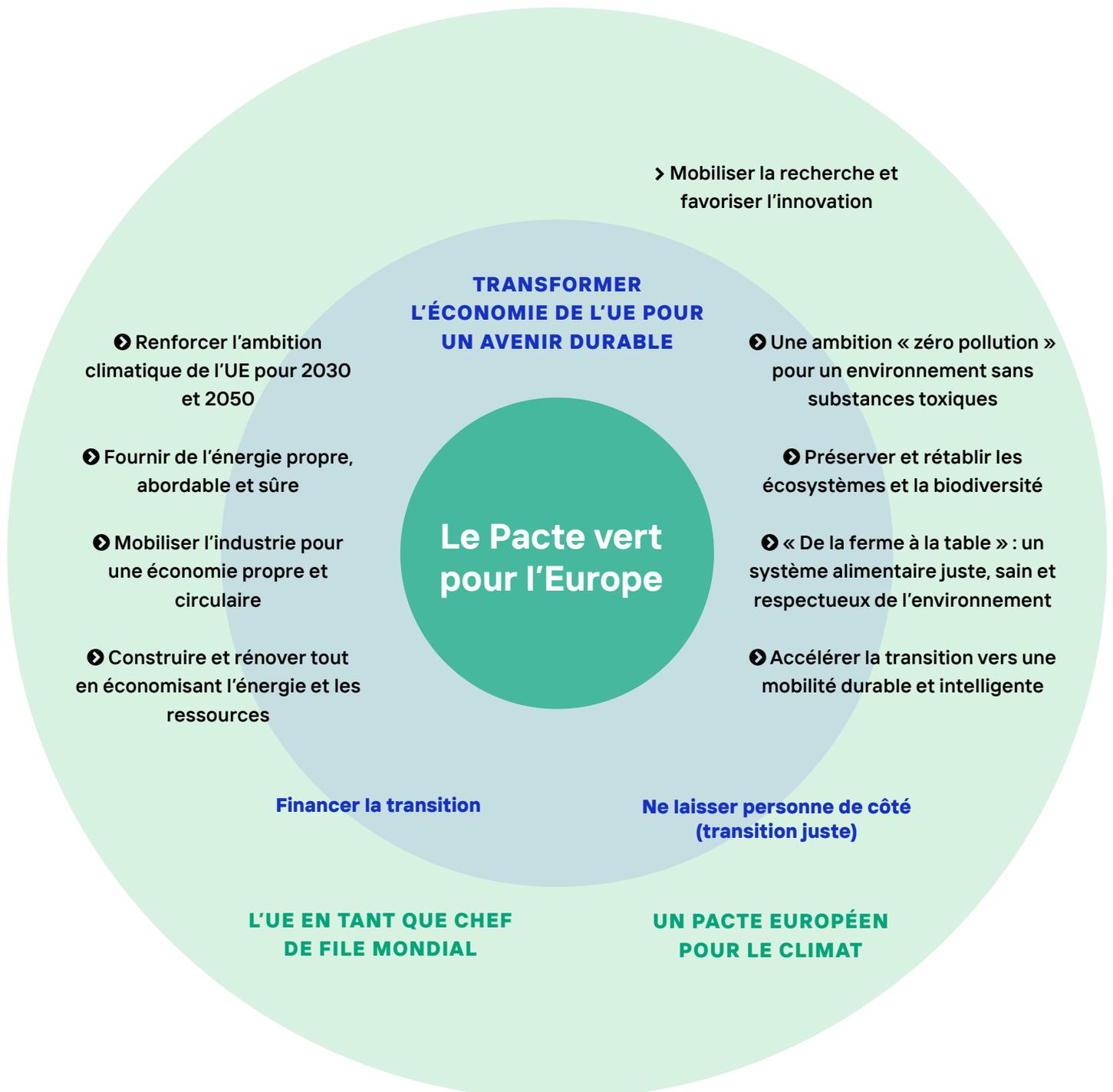


Figure 1 – Le pacte vert pour l'Europe. Source : Commission européenne

²⁸ Le pacte vert pour l'Europe, p. 4.

2 Transformer l'économie de l'UE pour un avenir durable

2.1 Concevoir un ensemble de politiques porteuses de grands changements

Le pacte vert pour l'Europe a vocation à engager un ensemble de politiques qui transformeront l'économie, l'industrie, la production et la consommation, les grandes infrastructures, les transports, l'alimentation et l'agriculture, la construction, la fiscalité et les prestations sociales en Europe²⁹. Il annonce une nouvelle stratégie de croissance pour l'Europe, qui embrasse simultanément la durabilité environnementale, économique et sociale³⁰.

La prise en compte de ces thèmes reflète une nouvelle orientation dans l'élaboration des politiques européennes, dont il convient de se féliciter, mais il ne sera pas toujours possible de s'appuyer sur les méthodes de travail du passé dans cette optique. Il est clair que de nouvelles approches seront nécessaires pour inciter les citoyens à soutenir ces objectifs. Pour que ces approches soient efficaces, il faut notamment placer les valeurs, la culture et le patrimoine de l'Europe au cœur du projet du pacte vert pour l'Europe et établir des partenariats avec des institutions, agences, organismes, communautés religieuses et organisations européens – publics, privés et à but non lucratif – en vue de concrétiser les projets.

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 a montré que même les sites les plus connus et les mieux protégés au monde sont vulnérables. Et l'incroyable élan de soutien et de solidarité à la suite du sinistre est la preuve que, partout dans le monde, Notre-Dame est considérée à la fois comme une cathédrale parisienne et comme un monument qui appartient à tous, et doit être protégé par tous³¹. La planète aussi est en feu, en l'occurrence en raison du réchauffement provoqué par la consommation de combustibles fossiles et l'abattage des forêts. La menace que représente le réchauffement planétaire est visible à travers les paysages terrestres et marins de l'Europe, de Venise à Délos. De même qu'il n'y a pas de « Planète B », il n'y a pas de « Venise B ». L'heure est venue de tirer parti de la formidable force d'engagement du patrimoine culturel européen pour gagner les cœurs et les esprits en faveur d'une action climatique porteuse de changements.

La climatologie nous enseigne que des mesures d'adaptation et d'atténuation sont nécessaires. Mais elle ne peut nous indiquer quelles sont les options les plus réalistes au sein d'un système humain donné. Le patrimoine culturel est capable de répondre à cette question et, de fait, de contribuer à façonner l'acceptabilité d'un changement de politique ou de système. Pour influencer sur les comportements humains, en particulier dans une optique transformatrice, il faut tenir compte des normes culturelles et sociales enracinées. Déployer une planification dans le domaine du climat d'une manière culturellement appropriée, inclusive et équitable et l'ancrer dans les valeurs et l'identité culturelles des communautés touchées se traduira par des mesures environnementales plus durables et des résultats plus résilients.

Lorsqu'ils sont mobilisés, les ministères de la culture et du patrimoine et les autorités de gestion, ainsi que les défenseurs et gestionnaires du patrimoine au sens large, peuvent soutenir les changements culturels nécessaires de diverses façons :

En matière de politique climatique et patrimoniale, il est habituel de travailler sur des échelles de temps multidécennales, voire plus longues. L'accord de Paris vise la neutralité carbone à

29 Le pacte vert pour l'Europe, p. 4.

30 Timmermans, supra, note n° 2.

31 Parzinger, supra, note n° 6.

l'horizon 2050, tandis que les conservateurs du patrimoine ont pour objectif de préserver le patrimoine pour des générations. Les échelles de temps multigénérationnelles intégrées à la planification du patrimoine en font un moyen unique de faire connaître les effets prévus à moyen et à long terme des futurs changements climatiques et les conséquences de la non-réalisation des trajectoires d'adaptation et d'atténuation proposées.

La conservation du patrimoine s'oppose en tout point à la culture des produits jetables à usage unique, propre à la société de consommation. Elle est un plaidoyer pour la réparation, l'utilisation et la réutilisation des bâtiments, des paysages, des connaissances et des ressources existants; cette éthique de gestion peut être développée à la fois comme un modèle et comme un exemple pour promouvoir et orienter les modèles d'économie circulaire.

Les collections des bibliothèques européennes et d'autres institutions mémorielles ainsi que les savoirs intégrés dans le patrimoine européen témoignent des adaptations aux changements qui ont eu lieu par le passé; ils peuvent illustrer les causes des changements climatiques ou les réponses qui y sont apportées.

Le pacte vert pour l'Europe souligne qu'il conviendra d'être particulièrement attentif lors de possibles arbitrages entre des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Il s'agit notamment des tensions réelles ou perçues entre l'action climatique et la conservation des valeurs patrimoniales (qui sont elles-mêmes aussi des atouts économiques, environnementaux et sociaux). Les activités inadaptées qui portent atteinte aux droits, aux ressources et aux valeurs culturelles peuvent en fin de compte mettre en péril la réalisation des objectifs environnementaux. Les défenseurs, tous domaines confondus, doivent s'efforcer d'optimiser les résultats avantageux pour les populations comme pour la planète tout en réduisant au minimum les conflits entre objectifs.

La reconnaissance de la valeur de la diversité culturelle et l'amélioration de la protection des défenseurs des droits culturels soutiennent également l'action climatique qu'elles orientent vers des approches axées sur l'être humain³². Le pacte vert pour l'Europe prévoit que le socle européen des droits sociaux orientera l'action en veillant à ce que nul ne soit laissé pour compte³³. La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe³⁴ et la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société³⁵ (convention de Faro) devraient également être mises au service de la réalisation de cet objectif et de l'ancrage de la transition verte dans les valeurs européennes de diversité culturelle, de droits humains et de démocratie participative.

En dépit des multiples dimensions culturelles de l'action climatique, les termes « art », « culture », « patrimoine » et « paysage » ne figurent pas dans le pacte vert pour l'Europe. Il semblerait que cette omission soit en cours d'examen; il faut bien davantage prendre en compte cette question si l'on veut que le pacte vert pour l'Europe soit un succès. En septembre 2020, la Commission européenne a lancé son initiative du nouveau Bauhaus européen³⁶. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a qualifié le mouvement de « passerelle entre le monde de la science et de la technologie et celui de l'art et de la culture³⁷ ». Il s'agit de « donner une nouvelle esthétique au pacte vert pour l'Europe ». Le nouveau Bauhaus européen « vise à faire en sorte que le pacte vert pour l'Europe soit plus proche de l'esprit et du foyer des citoyens, mais aussi à rendre tangibles le confort et l'attrait d'un mode de vie durable »³⁸.

Le nouveau Bauhaus européen constitue un lien important entre le pacte vert pour l'Europe et le domaine de la culture. La mobilisation de changements véritablement porteurs de transformations

32 Voir, à titre général, Nations unies, Assemblée générale, « Changements climatiques, culture et droits culturels : rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels », A/75/298 (10 août 2020), disponible à l'adresse <https://www.undocs.org/fr/A/75/298>. (ci-après le « Rapport sur les droits culturels »).

33 Le pacte vert pour l'Europe, supra note n° 1, p. 4.

34 Conseil de l'Europe, Convention européenne du paysage, STCE n° 176, 2005, disponible à l'adresse <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680083746>.

35 Conseil de l'Europe, Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, STCE n° 199, 2000, disponible à l'adresse <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176>.

36 Commission européenne, « Bauhaus EU factsheet FR », 14 octobre 2020. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/FS_20_1894"Bauhaus_EU_factsheet_FR.pdf.pdf. (ci-après la « fiche d'information sur le Bauhaus européen »).

37 Commission européenne, « Déclaration à la presse de la Présidente von der Leyen sur le nouveau Bauhaus européen », Bruxelles, 14 octobre 2020. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/STATEMENT_20_1902.

38 Id.

passer par l'extension de ce lien à l'ensemble de la culture, des arts au patrimoine, dans tous leurs éléments multidimensionnels³⁹. Ce faisant, il faut éviter de réduire l'action transformatrice à un problème social et technologique dont la solution réside dans le changement des comportements individuels et l'innovation. Cette approche met l'accent sur la nouveauté et ne tient pas compte des aspects communautaires et collectifs de l'action climatique et, partant, de l'ensemble de la contribution que la culture et le patrimoine peuvent apporter.

Avec le pacte vert pour l'Europe, l'Europe ne peut se permettre de négliger cet aspect. Comme le souligne déjà le pacte vert pour l'Europe : « Toutes les actions et politiques de l'UE devront contribuer à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe »⁴⁰. **Le patrimoine culturel en fait partie.**

39 Europa Nostra a également fait part de cette idée à la présidente de la Commission européenne et à son équipe en décembre 2020. Europa Nostra, Cultural Heritage as an integral dimension of the « New European Bauhaus » initiative (Le patrimoine culturel en tant que dimension intégrante de l'initiative du « nouveau Bauhaus européen »), 18 décembre 2020. <https://www.europanostra.org/cultural-heritage-as-an-integral-dimension-of-the-new-european-bauhaus-initiative/>.

40 Le pacte vert pour l'Europe, p. 3.



Figure 2 – Placer le patrimoine européen partagé au cœur du pacte vert pour l'Europe

2.1.1 Renforcer l'ambition climatique de l'UE pour 2030 et 2050

Les données climatologiques récentes montrent que pour limiter l'augmentation de la température de la planète à 1,5 °C, il faut parvenir à la neutralité climatique, à l'échelle mondiale, vers 2050⁴¹. En 2018, la Commission européenne a présenté sa vision quant à la manière d'atteindre cet objectif⁴². Plus récemment, dans le droit fil du pacte vert pour l'Europe, la Commission a proposé la première « loi européenne sur le climat »⁴³ afin de consacrer l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 dans la législation. La loi sur le climat a également pour objet de définir les conditions d'une transition efficace et juste, d'apporter une certaine prévisibilité nécessaire aux investisseurs et de veiller à ce que la transition verte soit irréversible.

Le GIEC a constaté que pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, les émissions nettes mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine anthropique devraient baisser d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030⁴⁴. La loi sur le climat proposée par la Commission européenne prévoit notamment un relèvement de l'objectif de réduction des émissions de GES de l'UE : actuellement fixé à 40 %, l'objectif serait porté à 55 % de réduction par rapport aux niveaux de 1990 à l'horizon 2030⁴⁵. En octobre, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'un renforcement de l'objectif climatique de réduction des émissions de GES de l'UE qui serait porté à 60 % à l'horizon 2030.

Ces gradations sont importantes car elles influent sur les progrès réalisés pour freiner le réchauffement planétaire. Le GIEC prévient que plus la planète se réchauffe, plus l'adaptation devient difficile⁴⁶, ce qui signifie que la capacité d'un lieu (comme un site du patrimoine) à s'adapter avec succès peut dépendre de l'efficacité de mesures de réduction des émissions prises à l'échelle mondiale. Certains experts indiquent que même l'objectif plus ambitieux du Parlement européen n'est pas compatible avec l'objectif de limitation de la température à 1,5 °C⁴⁷. Il ressort en tout cas clairement que la capacité de l'UE à atteindre la neutralité carbone, la date à laquelle elle l'atteindra et la manière dont elle l'atteindra auront de profondes conséquences pour la protection des populations et de l'environnement dans lequel elles vivent et travaillent, en particulier pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel.

Recommandation à l'intention des décideurs politiques et des acteurs du patrimoine culturel

Améliorer et développer la modélisation des écarts entre les incidences prévues du réchauffement planétaire de 1,5 °C et de 2 °C sur les ressources culturelles et utiliser les résultats pour souligner l'urgence et orienter le processus décisionnel en matière de transition verte.

41 Résumé du GIEC à l'intention des décideurs, supra, note n° 19, p. 14.

42 Commission européenne, « Une planète propre pour tous – Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat », (COM)2018 773, 28 novembre 2018. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52018DC0773>.

43 Commission européenne, « Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant le règlement (UE) 2018/1999 », (COM)2020 563, 17 septembre 2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020PC0563&from=EN> (ci-après la « loi européenne sur le climat »).

44 Résumé du GIEC à l'intention des décideurs, supra, note n° 19, p. 14.

45 Commission européenne, « Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030 – Investir dans un avenir climatiquement neutre, dans l'intérêt de nos concitoyens », COM(2020) 562, 17 septembre 2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0562&from=FR> (ci-après, le « Plan cible en matière de climat à l'horizon 2030 »).

46 Résumé du GIEC à l'intention des décideurs, supra, note n° 19, p. 12.

47 WWF, « EU must put climate centre-stage as global spotlight brightens » (L'UE doit faire du climat une question centrale sur fond de préoccupations mondiales), 8 décembre 2020. <https://www.wwf.eu/?uNewsID=1379391>.

2.1.2

Fournir une énergie propre, abordable et sûre



La production et la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs économiques représentent plus de 75 % des émissions de GES de l'UE. La décarbonation du système énergétique est par conséquent essentielle pour atteindre l'objectif de neutralité climatique fixé dans le pacte vert pour l'Europe à l'horizon 2050. La nouvelle stratégie de l'UE pour l'intégration du système énergétique⁴⁸, publiée en juillet 2020, trace la voie à suivre pour atteindre cet objectif, notamment en portant la réduction des émissions de 50 % à 55 % d'ici à 2030 à titre de jalon intermédiaire. D'autres éléments du pacte vert pour l'Europe, tels que la vague de rénovations et le plan d'action pour une économie circulaire, sans oublier la révision envisagée de la directive sur les énergies renouvelables et de la directive sur l'efficacité énergétique, prennent aussi en compte la contribution de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables à la réalisation des ambitions climatiques accrues pour 2030.

Globalement, cet éventail complexe d'instruments illustre les transformations profondes nécessaires pour atteindre ces objectifs ambitieux. Il convient de ne pas négliger, en revanche, la nécessité d'opérer des transformations non seulement dans les chaînes de valeur de l'énergie, mais aussi dans les chaînes de valeur sociale. Il faut être attentif aux dimensions culturelles des modes de vie et des moyens de subsistance, aux facteurs de l'innovation dans la créativité et les connaissances, ainsi qu'à l'acceptation sociale du changement et au moteur de l'ambition climatique. En bref, alimenter une économie neutre pour le climat passe par la participation de la culture et du patrimoine européens.

Selon la nouvelle stratégie de l'UE, la fourniture de services énergétiques à faibles émissions de carbone, fiables et économes en ressources, au moindre coût possible pour la société, doit commencer par un système énergétique plus circulaire, centré sur le principe de primauté de l'efficacité énergétique.⁴⁹ L'efficacité énergétique réduit les coûts financiers et matériels associés à la production, à l'infrastructure et à l'utilisation de l'énergie, y compris les retombées sur la biodiversité et le patrimoine culturel. En conséquence, la primauté de l'efficacité énergétique est un engagement de l'UE que le secteur du patrimoine culturel doit aider à tenir.

Les choix des consommateurs et les comportements humains sont des éléments déterminants pour la réalisation des objectifs d'efficacité énergétique. Étant donné que la culture participe des modes de consommation dominants, les stratégies fondées sur la culture et les sciences sociales peuvent apporter une contribution essentielle à la réduction de la consommation d'énergie par leurs enseignements et leurs solutions. Les institutions et plateformes culturelles sont d'excellents vecteurs pour amener les citoyens à agir en acteurs convaincus de cette transition face au défi de la décarbonation. Le patrimoine culturel de l'Europe, qui remonte en grande partie à l'ère pré-industrielle, reflète des expériences millénaires de laboratoire vivant sur les moyens de stimuler l'économie neutre en carbone par des modes de vie circulaires.

Les approches axées sur le patrimoine culturel favorisent la circularité en mettant l'accent sur une éthique de réutilisation et de régénération. Par exemple, privilégier l'entretien permanent et la réutilisation adaptative soignée des bâtiments actuels et historiques permet d'éviter la construction énergivore de nouveaux bâtiments et l'utilisation de terres ainsi que la production de déchets et de préserver l'énergie grise⁵⁰, tout en générant d'autres avantages connexes économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Ces dimensions culturelles devraient figurer dans les nouvelles orientations de la Commission européenne destinées aux États membres concernant l'application du principe de primauté de l'efficacité énergétique.

48 Commission européenne, « Alimenter en énergie une économie neutre pour le climat : une stratégie de l'UE pour l'intégration du système énergétique », COM(2020) 299, 8 juillet 2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0299&from=EN>.

49 Id. p. 6.

50 The Cultural Heritage Counts For Europe Consortium, Cultural Heritage counts for Europe, Full Report (« Le patrimoine culturel compte pour l'Europe, rapport complet »), Cracovie, Centre culturel international, 2015. <http://blogs.encatc.org/culturalheritage-countsforeurope/outcomes/> 'Cultural Heritage counts for Europe.

Le patrimoine culturel peut également contribuer à l'élaboration des stratégies de l'offre. Encourager le captage et la réutilisation de la chaleur résiduelle dans les zones historiques grâce à des échanges horizontaux, tels que les blocs à énergie positive et les réseaux de chauffage urbain, ouvre une nouvelle voie vers des systèmes énergétiques circulaires⁵¹. De nombreuses entreprises des secteurs de l'artisanat et de la création produisent déjà leur propre énergie de source renouvelable et sont à même de fournir de la chaleur et de l'électricité à d'autres à l'échelle locale⁵².

Il est essentiel, dans la perspective d'un système énergétique intégré décarboné, de renforcer l'utilisation d'électricité de source renouvelable pour alimenter les bâtiments. Les obstacles, tels que les codes de la construction, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour l'installation et l'entretien et le manque de financements publics et privés, ont des conséquences particulières pour les bâtiments anciens. Les autorités compétentes pour le patrimoine peuvent contribuer en amont à l'élaboration de stratégies modulables et abordables pour l'électrification directe des bâtiments historiques, l'installation de systèmes de pompes à chaleur et, s'il y a lieu, l'implantation soignée de microgénérateurs (comme des panneaux solaires). Le pacte vert pour l'Europe devrait soutenir ces contributions. Des programmes de formation correspondants adaptés aux méthodes de construction traditionnelles devraient enrichir la nouvelle stratégie européenne en matière de compétences⁵³, de laquelle ils sont largement absents aujourd'hui.

Le risque de précarité énergétique doit être pris en compte pour les ménages qui n'ont pas les moyens de payer des services énergétiques essentiels leur assurant un niveau de vie de base. Les orientations élaborées par la Commission européenne en vue d'accompagner les États membres en ce qui concerne le problème de la précarité énergétique devraient répondre aux besoins particuliers des ménages qui occupent des bâtiments anciens et historiques. Les mécanismes financiers et fiscaux (tels que le système « Ecobonus 110 % » en Italie⁵⁴), dès lors qu'ils sont adaptés aux besoins particuliers des bâtiments historiques, peuvent aider ces ménages à rénover soigneusement leur habitation, à réduire leurs factures énergétiques et à conserver à la fois l'énergie et le patrimoine. La clarification des traitements traditionnels recommandés et des procédures d'autorisation peut également réduire les délais et les coûts de tels projets.

La transition vers la neutralité climatique passe par des infrastructures intelligentes de production et de transport. Pour atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne prévoit une forte augmentation de la capacité installée nette de production d'énergie d'origine renouvelable. Certains scénarios⁵⁵ estiment qu'il faudra à l'horizon 2050 une production 5 à 8 fois plus importante d'énergie solaire, environ 3,5 fois plus d'énergie éolienne terrestre et plus de 20 fois plus d'énergie éolienne en mer⁵⁶ qu'aujourd'hui – bien que, comme on l'a vu plus haut, ces

51 Voir, par exemple, les travaux du groupe de travail POCITYF, un projet de villes intelligentes financé par l'UE, intitulé Smart Connected Communities for Positive Energy Blocks in Cultural Heritage Areas (Des communautés connectées intelligentes pour des blocs à énergie positive dans les sites du patrimoine culturel). <https://pocityf.eu/>.

52 Conseil de l'Europe, « European Heritage Strategy for the 21st Century, the Golden Collection of Good Practices » (« Stratégie du patrimoine européen pour le XXI^e siècle, recueil de référence sur les bonnes pratiques, juin 2019, p. 53-54. <https://rm.coe.int/european-heritage-strategy-for-the-21st-century-the-golden-collection-/1680966dda>).

53 Voir Commission européenne, « Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience », (COM)2020 274, 1^{er} juillet 2020, p. 8. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0274&from=fr>. (ci-après la « nouvelle stratégie européenne en matière de compétences »). Par exemple, voir le projet Horizon 2020 « PRO-Héritage » qui forme les artisans à l'entretien des bâtiments historiques de manière à réduire au minimum l'empreinte carbone par la sélection des matériaux et les performances. <https://www.pro-heritage.eu>.

54 Crédit d'impôt de 110 % (transférable) pour l'efficacité énergétique (Ecobonus) applicable aux travaux réalisés du second semestre de 2020 jusqu'à la fin de 2021. Décret législatif n° 18 du 17 mars 2020.

55 Commission européenne, « Analyse approfondie à l'appui de la communication de la Commission COM(2018) 773, Une planète propre pour tous – Une vision stratégique européenne à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et climatiquement neutre », 28 novembre 2018, p. 77-78. https://ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/docs/pages/com_2018_733_analyse_in_support_en_0.pdf. (ci-après l'« analyse approfondie de la communication Une planète propre pour tous »).

56 La nouvelle stratégie de l'UE pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables en mer propose de porter la capacité éolienne en mer de l'Europe à au moins 60 GW à l'horizon 2030 puis à 300 GW à l'horizon 2050, contre 12 GW actuellement. La Commission entend compléter cet objectif par une capacité de production de 40 GW d'énergie océanique et d'autres technologies émergentes telles que les éoliennes flottantes et les installations solaires flottantes d'ici 2050. Commission européenne, « Une stratégie de l'UE pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables en mer en vue d'un avenir neutre pour le climat », COM(2020) 741, 19 novembre 2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0741&from=fr>. (ci-après la « stratégie de l'UE sur les énergies renouvelables en mer »).

besoins dépendent dans une certaine mesure de la bonne application du principe de primauté de l'efficacité énergétique⁵⁷. Il sera également nécessaire de renforcer sensiblement les capacités de transport.

Le pacte vert pour l'Europe souligne qu'il conviendra d'être particulièrement attentif lors de possibles arbitrages entre des objectifs environnementaux et sociaux. Ces considérations doivent être élargies aux objectifs de préservation de la biodiversité et du patrimoine culturel, en tenant compte des incidences des infrastructures énergétiques sur le patrimoine et les paysages naturels et culturels⁵⁸. L'augmentation nécessaire de la capacité de production d'énergie de source renouvelable peut et doit aller de pair avec la protection et l'amélioration aussi bien des paysages et du patrimoine culturels que de la biodiversité, tout en garantissant une transition juste et la qualité de vie et du cadre de vie pour les citoyens et leurs communautés.

Au niveau de l'UE, il est urgent de se doter d'une plateforme appropriée pour promouvoir un dialogue constructif entre les organismes de protection de l'environnement et de conservation du patrimoine et le secteur des énergies renouvelables, ainsi que des études plus poussées et coordonnées sur les moyens de mesurer et d'atténuer les incidences des infrastructures d'énergie renouvelable sur les communautés et les paysages. Un dialogue constant et une collaboration à long terme peuvent permettre d'améliorer l'implantation des infrastructures énergétiques de manière à réduire au minimum les incidences négatives sur l'environnement et le patrimoine. À plus long terme, la nouvelle stratégie de l'UE sur les énergies renouvelables en mer⁵⁹ devrait encourager l'étude du couplage de l'éolien en mer avec le transport, avec à la clé une augmentation de la part du transport en mer.

Le règlement en vigueur sur les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) fournit un cadre pour la sélection des projets d'infrastructure d'intérêt commun et des orientations pour les plans décennaux de développement des réseaux au niveau national et européen. Ces cadres réglementaires sont en cours de révision à des fins de cohérence avec les objectifs de neutralité climatique⁶⁰. Pour des réseaux véritablement intelligents, ces révisions devraient promouvoir, dans le cadre de nouvelles approches globales d'aménagement, une capacité accrue de prévention et de médiation des conflits entre les deux objectifs importants que sont la mise en place d'infrastructures énergétiques et la préservation des multiples valeurs du patrimoine et des paysages culturels européens. Il en va de même pour les projets de captage du carbone.

Il convient d'améliorer les dimensions culturelles des méthodes d'évaluation des incidences. Les outils d'examen, en cours d'élaboration par la Commission européenne dans le cadre du nouveau règlement établissant une taxinomie de l'UE⁶¹, devraient définir plus précisément comment les activités liées aux infrastructures d'énergies renouvelables causent un préjudice important aux objectifs environnementaux lorsqu'elles portent atteinte aux services écosystémiques et aux droits humains culturels⁶². En outre, d'autres orientations devraient être élaborées dans le cadre du règlement établissant une taxinomie afin de mieux intégrer les objectifs sociaux liés à la sauvegarde du patrimoine et des paysages culturels et à la protection des peuples autochtones⁶³. Ces innovations

57 Voir l'analyse approfondie de la communication Une planète propre pour tous, supra, note n° 55, p. 55 (« The second scenario (1.5LIFE) relies less on the technology options of 1.5TECH, but assumes a drive by EU business and consumption patterns towards a more circular economy. ») (« Le deuxième scénario repose moins sur les options technologiques du scénario 1.5TECH mais suppose une évolution vers une économie plus circulaire induite par les schémas commerciaux et de consommation de l'UE; id. p. 77-78 (sur les écarts ressortant des projections relatives aux nouvelles capacités installées au titre de différents scénarios).

58 Voir, par exemple, l'analyse approfondie de la communication Une planète propre pour tous, supra, note n° 55, p. 58 (« Le potentiel de ressources pour l'énergie éolienne en Europe est très élevé. [...] Toutefois, le déploiement effectif à long terme de l'éolien et la possibilité d'accéder à l'intégralité de la ressource théorique dépendront fortement des autres utilisations des terres ou des fonds marins, notamment [...] la conservation de la biodiversité, le tourisme, les activités de transport ou les usages militaires. »).

59 Stratégie de l'UE sur les énergies renouvelables en mer, supra, note n° 56.

60 Commission européenne, « Assurer la pérennité des infrastructures énergétiques de l'Europe - Révision du règlement RTE-E », 15 décembre 2020. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/FS_20_2412.

61 Règlement (UE) 2020/852 du Parlement et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, consulté le 25 janvier 2021. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=FR>. (ci-après le « règlement établissant une taxinomie »).

62 Voir infra, section 2.2.1.

63 Id.

permettront de renforcer la prévisibilité et de réduire les dépenses et les délais de développement des infrastructures énergétiques, tout en favorisant l'avantage connexe lié à l'amélioration des valeurs naturelles et culturelles.

Parallèlement au développement des infrastructures énergétiques, le renforcement de la capacité des autorités et des organismes compétents pour le patrimoine à participer de manière dynamique et opportune, dès le début, au processus décisionnel concernant la conception et l'implantation desdites infrastructures, et à examiner les demandes afférentes, est absolument indispensable.

Les sources d'énergie renouvelables traditionnelles et à l'échelle communautaire (par exemple, la géothermie et l'hydroélectricité) ont également un rôle à jouer dans l'augmentation de la production d'origine renouvelable. L'hydroélectricité est la plus ancienne forme d'énergie d'origine renouvelable dans l'UE, représentant environ 10 % de la production actuelle d'électricité. Selon les projections de la Commission européenne, les petites centrales hydroélectriques présentent le potentiel de croissance le plus important⁶⁴. Si la production géothermique d'électricité et de chaleur occupe actuellement une place marginale dans le bouquet énergétique de l'UE, plusieurs projets de démonstration sont en cours dans l'UE, avec notamment l'utilisation de la chaleur à basse température dans les réseaux avancés de chauffage urbain⁶⁵. Pourvu qu'ils disposent des ressources nécessaires et soient correctement associés au processus, les autorités et organismes compétents pour le patrimoine culturel peuvent soutenir l'augmentation des capacités de production dans ces secteurs, notamment en donnant la priorité au repérage, à la documentation, à la conservation et à la diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels locaux en matière de production d'énergie d'origine renouvelable.

Comme on l'a vu plus haut, la loi européenne sur le climat devrait comprendre un nouvel objectif contraignant de réduction du CO₂ à l'horizon 2030. Sur cette base, les États membres de l'UE mettront à jour et réviseront leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat en 2023 et 2024⁶⁶. Lorsqu'ils s'attelleront à cette tâche, ils devront tenir compte non seulement de la conjoncture économique, mais aussi des dimensions culturelles de la fourniture d'une énergie propre, abordable et sûre pour l'Europe.

64 « Analyse approfondie de la communication Une planète propre pour tous », supra, note n° 55, p. 59.

65 Id.

66 Commission européenne, « Évaluation à l'échelle de l'UE des plans nationaux en matière d'énergie et de climat – Une planification intégrée dans le domaine de l'énergie et du climat pour faire progresser la transition verte et promouvoir la reprise économique », (COM)2020 564, 9 septembre 2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0564&rid=7>.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Promouvoir l'utilisation de l'énergie de source renouvelable produite par les entreprises des secteurs de l'artisanat et de la création pour fournir de la chaleur et de l'électricité à d'autres à l'échelle locale ; encourager le captage et la réutilisation de la chaleur résiduelle dans les zones historiques grâce à des échanges horizontaux, tels que les blocs à énergie positive, pour ouvrir la voie vers des systèmes énergétiques circulaires.
- Soutenir les travaux engagés par le secteur du patrimoine pour décarboner le chauffage et le refroidissement de bâtiments anciens et historiques grâce à des programmes de financement et de formation adaptés aux méthodes de construction traditionnelles dans le cadre de la stratégie européenne en matière de compétences.
- Créer une nouvelle plateforme au niveau de l'UE afin de promouvoir un dialogue constructif entre les parties prenantes de la protection de l'environnement et de la conservation du patrimoine et le secteur des énergies renouvelables, ainsi que des études plus poussées et coordonnées sur les moyens de mesurer et d'atténuer les incidences des infrastructures d'énergie renouvelable sur les communautés et les paysages.
- Accroître les moyens financiers des autorités et des organismes compétents pour le patrimoine et leur capacité à participer de manière dynamique et opportune, dès le début, au processus décisionnel concernant la conception et l'implantation de l'infrastructure énergétique, et à examiner les demandes connexes.
- Tenir compte des dimensions culturelles d'un approvisionnement en énergie propre, abordable et sûre pour l'Europe dans les nouveaux plans nationaux en matière d'énergie et de climat qui seront élaborés par les États membres en 2023 et 2024.

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Œuvrer pour une meilleure compréhension des dimensions culturelles de l'efficacité énergétique et soutenir la mise en œuvre du principe de primauté de l'efficacité énergétique, afin de réduire le besoin de nouvelles capacités de production et d'infrastructures énergétiques.
- Associer pleinement les citoyens pour qu'ils agissent en acteurs convaincus de cette transition face au défi de la décarbonation.
- Élaborer des stratégies modulables et abordables pour accroître l'utilisation des pompes à chaleur et, de pair avec le verdissement du réseau électrique, accélérer l'électrification des bâtiments anciens et historiques tout en préservant les valeurs patrimoniales.
- Appuyer les sources d'énergie renouvelables traditionnelles et à l'échelle communautaire (par exemple, la géothermie et l'hydroélectricité) en donnant la priorité au repérage, à la documentation, à la conservation et à la diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels locaux en matière de production d'énergie.



KEITH JONES

THE NATIONAL TRUST
(ANGLETERRE, PAYS DE
GALLES ET IRLANDE
DU NORD)



Château de Stirling

© Crown Copyright HES
(Stirling Castle)



Déversoir hydroélectrique de
la mine de Greenburn

© National Trust Images/
Michael Hirst

Le parc éolien d'Energy Isles et l'éperon barré de Burgi Geos (Écosse, Royaume-Uni)

Accroître la capacité de production d'énergie d'origine renouvelable tout en protégeant les paysages et le patrimoine culturels

La collaboration en amont avec les promoteurs est essentielle à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel, tout en favorisant la transition verte du réseau électrique. Elle devrait en être une pierre angulaire afin d'obtenir les meilleurs résultats au regard des objectifs du pacte vert pour l'Europe.

Historic Environment Scotland (HES) est une association caritative publique, mise sur pied pour protéger, comprendre et partager l'environnement historique de l'Écosse. L'Écosse a déclaré l'état d'urgence climatique et, en réponse, HES a publié en 2020 son propre plan d'action 2020-2025 pour le climat dans lequel elle affirme le potentiel unique de l'environnement historique écossais pour inspirer l'action climatique.

HES joue un rôle dans le développement des énergies renouvelables en promouvant la prise en compte de l'environnement historique à toutes les étapes de la planification, notamment en participant aux nouvelles propositions de développement, en dispensant des conseils et en examinant les propositions de développement au stade de la demande. La clé de son travail réside dans la collaboration qu'elle noue à un stade précoce avec les promoteurs potentiels, mais aussi dans la réputation qu'elle a de donner des conseils clairs et constructifs.



La proposition de parc éolien au nord de Yell sur les îles Shetland en est un bon exemple. Le parc éolien envisagé comprenait 29 turbines allant jusqu'à 200 mètres de hauteur. Les conseils de HES ont porté sur l'incidence potentielle sur le site de Burgi Geos, un monument unique protégé. Comprenant un fort datant de la préhistoire tardive, il occupe un promontoire impressionnant sur la côte de Yell, à l'aplomb de falaises de 60 mètres de haut.



→
Ferme d'énergie solaire
et éoliennes

© National Trust Images/
Chris Lacey

Les turbines proposées auraient été visibles dans leur intégralité à quelques centaines de mètres du fort. Après une première objection, HES a indiqué un chemin précis pour atténuer ces incidences conformément à sa politique sur l'environnement historique. À l'issue de discussions avec HES et d'autres parties prenantes, Scottish Natural Heritage en particulier, le promoteur a amélioré la conception en supprimant certaines turbines de sa demande, et l'objection a été retirée.

Il est essentiel que les organismes publics et les autorités de réglementation soient à même de fournir le plus en amont possible des conseils compétents, éclairés et constructifs sur les projets énergétiques potentiels.

Pour en savoir plus :

- Historic Environment Scotland, « Heritage For All », « Un patrimoine pour tous », consulté le 10 mars 2020.
<https://www.historicenvironment.scot/about-us/who-we-are/heritage-for-all/>.
- Historic Environment Scotland, Planning Performance Report 2019-2020 (rapport sur les résultats en matière d'aménagement 2019-2020), 2020, p. 13.
<https://www.historicenvironment.scot/archives-and-research/publications/publication/?publicationId=cfd2047-c102-482c-8599-ac0900ea94a5>.

2.1.3

Mobiliser l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre



Le pacte vert pour l'Europe repose sur l'idée que le développement de l'économie circulaire peut contribuer de manière décisive à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Environ la moitié des émissions totales de GES et plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique sont causés par l'extraction des ressources et la transformation des matériaux, des combustibles et des aliments. L'industrie européenne a entamé sa transition vers une économie circulaire, mais reste largement tributaire d'un débit linéaire de nouveaux matériaux extraits, échangés et transformés en biens, puis éliminés sous forme de déchets ou d'émissions. Seulement 12 % des matériaux qu'elle utilise proviennent de produits recyclés⁶⁷.

En novembre 2020, la Commission européenne a publié son nouveau plan d'action pour une économie circulaire⁶⁸, conformément à l'engagement pris dans le pacte vert pour l'Europe. Le plan vise à accélérer la transition d'un modèle consistant à extraire, à fabriquer, puis à jeter un modèle de croissance régénérative qui vise à faire en sorte que l'utilisation des ressources reste dans les limites de la planète en réduisant l'empreinte de consommation de l'Europe. Il prévoit un cadre pour des produits durables qui ouvrira de nouvelles perspectives et créera de nouveaux emplois dans l'UE et au-delà.

Le plan aborde divers aspects clés de la croissance régénérative, y compris les chaînes de valeur, l'ingénierie et les marchés. En est absente néanmoins toute réflexion sur la culture. Les êtres humains agissent à leur niveau en tant que consommateurs, entrepreneurs et travailleurs, mais ils existent également au sein d'une écologie humaine et négocient au sein de cadres non seulement économiques mais aussi sociaux⁶⁹. Il faut tenir compte de ces aspects sociaux et culturels pour mener à bien le plan d'action de l'UE en faveur d'une économie circulaire. Leur intégration aurait pour avantage supplémentaire d'investir les secteurs de la culture et du patrimoine robustes et centrés sur l'humain du rôle de cocréateurs d'une Europe plus propre et plus durable.

La culture éclaire notre compréhension du bien-être, un concept holistique qui englobe les besoins émotionnels, sociaux, culturels, spirituels et économiques⁷⁰. Les connaissances culturelles orientent les stratégies d'approvisionnement employées pour satisfaire les besoins humains, et c'est à travers le prisme des valeurs culturelles qu'est perçu le succès de ces efforts⁷¹. Aujourd'hui, les modes de vie traditionnels issus d'une lente co-évolution des communautés humaines et de leur environnement au fil des siècles entrent en concurrence avec des modes de vie contemporains moins adaptés aux lieux et à plus forte intensité de carbone. Le patrimoine européen est le réceptacle de valeurs et de pratiques culturelles, souvent ancrées dans des contextes préindustrialisés, qui satisfont les besoins humains tout en étant dissociées de la consommation à forte intensité de GES.

Un prisme culturel fait également ressortir la nécessité d'une approche plus multidimensionnelle de l'économie circulaire, mettant l'accent sur la durabilité environnementale comme sur la durabilité sociale. Cette approche soulignerait la pertinence de territoires économiques locaux où chaque étape du cycle de production/consommation/réutilisation est tangible et participative, qui permettraient de réduire les trajets parcourus, d'améliorer les chaînes de valeur locales et de rétablir des capacités locales diversifiées en matière de compétences. En combinaison avec une

67 Eurostat, « L'économie circulaire dans l'UE – Record pour les taux de recyclage et l'utilisation de matériaux recyclés dans l'UE », 39/2019, 4 mars 2019. <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9629304/8-04032019-BP-FR.pdf/2dea1e6-9e93-4271-a911-632c81780ea5>.

68 Commission européenne, « Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire – Pour une Europe plus propre et plus compétitive », COM(2020) 98, 3 novembre 2020. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:9903b325-6388-11ea-b735-01aa75ed71a1.0013.02/DOC_1&format=PDF.

69 Voir, à titre général, Programme des Nations unies pour l'environnement, Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions (Nairobi, 2020), xxiv (« Lifestyle emissions are influenced by social and cultural conventions... ») (« Les émissions liées au mode de vie sont influencées par les conventions sociales et culturelles [...] »). <https://www.unep.org/emissions-gap-report-2020> (ci-après le « Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions »).

70 Manifeste de l'Alliance européenne du patrimoine, supra, note n° 8.

71 Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, supra, note n° 69, p. 70, 75.

attitude extractiviste envers la nature, la créativité enracinée dans la culture a contribué à faire naître l'industrialisation basée sur le carbone; combinée à une approche holistique de la nature, la créativité, ancrée à la fois dans la culture du passé et du présent, peut alimenter la transition vers une économie régénérative pérenne.

Le plan d'action pour une économie circulaire prévoit une politique axée sur les produits durables visant à soutenir la circularité dans tous les secteurs. Le 14 septembre 2020, la Commission européenne a publié son « initiative relative aux produits durables », qui vise à réviser la directive en vigueur sur l'écoconception afin d'atteindre ces objectifs⁷². Cette initiative a vocation première à élargir la portée de ladite directive afin d'étendre l'application de son cadre en matière d'écoconception à la gamme de produits la plus large possible. Les secteurs européens de l'artisanat et de la création fournissent une offre de produits et des services créatifs de haute qualité, sur mesure, qui devraient figurer en bonne place dans la nouvelle version de la directive, aux côtés de la transformation numérique et d'autres stratégies.

Des initiatives clés pourraient notamment faire participer des acteurs des secteurs de la création et de l'artisanat, des fabricants et des innovateurs, dans le cadre de stratégies visant à relocaliser les procédés de production et de consommation; élargir l'application des labels et logos de durabilité aux produits artisanaux; promouvoir des politiques de financement et d'autres politiques afin que ces produits puissent trouver des débouchés; et appuyer les institutions artisanales et patrimoniales, y compris les connaissances dont sont dépositaires les collections des galeries d'art, bibliothèques, archives, musées et d'autres institutions du patrimoine documentaire qui soutiennent ces traditions.

Bien que le plan d'action pour une économie circulaire soit destiné à orienter la transition de tous les secteurs, les efforts porteront plus particulièrement sur les secteurs à forte intensité de ressources, notamment la construction et les bâtiments. L'environnement bâti a un impact important sur de nombreux secteurs de l'économie, sur l'emploi local et sur la qualité de vie. Les émissions de GES associées à la construction, y compris les émissions liées à l'extraction de matières premières, à la fabrication et au transport de matériaux, à la construction et à la démolition de bâtiments (« énergie grise » ou « carbone gris »⁷³), représentent une part importante du total des émissions nationales de GES dans de nombreux pays.

Il est essentiel que toute stratégie pour un environnement bâti durable⁷⁴ en Europe favorise l'utilisation et la réutilisation adaptative des bâtiments existants tout en reconnaissant les avantages connexes associés à la préservation des valeurs patrimoniales là où elles sont présentes⁷⁵. L'entretien et la réparation permanents contribuent à assurer la longévité des bâtiments existants et constituent le meilleur moyen de favoriser une utilisation efficace des ressources. La réutilisation et la réhabilitation des bâtiments historiques entretiennent les traditions de l'artisanat et de la culture du bâti à forte intensité de main d'œuvre en Europe et promeuvent le mode de vie traditionnel européen. Ces approches évitent presque entièrement le carbone gris associé aux nouvelles constructions et constituent les stratégies ultimes de l'économie circulaire, en particulier lorsqu'elles sont combinées à la rénovation des bâtiments pour assurer leur efficacité en exploitation.

Le recours à des protocoles de comptabilisation des GES qui excluent le carbone gris a occulté l'ensemble des avantages associés à la réutilisation des bâtiments pour réduire les émissions. Cette exclusion sape les efforts déployés pour décarboner le secteur de la construction en Europe. Le pacte vert pour l'Europe devrait soutenir l'adoption de normes de comptabilisation et de déclara-

72 Commission européenne, « Initiative relative aux produits durables », consulté le 7 février 2021. https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12567-Initiative-relative-aux-produits-durables_fr.

73 Voir, à titre général, National Trust for Historic Preservation (États-Unis), « The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse » (« Les bâtiments les plus écologiques : quantifier la valeur environnementale de la réutilisation des bâtiments »), 2011, p. 16, 20-21. <https://forum.savingplaces.org/viewdocument/the-greenest-building-quantifying> (ci-après le « rapport sur les bâtiments les plus écologiques »).

74 Il y a des recoupements entre la réutilisation des bâtiments existants et une circularité accrue dans l'économie de la construction, d'une part, et la vague de rénovations, l'initiative complémentaire de l'UE, d'autre part. L'initiative est examinée à la section 2.1.4 du présent Livre vert.

75 Voir, par exemple, le projet Horizon 2020 « CLIC » sur les modèles d'économie circulaire pour la réutilisation adaptative du patrimoine culturel (<https://www.clicproject.eu/>) et le partenariat du programme urbain de l'UE sur l'économie circulaire (<https://ec.europa.eu/futurium/en/circular-economy/handbook-sustainable-and-circular-re-use-spaces-and-buildings>).

tion des GES⁷⁶ au long de la chaîne de valeur des entreprises (émissions de catégorie 3), qui porteraient non seulement sur l'impact des émissions de la chaîne de valeur des matériaux de toute nouvelle construction, mais aussi sur les émissions évitées grâce à la réutilisation des bâtiments par rapport au scénario de démolition et de nouvelle construction.

L'Europe a une expérience considérable en matière de réutilisation adaptative des bâtiments classés⁷⁷. Promouvoir la réutilisation à l'échelle requise pour faire face à l'urgence climatique exige la mise en place de niveaux de coordination sans précédent entre les secteurs du climat, du patrimoine, de l'énergie, de l'artisanat, du développement, de la finance et des compétences. La formation et l'éducation devraient renforcer les capacités des professionnels du patrimoine en matière d'écoconception et la compréhension des techniques traditionnelles de construction dans le secteur du bâtiment. Une politique d'affectation des terres doit être déployée pour valoriser les modes d'implantation traditionnels caractérisés par la densité et la possibilité de se déplacer à pied dans les zones périurbaines, tout en orientant les activités vers des bâtiments et des paysages culturels sous-utilisés et en favorisant la régénération inclusive des quartiers historiques, le tout dans un souci de préservation des valeurs patrimoniales.

Il convient d'intégrer à tous les niveaux des outils multidimensionnels d'analyse du cycle de vie qui mettent l'accent sur la durabilité environnementale, culturelle et sociale afin de donner une image fidèle de la circularité comme des coûts sociaux du carbone. Il est également nécessaire d'améliorer la collecte et l'analyse de données sur l'efficacité énergétique, l'utilisation des matériaux et les déchets, ainsi que sur la gestion de l'eau dans les bâtiments anciens et historiques, afin de permettre des évaluations robustes du métabolisme⁷⁸.

La prévention des déchets est un objectif majeur de la circularité. La culture et le patrimoine influent sur certaines des dimensions non matérielles du bien-être humain, comme la créativité et la participation sociale. Les approches intégrées nature-culture mettent en évidence les liens entre les fonctions écologiques et sociales qui contribuent à promouvoir des modes de vie en harmonie avec la nature⁷⁹. La nouvelle stratégie européenne globale de mobilité durable et intelligente⁸⁰ devrait renforcer ces synergies fondées sur la culture avec la transition vers l'économie circulaire.

La Commission européenne s'est engagée à revoir les objectifs de l'UE en matière de revalorisation des matériaux d'ici à la fin de 2024⁸¹. Elle devrait prévoir des mesures visant à accroître la récupération et la réutilisation des matériaux anciens qui ne sont plus utilisés *sur place*. Le nouveau cadre de l'économie circulaire de l'UE sur la conception des bâtiments «Level(s)» et le protocole de l'UE sur la gestion des déchets de construction et de démolition devraient guider les utilisateurs dans l'application de ces principes. Il faudrait encourager l'emploi de matériaux traditionnels d'origine locale dans les nouvelles constructions, de même que l'incorporation innovante de nouveaux biomatériaux *compatibles* séquestrateurs de carbone dans les bâtiments traditionnels. Les nouveaux matériaux utilisés pour la rénovation des bâtiments anciens devraient être faiblement émetteurs de carbone et durables. Il conviendrait de généraliser l'utilisation des déclarations de performance environnementale.

76 Voir, à titre général, Greenhouse Gas Protocol, « Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories, An Accounting and Reporting Standard for Cities » (« Protocole mondial pour les inventaires des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire, une norme de comptabilisation et de déclaration pour les villes » https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/GHGP_GPC_0.pdf).

77 De nombreux exemples probants figurent parmi les lauréats du Prix du patrimoine culturel de l'UE/concours Europa Nostra (<https://www.europeanheritageawards.eu/winners/>) et du Prix européen d'architecture contemporaine/Prix Mies van der Rohe (<https://eumiesaward.com/>), ainsi que dans le recueil de référence sur les bonnes pratiques, supra, note n° 52.

78 La révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments de 2018 couvre les mesures à prendre en faveur des bâtiments classés. Directive (UE) 2018/844 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments et la directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L0844&from=fr> (ci-après la révision 2018 de la directive sur la performance énergétique). Voir infra, texte à la note n° 97.

79 Andrew Potts, « An Urgent Journey : Realizing the Potential of Integrated Nature-Culture Approaches to Create a Sustainable World », « Une démarche urgente : concrétiser le potentiel des approches intégrées nature-culture pour créer un monde durable », The George Wright Forum, vol. 34, n° 2, p. 229 à 237 (2017). <http://www.georgewright.org/342potts.pdf>.

80 Commission européenne, « Stratégie de mobilité durable et intelligente – mettre les transports européens sur la voie de l'avenir », COM(2020) 789, 9 décembre 2020. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5e601657-3b06-11eb-b27b-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF.

81 Voir, à titre général, le texte de la note n° 110, infra (sur l'analyse du cycle de vie des bâtiments).

Selon le plan d'action pour une économie circulaire, les initiatives sectorielles sont aussi susceptibles d'être étendues à d'autres « groupes de produits ». Les lieux d'art et de culture, les musées, les bibliothèques, les archives, les monuments et les sites du patrimoine sont des organismes et des institutions à grande visibilité dans toute l'Europe, et dont les produits et les services touchent des millions de personnes, s'agissant notamment des destinations du tourisme culturel ainsi que des festivals, des foires, des excursions et des manifestations. Pour exploiter ce potentiel, il convient d'étendre le cadre de l'UE en matière d'écoconception au secteur de la culture et du patrimoine. Un nouvel écolabel européen pour le secteur de la culture et du patrimoine pourrait encourager l'adoption de mesures d'atténuation des émissions de GES et un approvisionnement écologique dans les institutions culturelles et les sites d'intérêt culturel, ainsi que l'extension des méthodes d'analyse du cycle de vie et des stratégies de compensation du carbone au tourisme culturel.

La circularité est un élément essentiel d'une transformation plus large de l'industrie au profit de la neutralité climatique et de la compétitivité à long terme. Dans un monde où sévissent l'obsolescence programmée et le consumérisme de masse, les jeunes pousses des secteurs de l'artisanat et du patrimoine ont un fort potentiel de mise en place d'innovations radicales en lien avec le pacte vert pour l'Europe. La conception artisanale contemporaine, les arts appliqués, ainsi que les métiers de l'artisanat traditionnel et de l'artisanat du patrimoine devraient être intégrés dans la nouvelle stratégie axée sur les PME⁸² et devenir des « pionniers en matière de climat et de ressources » admissibles à un soutien pour mettre au point des applications commerciales et ouvrir des débouchés.

Les technologies numériques s'avèrent d'une importance cruciale pour atteindre les objectifs fixés par le pacte vert pour l'Europe en matière de développement durable dans de nombreux secteurs, y compris la culture. Dans le même temps, les émissions de carbone associées aux technologies de l'information et des communications (TIC) sont comparables à celles du secteur aéronautique, et seule une petite part de la totalité du matériel informatique éliminé est correctement recyclée. Le pacte vert pour l'Europe reconnaît que le secteur numérique doit être « centré sur le développement durable »⁸³. Les organismes artistiques, culturels et patrimoniaux devraient avoir les moyens de mesurer l'empreinte carbone et environnementale de leurs activités dans le domaine des TIC afin de mieux contribuer à la réduction de leurs incidences négatives. Il peut s'agir du passage à une organisation d'accueil alimentée à 100 % par les énergies renouvelables, de la prolongation de la durée de vie des appareils ou de l'acquisition de nouveaux dispositifs économes en énergie et faciles à réparer.

82 Commission européenne, « Une stratégie axée sur les PME pour une Europe durable et numérique », COM(2020) 103, 10 mars 2020. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-sme-strategy-march-2020_fr.pdf.

83 Le pacte vert pour l'Europe, supra note n° 1, p. 10.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Intégrer les aspects sociaux et culturels dans le plan d'action de l'UE pour une économie circulaire et investir les secteurs de la culture et du patrimoine robustes et centrés sur l'humain du rôle de cocréateurs d'une Europe plus propre et plus durable.
- Inclure les secteurs, produits et services européens de l'artisanat et de la création dans le nouveau cadre en matière d'écoconception qui relève de l'initiative relative aux produits durables du plan d'action pour une économie circulaire.
- Mesurer et valoriser les émissions de GES évitées grâce à l'utilisation et à la réutilisation adaptative des bâtiments existants, tout en reconnaissant les avantages connexes associés à la conservation des valeurs patrimoniales dans l'environnement bâti.
- Appuyer l'emploi accru des matériaux traditionnels d'origine locale dans le secteur de la construction et renforcer la compréhension des techniques traditionnelles de construction qui jouent un rôle dans l'atténuation des émissions de GES et le soutien à la résilience de l'architecture.
- Valoriser les modes d'implantation traditionnels caractérisés par la densité et la possibilité de se déplacer à pied dans les zones périurbaines; orienter les activités vers des bâtiments et des paysages culturels sous-utilisés; et favoriser la régénération inclusive des quartiers historiques, le tout dans un souci de préservation des valeurs patrimoniales.
- Mettre l'accent sur des modèles multidimensionnels d'analyse du cycle de vie qui tiennent compte de la durabilité environnementale comme de la durabilité sociale.
- Lancer un nouvel écolabel européen pour le secteur de la culture et du patrimoine au titre du cadre en matière d'écoconception de l'UE afin de tirer parti des possibilités offertes par les sites et lieux d'art, de culture et de patrimoine, dont les produits et services touchent des millions de personnes.
- Intégrer la conception artisanale contemporaine, les arts appliqués, ainsi que les métiers de l'artisanat traditionnel et de l'artisanat du patrimoine dans la nouvelle stratégie axée sur les PME et en faire des « pionniers en matière de climat et de ressources » admissibles à un soutien pour mettre au point des applications commerciales et ouvrir des débouchés.
- Inclure dans les politiques européennes des approches intégrées nature-culture mettant en évidence les liens entre les fonctions écologiques et sociales des paysages qui contribuent à promouvoir des modes de vie en harmonie avec la nature et à dissocier la production de déchets de la croissance économique.

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Promouvoir une éthique de gestion et de réutilisation qui s'inscrit dans la transition verte et mettre l'accent sur des valeurs et pratiques culturelles européennes qui satisfont les besoins humains tout en étant dissociées de la consommation à forte intensité de GES dans la gestion patrimoniale, y compris dans la documentation et l'interprétation.
- Contribuer à la conception d'un nouvel écolabel européen pour le secteur de la culture et du patrimoine au titre du cadre en matière d'écoconception de l'UE, dont l'application s'étendrait aux institutions culturelles, aux destinations touristiques ainsi qu'aux festivals, aux foires, aux excursions et aux manifestations.
- Renforcer la capacité des professionnels du patrimoine en matière d'écoconception, notamment en actualisant les cursus universitaires.
- Encourager l'incorporation innovante de nouveaux biomatériaux séquestrateurs de carbone et compatibles avec la conception traditionnelle dans le cadre de la rénovation de bâtiments anciens et historiques.
- Donner la priorité aux choix durables à faibles émissions de carbone lorsque des matériaux nouveaux sont utilisés pour la rénovation de bâtiments anciens. Généraliser l'utilisation des déclarations de performance environnementale dans les rénovations.



**PAR ANTONIA
GRAVAGNUOLO**

INSTITUT
DE RECHERCHE SUR
L'INNOVATION ET LES
SERVICES POUR
LE DÉVELOPPEMENT,
CONSEIL NATIONAL
DE LA RECHERCHE,
ITALIE

Le rôle du patrimoine culturel dans l'action pour une économie circulaire*

Grâce à la conservation active, à la réutilisation adaptative, à la rénovation, à la mise aux normes, à l'amélioration et à la valorisation, le patrimoine culturel peut significativement contribuer à la mise en place d'une économie circulaire *centrée sur l'humain* dans les villes et les régions.

Le modèle d'économie circulaire imite le modèle d'organisation *autopoïétique* de la nature, dans lequel les matériaux n'ont pas vocation à devenir des déchets, mais à être réutilisés comme intrants dans de nouveaux cycles de vie grâce à des métabolismes circulaires. Bâtie sur le socle de l'écologie, l'économie circulaire vise à promouvoir et à préserver la biodiversité et les écosystèmes en tant que condition préalable au bien-être. Elle se caractérise par sa valeur enrichie et « complexe » du point de vue écologique, économique, social et culturel, (Fusco Girard, 1987; Fusco Girard et Nijkamp, 1997). En reconnaissant que les valeurs *intrinsèques* non instrumentales agissent comme un déclencheur de valeurs d'usage *instrumentales* (Fusco Girard, 2019; Fusco Girard et Vecco, 2019), l'économie circulaire se détourne d'un rendement financier « strict » au profit d'un rendement « mixte », à la fois financier et sociétal. L'économie circulaire est donc une économie *régénérative*, à même de *générer* une multiplicité d'impacts.

Du point de vue de l'économie circulaire, le patrimoine culturel représente :

Une ressource à long terme. Le patrimoine culturel représente l'élément permanent à la fois matériel et immatériel des villes et territoires en évolution, la mémoire du système urbain et territorial qui véhicule des valeurs historiques et culturelles, une identité locale, des valeurs esthétiques, éducatives et spirituelles, un *genius loci* reconnu et réinterprété par les communautés locales au fil des siècles ou des millénaires, reliant les générations passées, présentes et futures (Fusco Girard, 2018).

Un moteur de régénération de l'environnement. De par l'attribution de multiples significations, utilisations et réutilisations au fil du temps, le patrimoine culturel est l'actif urbain et territorial dont l'horizon temporel est le plus long. Les bâtiments, les sites et les paysages historiques représentent



La communauté de De Ceudel à Amsterdam, un vieux quartier dans lequel des métabolismes urbains circulaires ont été activés grâce aux énergies renouvelables, aux systèmes de valorisation énergétique des déchets, à la réutilisation et au recyclage des matériaux et de l'eau

© De Ceudel



Un bâtiment historique certifié par le label «golden» de GBC Historic Building® : Palazzo Gulinelli à Ferrare, en Italie @ Arch. Cristiano Ferrari

© Arch. Cristiano Ferrari



un capital culturel en mesure de créer des emplois tout en favorisant la régénération de l'environnement, la cohésion sociale et le bien-être (Le patrimoine culturel compte pour l'Europe, 2015). Le patrimoine peut être un moteur de régénération circulaire urbaine et territoriale par grâce à des interventions de qualité axées sur l'efficacité énergétique, la production d'énergie de source renou-

* Le présent essai est issu de la recherche dans le cadre du projet CLIC (Horizon 2020) (www.clicproject.eu). L'auteure reconnaît la contribution conceptuelle fondamentale du professeur Luigi Fusco Girard, coordinateur scientifique du projet CLIC, et du consortium de recherche CLIC, synthétisée dans le document de travail D2.7 intitulé *CLIC Framework of Circular Human-Centred Adaptive Reuse of Cultural Heritage* [Cadre CLIC de la réutilisation adaptative circulaire centrée sur l'humain du patrimoine culturel].

→
Le site antique des Catacombes de San Gennaro, Naples, Italie. Grâce à l'action de récupération et de valorisation menée par la Fondation communautaire «San Gennaro» en impliquant la communauté locale, l'ancien site patrimonial est revenu à la vie. Aujourd'hui, il génère de multiples impacts sociaux positifs (emplois, éducation, relations de solidarité) et constitue un moteur de croissance économique dans la zone défavorisée du centre historique de Naples, appelée quartier «Sanità»

© Archivio Fotografico Cooperativa La Paranza – Catacombe di Napoli



velable, la réutilisation des matériaux et l'intégration de solutions fondées sur la nature (Fusco Girard, 2019).

Un moteur pour l'emploi. Le patrimoine culturel recèle un potentiel élevé de création d'emplois dans les secteurs liés à l'économie circulaire. Celui de la construction peut créer des emplois grâce à des travaux de conservation, de réutilisation et d'entretien, qui améliorent les compétences traditionnelles tout en préservant des emplois qualifiés sur le long cours. L'adoption de passeports de matériaux, d'analyses du cycle de vie et d'évaluations des métabolismes urbains peut renforcer l'écoconception et (ou) la conception circulaire d'interventions planifiées, grâce à l'emploi de professionnels dans le cadre de la préparation, de la planification, de la conception et de la mise en œuvre de projets patrimoniaux. Les utilisations créatives, innovatrices et productives du patrimoine culturel génèrent également des emplois, renforçant l'attractivité d'un lieu (Fusco Girard, 2019).

Une infrastructure connective favorisant les synergies et la coopération. Le patrimoine et le paysage culturels traduisent une relation longue et intime entre les commu-

nautés et les lieux, qui inclut l'environnement naturel. Le patrimoine véhicule des valeurs culturelles qui ont le potentiel émotionnel de réunir les individus et les communautés autour de souvenirs communs, y compris lorsque des épisodes historiques controversés se sont produits. Le modèle de l'économie circulaire peut être interprété comme une *économie de relations* qui réduit les coûts et améliore la productivité pluridimensionnelle et l'impact des activités économiques (Gravagnuolo e.a., 2017 ; Fusco Girard, 2019). Le patrimoine culturel peut devenir un catalyseur pour des partenariats multipartites et la création communautaire (de patrimoine) à l'échelle locale, en privilégiant la *confiance* comme valeur première dans la prise en charge collective des « biens communs » [projet CLIC (Horizon 2020), 2017-2021].

Axé sur la dimension des droits humains, la santé des écosystèmes, la santé et le bien-être des individus, le patrimoine culturel suggère fortement l'idée d'une économie circulaire *centrée sur l'humain* dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

Pour en savoir plus :

- Projet CLIC (Horizon 2020), 2017-2021, *Circular models Leveraging Investments in Cultural heritage adaptive reuse* [Modèles circulaires tirant parti des investissements dans la réutilisation adaptative du patrimoine culturel], consulté le 10 mars 2021.
<https://www.clicproject.eu/>.
- Fusco Girard L. (2020), *From pandemic to a new economy: towards a circular economy and circular city* [De la pandémie à la nouvelle économie : vers une économie et une ville circulaires], projet CLIC (Horizon 2020). Document disponible à l'adresse
<https://www.clicproject.eu/editorial-from-pandemic-to-a-new-economy-towards-a-circular-economy-and-circular-city-article-by-luigi-fusco-girard/>.
- Fusco Girard L. (2019), *Implementing the circular economy: the role of cultural heritage as the entry point. Which evaluation approaches?* [Mise en œuvre de l'économie circulaire : le rôle du patrimoine culturel comme point d'entrée. Quelles approches en matière d'évaluation?], BDC Bollettino del Centro Calza Bini, 19, 2/2019, p. 245 à 278. Document disponible à l'adresse
<http://www.serena.unina.it/index.php/bdc/article/view/7269>.
- Fusco Girard L., Vecco M. (2019), *Genius Loci: the evaluation of places between instrumental and intrinsic values* [Genius loci : l'évaluation des lieux entre valeurs instrumentales et intrinsèques], BDC Bollettino Del Centro Calza Bini, 19, 2/2019, p. 473 à 495. Document disponible à l'adresse
<http://www.serena.unina.it/index.php/bdc/article/view/7278>.
- Gravagnuolo A., Fusco Girard L., Saleh R., Ost C. (2017), *Evaluation criteria for a circular adaptive reuse of cultural heritage* [Critères d'évaluation pour une réutilisation adaptative circulaire du patrimoine culturel], BDC Bollettino del Centro Calza Bini, 17, 2/2017, p. 185 à 216. Document disponible à l'adresse
<http://www.serena.unina.it/index.php/bdc/article/view/6040>.

2.1.4

Construire et rénover tout en économisant l'énergie et les ressources



L'empreinte carbone actuellement associée à la satisfaction de l'éternel besoin humain de logements dans lesquels vivre et d'espaces dans lesquels produire et interagir est gigantesque⁸⁴. Les bâtiments sont responsables d'environ 40 % de la consommation totale d'énergie de l'UE et de 36 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'énergie⁸⁵. Pour que l'UE parvienne à réduire de 55 % ses émissions nettes de GES conformément à la proposition de loi européenne sur le climat, elle doit, selon la Commission européenne, réduire de 60 % les émissions de GES imputables aux bâtiments d'ici à 2030⁸⁶.

Pour répondre à ce besoin urgent, la Commission a présenté en octobre 2020 sa stratégie visant à déclencher une vague de rénovations en Europe⁸⁷. L'objectif est d'au moins doubler le taux annuel de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et non résidentiels d'ici à 2030 et de stimuler les rénovations énergétiques lourdes, avec à la clé la rénovation de 35 millions d'unités de bâtiment d'ici à 2030. Compte tenu de son ampleur, le projet devrait être réparti sur toute l'Europe, et soutenu par les villes, les autorités locales, les parties prenantes, les gouvernements nationaux et les citoyens, qui se mobiliseraient et s'approprieraient le processus⁸⁸.

Les avantages de l'inclusion du secteur du patrimoine culturel européen dans cette mobilisation sont manifestes. Presque toutes les villes et tous les villages ont des centres historiques dotés d'un vaste parc de bâtiments anciens. Donner à ces bâtiments une nouvelle vie grâce à des rénovations qui associent à la sauvegarde de valeurs patrimoniales de nouvelles technologies économes en énergie permettrait de libérer une énorme vitalité économique. La conservation de l'énergie, de l'information, de l'artisanat et de l'art incarnés dans les bâtiments, sites et paysages européens existants a toujours été au cœur du travail du secteur du patrimoine culturel européen. Ce secteur est donc une composante essentielle de la vague de rénovations. Cette composante est déjà profondément attachée aux principes de l'économie circulaire, comme le prouvent notamment ses artisans, professionnels qualifiés, conservateurs et (ou) restaurateurs, architectes, ingénieurs, gestionnaires, propriétaires, universitaires et chercheurs.

Le « patrimoine » est mentionné (trop) brièvement dans la nouvelle stratégie, la vague de rénovations le décrivant principalement comme un élément à protéger⁸⁹. Il est absolument impératif de mettre l'accent sur cet aspect. Les valeurs culturelles véhiculées par les bâtiments historiques d'Europe offrent d'énormes avantages connexes⁹⁰. Des initiatives précédentes de rénovation à des fins d'efficacité énergétique ont parfois entraîné la perte inutile de biens de ce type voire la dégradation des

84 Voir, à titre général, Gibran Vita e.a., *Connecting global emissions to fundamental human needs and their satisfaction* [Relier les émissions mondiales aux besoins humains fondamentaux et à leur satisfaction], 2019 Environ. Res. Lett. 14 014002. <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/aae6e0/pdf>.

85 Commission européenne, « Une vague de rénovations pour l'Europe : verdir nos bâtiments, créer des emplois, améliorer la qualité de vie », COM(2020) 662, 14 octobre 2020. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:0638aa1d-0f02-11eb-bc07-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF (ci-après la « vague de rénovations »). Ces chiffres se rapportent à l'utilisation et à l'exploitation des bâtiments, y compris aux émissions indirectes dans le secteur de l'électricité et du chauffage, et non à leur cycle de vie complet. Selon les estimations, l'empreinte carbone de la construction représente environ 10 % des émissions annuelles totales de gaz à effet de serre dans le monde. Voir le rapport 2020 de l'IRP intitulé « *Resource Efficiency and Climate Change* » et le rapport 2019 des Nations unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions.

86 Vague de rénovations, p. 1 à 2.

87 Id.

88 Id., p. 31.

89 Id., p. 4, 17 et 30.

90 Voir Préface, supra, paragraphe 5.

performances des bâtiments⁹¹, en raison de l'indifférence à l'égard des avantages connexes du patrimoine culturel et de l'ignorance quant au fonctionnement des systèmes de construction traditionnels.

Jusqu'à présent, la vague de rénovations ne contient aucune proposition spécifique visant à concilier la protection du patrimoine avec ses autres objectifs. Sa conclusion finale stipule que « dans dix ans, les bâtiments en Europe seront remarquablement différents »⁹². Du point de vue de la réduction des besoins en énergie et des déchets, cette transformation est indispensable. Mais qu'en est-il du caractère et du sentiment qui se dégagent des paysages européens et les rendent aussi attrayants aux yeux des habitants comme des visiteurs ? Pour l'Europe, perdre ces caractéristiques reviendrait à perdre ce qui la distingue : son européanité. La bonne nouvelle est qu'il est facile d'obtenir des résultats gagnants sur tous les fronts, qui protégeront les valeurs distinctives du patrimoine européen tout en décarbonant l'environnement bâti.

Il manque actuellement à la vague de rénovations une vision positive de la façon dont le patrimoine culturel de l'Europe peut soutenir et accélérer la réalisation des objectifs de cette stratégie. Pour comprendre la durabilité et la capacité d'adaptation des bâtiments, le patrimoine culturel s'intéresse non seulement aux structures, mais aussi aux mentalités et comportements qui sous-tendent la façon dont les personnes les construisent et les utilisent. Le patrimoine culturel incarne des technologies éprouvées, fruit d'innovations adaptées au lieu (datant souvent d'une époque où la construction n'était pas encore tributaire du pétrole) qui offrent aujourd'hui encore des solutions pour le climat. Pour réussir, la vague de rénovations doit également tirer parti de ces avantages connexes, de nature culturelle et patrimoniale, de la rénovation.

La rénovation des bâtiments est également fondamentale pour la reprise économique de l'après-Covid-19, ce qui est particulièrement vrai dans le contexte du patrimoine fortement créateur d'emplois. La réparation, la réutilisation adaptative et la régénération du parc de bâtiments historiques font appel aux techniques traditionnelles de construction de bâtiments, au savoir-faire artisanal et aux connaissances locales associées à des innovations durables. Ces techniques nécessitent à leur tour des spécialistes du patrimoine, des artistes et différents artisans et corps de métiers. **Mettre aux normes les bâtiments historiques de l'Europe, en prenant soin de préserver le principal argument de vente de celle-ci – son patrimoine culturel – offre l'occasion extraordinaire de promouvoir la reprise économique post-pandémique. Cela peut et devrait devenir un projet phare dans le cadre de l'initiative Next Generation EU, à même de faire avancer en même temps l'action climatique, une transition juste et la cohésion sociale.**

La vague de rénovations indique que le niveau de rénovation des bâtiments existants dans l'UE « reste résolument faible et superficiel »⁹³. Au rythme actuel, il faudrait des siècles pour que le secteur de la construction parvienne à la neutralité climatique. Afin de donner le coup d'envoi à des rénovations à grande échelle dans toute l'Europe, **la vague de rénovations recense sept domaines clés d'intervention et de grandes actions. Chacun de ces domaines est associé à la protection du patrimoine culturel.** Il est essentiel de comprendre et de prendre en compte ces sept points d'intersection afin de lever les obstacles et d'accélérer les taux de rénovation des bâtiments anciens et historiques tout en respectant l'engagement de la vague de rénovations de préserver le patrimoine culturel, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens et au développement durable.

- ① **Renforcer l'information, la sécurité juridique et les incitations pour les propriétaires et les locataires publics et privés à entreprendre des rénovations.** La vague de rénovations souligne qu'une rénovation durable a toujours pour point de départ une décision individuelle, qui met en balance les avantages et les coûts escomptés. Pourtant, aujourd'hui, les informations sur le profil actuel des bâtiments en ce qui concerne l'énergie et les ressources sont insuffisantes. Pour y remé-

91 Voir Historic England, *Energy Efficiency in Historic Buildings, How to Improve Energy Efficiency* [Efficacité énergétique dans les bâtiments historiques, comment améliorer l'efficacité énergétique], juin 2018 (« *The unintended consequences of getting energy efficiency measures wrong (or doing them badly) include: harm to heritage values and significance, harm to human health and building fabric, and failure to achieve the predicted savings or reductions in environmental impact.* » [Parmi les conséquences imprévues des mesures erronées d'efficacité énergétique (ou qui ont été mal prises) figurent : le préjudice aux valeurs patrimoniales et à leur importance, le préjudice à la santé humaine et à l'enveloppe du bâtiment, et l'incapacité à réaliser les économies prévues ou à réduire l'incidence sur l'environnement].

92 Vague de rénovations, p. 30.

93 Id., p. 5.

dier, la Commission européenne s'est engagée à proposer des normes minimales obligatoires en matière de performance énergétique dans le cadre de la révision de la directive de 2012 relative à l'efficacité énergétique des bâtiments⁹⁴, qui aura lieu d'ici à la fin de 2021. Il est donc primordial de savoir si ces nouvelles normes minimales s'appliqueront aux bâtiments historiques, et de quelle manière.

Pour répondre à cette question, nous devons comprendre les différentes formes, géographies et structures de propriété du parc de bâtiments historiques. Une grande partie de ce parc (40 % selon les estimations)⁹⁵ appartient à des propriétaires privés qui doivent payer la rénovation de ces bâtiments sur leurs propres deniers. Il s'agit aussi bien de bâtiments agricoles et d'installations de location pour les entreprises ou les familles que de maisons à haute valeur historique et culturelle qui accueillent les visiteurs ou servent de lieux de concert. Ces bâtiments jouent souvent un rôle essentiel pour les communautés rurales, leur permettant d'accéder aux biens communs comme la nourriture ou de se loger à des prix raisonnables. Faisant souvent partie d'un paysage culturel de valeur, ils sont rarement isolés.

Une autre difficulté tient au fait que les bâtiments officiellement protégés sont soumis à des règles de protection spéciales, imposées par la législation nationale et susceptibles de limiter l'autorisation à intervenir sur ces bâtiments.

Conscients de cette réalité, les législateurs européens ont adopté en 2012, dans le cadre de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, une mesure raisonnable et pragmatique selon laquelle les États membres *peuvent* décider de ne pas fixer ou de ne pas appliquer d'exigences minimales en matière de performance énergétique pour :

« les bâtiments officiellement protégés comme faisant partie d'un environnement classé ou en raison de leur valeur architecturale ou historique spécifique, dans la mesure où l'application de certaines exigences minimales en matière de performances énergétiques modifierait leur caractère ou leur apparence de manière inacceptable »⁹⁶.

Parmi les modifications apportées en 2018 à la directive sur la performance énergétique des bâtiments⁹⁷ figure le considérant suivant : « Il convient d'encourager la recherche de nouvelles solutions visant à améliorer le niveau de performance énergétique des bâtiments et des sites historiques et leur mise à l'essai, tout en veillant à la protection et à la préservation du patrimoine culturel. »⁹⁸ Cette recherche et cette mise à l'essai reflètent la prochaine étape concrète des efforts d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments historiques.

Lors de la prochaine révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, la possibilité pour les États membres d'exempter des bâtiments désignés devrait être maintenue. Toutefois, cela ne doit pas être considéré comme un moyen de contourner l'obligation pour tous les bâtiments d'Europe d'être aussi économes en énergie et en ressources que possible au vu des circonstances. Sont concernés aussi bien les bâtiments officiellement protégés que ceux de valeur historique ou locale, mais qui ne seraient pas classés.

Il s'agit avant tout de contribuer à la lutte contre l'urgence climatique. Mais, dans le même temps, les États membres devraient être instamment invités à aider de manière proactive les propriétaires de bâtiments officiellement protégés à faire tout leur possible, conformément à la législation relative à la protection du patrimoine, pour appliquer des mesures efficaces. En effet, les bâtiments officiellement protégés, en particulier les bâtiments emblématiques qui appartiennent également à l'État, peuvent

94 Directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments, JO L 153 du 18.6.2010, p. 13 à 35 [ci-après, la « directive de 2010 sur la performance énergétique des bâtiments », telle que modifiée. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32010L0031&from=EN>. Une disposition dérogatoire similaire figure dans la directive sur l'efficacité énergétique. Directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE, L 315/14 (article 5, paragraphe 2 a). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012L0027&from=EN>.

95 Commission européenne, Étude « *Heritage Houses for Europe* », [« Maisons du patrimoine européennes »] (Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2019), p. 37. <https://www.europeanlandowners.org/heritage-houses-for-europe/study/>.

96 Directive sur la performance énergétique des bâtiments, page L 153/19 (article 4, paragraphe 2 a)).

97 Modifications apportées en 2018 à la directive sur la performance énergétique des bâtiments, supra, note n° 78.

98 Id., L 156/77 (considérant 18).

jouer un rôle particulier en contribuant à l'action climatique, car leur rénovation soignée envoie un signal précieux. L'utilisation efficace des ressources est également une question de gestion avisée. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments historiques réduit les coûts d'exploitation et rend leur utilisation permanente plus attrayante. Dans l'ensemble, s'il est vrai qu'un travail important a déjà été accompli en Europe pour promouvoir l'efficacité énergétique dans l'environnement bâti historique, il reste encore beaucoup à faire⁹⁹.

D'une manière générale, le pacte vert pour l'Europe indique qu'en cas de possibles arbitrages entre des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, la réaction de l'UE sera de faire « systématiquement appel à tous les leviers d'action ». Or, c'est justement le cas. La Commission européenne et les acteurs du patrimoine bâti (public et privé) devraient chercher ensemble des solutions avantageuses pour tous. Celles-ci devraient inclure de nouvelles orientations à l'appui d'autres voies vers la performance énergétique, à partir d'une planification et d'une évaluation de la performance intelligentes, fondées sur une approche visant « l'ensemble de la maison » et adaptées aux besoins et aux valeurs des bâtiments historiques et des systèmes de construction traditionnels. Si, pour certains bâtiments protégés, la mise en conformité risque d'impliquer un niveau de modification inacceptable, pour d'autres elle peut prendre la forme d'un judicieux mélange d'interventions.¹⁰⁰ En effet, certains systèmes de construction traditionnels (masse thermique) sont déjà intrinsèquement économes en énergie dès lors qu'ils sont correctement entretenus. De nombreuses recherches ont déjà été menées en Europe sur ces questions. Ces travaux, ainsi que toute future étude, devraient guider toute élaboration de nouvelles politiques¹⁰¹.

La vague de rénovations propose également que les infrastructures sociales publiques et privées, comme les bâtiments administratifs, les institutions culturelles et les écoles – dont beaucoup ont une valeur de patrimoine culturel – montrent la voie à suivre, en servant de modèles et de points de référence pour des « avantages connexes qui deviennent immédiatement visibles pour le public »¹⁰². La mise en évidence de la performance énergétique de ces bâtiments historiques emblématiques peut en effet signaler de manière puissante l'importance que les communautés accordent à la réduction des émissions de GES¹⁰³. La Commission publiera des orientations sur le principe de primauté de l'efficacité énergétique au début de 2021 afin d'aider les autorités publiques à traiter ces questions.

L'indicateur de potentiel d'intelligence proposé par l'UE présente des caractéristiques similaires. Cet indicateur permettra d'évaluer le potentiel d'intelligence des bâtiments et des unités de bâtiments et de le communiquer aux opérateurs économiques et autres parties prenantes. Il évalue les capacités d'un bâtiment ou d'une unité de bâtiment à adapter son fonctionnement aux besoins de ses occupants et du réseau et à améliorer son efficacité énergétique et ses performances globales en phase d'utilisation. La directive sur la performance énergétique des bâtiments telle que révisée en 2018,

99 Par exemple, une évaluation de 122 pages des stratégies de rénovation à long terme des États membres de l'UE ne donne que trois exemples d'efforts portant sur des bâtiments historiques (Croatie, Luxembourg et Slovaquie). Castellazzi L. e.a., *Assessment of second long-term renovation strategies under the Energy Efficiency Directive* [Évaluation des deuxième stratégies de rénovation à long terme en vertu de la directive sur l'efficacité énergétique] (Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2019). <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC114200/kjna29605enn.pdf>.

100 Giorgia Rambelli, Cristina Garzillo, Recommendations for Local Governments. Integrating Energy Efficient Retrofit of Historic Buildings into Urban Sustainability [Recommandations pour les gouvernements locaux : intégration de la mise aux normes efficace du point de vue énergétique des bâtiments historiques dans la durabilité urbaine], 2014. http://www.3encult.eu/en/deliverables/Documents/WP2_D2.3_20140111_P21_Proposal%20of%20generic%20replicable%20factors.pdf. (« The refurbishment of historic buildings to lower energy demand is necessary, possible and economically feasible. » [La rénovation de bâtiments historiques pour réduire la demande d'énergie est nécessaire, possible et économiquement faisable] ; A. Gonzalez, P. Bouillard, C. A. Román et M. Stevanovic. Keeping the Historical Heritage Alive: Methodology for the energy renovation of the historic residential stock of the east extension in Brussels [Garder le patrimoine historique vivant : méthodologie pour la rénovation énergétique du parc historique résidentiel de l'extension Est de Bruxelles] (2013). HYPERLINK "https://www.semanticscholar.org/paper/KEEPING-THE-HISTORICAL-HERITAGE-ALIVE:-Methodology-Gonzalez-Bouillard/207f99e1a7feed406a855195bc37efc96caec9e5" <https://www.semanticscholar.org/paper/KEEPING-THE-HISTORICAL-HERITAGE-ALIVE%3A-Methodology-Gonzalez-Bouillard/207f99e1a7feed406a855195bc37efc96caec9e5>.

101 Voir, à titre d'exemple, Advanced Tools for Low-carbon, high-value development of historic architecture in the Alpine Space (ATLAS), Historic Building Energy Retrofit Atlas (HiBER ATLAS), NOAH's Ark, Climate for Culture, Energy Efficiency for EU Historic Districts' Sustainability (Effesus), Efficient Energy for EU Cultural Heritage (3ENCULT), Robust Internal Thermal Insulation of Historic Buildings (RIBuild), and Energy-Efficient Buildings (EeB) PPP.

102 Vague de rénovations, p. 27.

103 L'avenir de notre passé, supra, note n° 9, p. 56.

qui a permis d'introduire l'indicateur de potentiel d'intelligence, stipule qu'« il convient d'encourager la recherche de nouvelles solutions visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments et des sites historiques et leur mise à l'essai, tout en veillant à la protection et à la préservation du patrimoine culturel. »¹⁰⁴

Sur la base de ces recherches, **le cadre méthodologique de l'indicateur de potentiel d'intelligence utilisé pour calculer la valeur du potentiel d'intelligence des bâtiments historiques devrait être adapté à leurs conditions spécifiques.** Les actes d'exécution et les actes délégués de la Commission relatifs à l'indicateur de potentiel d'intelligence¹⁰⁵ prévoient que les certificats utilisés pour communiquer l'indicateur de préparation intelligente d'un bâtiment peuvent inclure « des recommandations sur la manière d'améliorer le potentiel d'intelligence du bâtiment ou de l'unité de bâtiment en tenant compte, le cas échéant, de la valeur patrimoniale. »¹⁰⁶ La mise en œuvre de ce dispositif offre aux spécialistes de l'efficacité énergétique et du patrimoine l'occasion précieuse de travailler ensemble pour promouvoir les bonnes pratiques.

La Commission proposera également des règles plus strictes concernant les **certificats de performance énergétique.** La qualité des certificats actuels pose problème. La modélisation mise au point pour les nouvelles constructions n'est pas toujours en mesure de saisir le « comportement » des bâtiments plus anciens. Cela risque de conduire à des interventions inadaptées qui dégradent des caractéristiques traditionnelles respectueuses du climat, gaspillent des matériaux précieux et portent préjudice aux valeurs patrimoniales. **Lors de la mise à jour du cadre des certificats de performance énergétique, les données et les modèles devront être adaptés aux caractéristiques réelles des bâtiments anciens et historiques.**

- ② **Garantir un financement adéquat et judicieusement ciblé.** La rénovation des bâtiments figure parmi les secteurs confrontés aux déficits d'investissement les plus sévères dans l'UE. Pour y remédier, la vague de rénovations propose d'accroître le volume de financement apporté par l'UE en augmentant les subventions, l'assistance technique, l'aide au montage de projets et les prêts. De nombreux propriétaires privés de bâtiments classés, aussi bien résidentiels que commerciaux, n'ont pas les ressources nécessaires pour entretenir les éléments patrimoniaux de leurs bâtiments ni pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Il faut également des fonds pour les bâtiments et monuments publics. **Toute extension de l'application des normes de performance des bâtiments aux édifices classés doit s'accompagner d'incitations publiques de nature à combler ces lacunes. Il est également nécessaire de disposer de moyens et de modèles simples permettant d'associer des aides en faveur du patrimoine et des subventions à l'efficacité énergétique afin de financer des rénovations énergétiques appropriées.**

InvestEU devrait mettre au point des produits financiers destinés à la rénovation soignée à des fins d'efficacité énergétique du patrimoine bâti de l'Europe dans le cadre de ses volets d'action « investissements sociaux et compétences » et « infrastructures durables ». La Commission peut soutenir la conception de dispositifs de financement adaptés aux propriétaires et aux occupants de bâtiments historiques en utilisant des critères appropriés en matière de patrimoine et en soutenant le recouvrement et l'amortissement des coûts d'investissement. À titre d'exemple, on peut citer les mécanismes incitatifs comme le système Ecobonus, les modèles de sociétés de services énergétiques (SSE)¹⁰⁷, les incitations fiscales pour la rénovation liée à l'énergie et les crédits d'impôt pour la

104 Révision 2018 de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, supra, note n° 78, L 156/77 (considérant 18).

105 Règlement délégué (UE) 2020/2155 de la Commission du 14 octobre 2020 complétant la directive (UE) 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil en établissant un système commun facultatif de l'Union européenne pour l'évaluation du potentiel d'intelligence des bâtiments, C/2020/6930, 14 octobre 2020, JO L 431 du 21.12.2020, p. 24. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R2155&from=FR>.

106 Voir Paris A. Fokaidis, Christiana Panteli et Andri Panayidou, *How Are the Smart Readiness Indicators Expected to Affect the Energy Performance of Buildings: First Evidence and Perspectives* [Comment les indicateurs de potentiel d'intelligence devraient-ils affecter la performance énergétique des bâtiments : premier élément de preuve et points de vue], Sustainability 12, n° 22: 9496, section 4.3. <https://doi.org/10.3390/su12229496>.

107 Pour une étude de cas sur l'application du modèle des SSE à un immeuble de bureaux historique, voir Dana Schneider et Paul Rode, *Energy Renaissance* [Renaissance de l'énergie], printemps 2010. <https://www.hpbmagazine.org/content/uploads/2020/04/10Sp-Empire-State-Building-New-York-NY.pdf>. <https://www.hpbmagazine.org/content/uploads/2020/04/10Sp-Empire-State-Building-New-York-NY.pdf>.

réhabilitation. **L'Initiative européenne pour la rénovation des bâtiments, qui vient d'être mise en place, devrait soutenir le financement destiné aux propriétaires de bâtiments du patrimoine.**

Les organismes gouvernementaux chargés du patrimoine nécessiteront davantage de fonds pour soutenir les efforts d'efficacité énergétique dans l'environnement bâti historique européen et pour traiter efficacement un plus grand nombre de demandes d'autorisation résultant de la vague de rénovations.

- 3 **Accroître les capacités à préparer et à mettre en œuvre des projets.** Il peut être difficile de préparer un bon projet de rénovation, à même de bénéficier des meilleures sources de financement disponibles. La tâche peut se compliquer encore lorsque le bâtiment revêt une valeur historique. Ainsi, l'assistance technique jouera un rôle clé dans l'augmentation attendue des taux et de la qualité des rénovations. Afin d'intensifier l'assistance technique, la Commission, en collaboration avec la BEI, aidera les États membres à concevoir des programmes nationaux ou locaux sur le modèle du mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA). Elles soutiendront également la mise en place de guichets uniques normalisés proposant des conseils et des solutions de financement personnalisés destinés à accompagner les propriétaires ou les PME tout au long de la préparation et de la mise en œuvre des projets.

Il existe déjà un grand nombre de formes de traitement et de stratégies recommandées pour atteindre des niveaux de performance précis dans les bâtiments historiques tout en respectant les valeurs du patrimoine¹⁰⁸. Ces nouvelles plateformes d'assistance technique devraient être utilisées pour multiplier et diversifier ces stratégies et combler les lacunes existantes. La nouvelle initiative urbaine européenne, qui vise à renforcer une approche intégrée et participative du développement urbain durable, devrait également tenir compte des spécificités et des préoccupations relatives au patrimoine culturel.

- 4 **Créer des emplois verts, renforcer les compétences des travailleurs et attirer de nouveaux talents.** La vague de rénovations reconnaît expressément que des compétences spécifiques sont nécessaires pour une gestion sûre des bâtiments historiques et la sauvegarde de leur valeur patrimoniale. Même avant la vague de rénovations, on prévoyait déjà que le nombre d'artisans qualifiés de la prochaine génération connaîtrait une diminution importante¹⁰⁹. Les métiers, les compétences et l'éducation en lien avec le patrimoine doivent répondre aux exigences de la vague de rénovations. Par exemple, l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et l'enseignement et la formation professionnels continus (EFPC) seront nécessaires pour améliorer les compétences et le savoir-faire en matière de conception et de construction traditionnelles.

La stratégie européenne en matière de compétences et son futur pacte pour les compétences devraient unir les efforts des parties prenantes concernées des secteurs de la construction et du patrimoine en vue de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Il est également possible de destiner des financements de Next Generation EU, du Fonds social européen et du Fonds pour une transition juste spécifiquement aux métiers de l'artisanat et du patrimoine. Il est également nécessaire de faire évoluer et de mettre à niveau les compétences des architectes et des installateurs conventionnels travaillant sur des bâtiments plus anciens afin de s'assurer que les audits, les certifications et le suivi de l'efficacité énergétique sont adaptés aux performances des systèmes de construction traditionnels.

- 5 **Créer un environnement bâti durable.** Afin de renforcer la durabilité du secteur de la construction, la vague de rénovations engage la Commission à élaborer d'ici à 2023 une feuille de route visant à réduire les émissions de carbone tout au long du cycle de vie des bâtiments. Ainsi que nous l'avons vu dans la partie consacrée à l'économie circulaire, les méthodes d'analyse du cycle de vie utilisées dans les programmes relevant de la vague de rénovations ainsi que pour les initiatives de marchés publics écologiques doivent tenir compte de l'éventualité que la réparation et la réutilisation des bâtiments existants et de leurs composantes soient parfois, et même souvent, la meilleure option.

108 Voir supra, note n° 101.

109 Voir Commission européenne, Direction générale Éducation, jeunesse, sport et culture, *Fostering cooperation in the European Union on skills, training and knowledge transfer in cultural heritage professions* [Encourager la coopération dans l'Union européenne en matière de compétences, de formation et de transfert de connaissances dans les professions du patrimoine culturel] (Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2019). <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e38e8bb3-867b-11e9-9f05-01aa75ed71a1/language-en>

Par exemple, le remplacement de fenêtres historiques en bois de haute qualité (qui, grâce à un entretien approprié, ont duré des siècles) par des fenêtres en plastique ou même en aluminium peut certes permettre d'économiser une certaine quantité d'énergie en peu de temps. Cependant, l'analyse du cycle de vie peut révéler qu'elles consommeront souvent plus d'énergie et de ressources, tout en dévalorisant le patrimoine. La réutilisation adaptative ou la rénovation d'un bâtiment existant peut représenter une meilleure option que la construction d'un nouveau bâtiment à carbone zéro¹¹⁰. Cela souligne également la nécessité de préconiser un entretien régulier et de bonnes pratiques de conservation afin de réduire les émissions de GES et de renforcer la résilience. La vague de rénovations devrait encourager une utilisation plus large des outils d'entretien prédictif et de conservation préventive.

La modélisation des informations de la construction (BIM pour « Building Information Modelling ») permet plus de transparence et réduit les coûts et l'utilisation des ressources. La Commission présentera une recommandation visant à promouvoir la modélisation des informations de la construction dans les marchés publics ainsi qu'une méthodologie permettant aux clients publics de procéder à des analyses coûts-bénéfices de l'utilisation de la modélisation dans les appels d'offres publics. Ces recommandations devraient également porter sur des outils adaptés aux bâtiments historiques et aux systèmes de construction traditionnels.

La recherche doit également stimuler l'innovation dans le secteur de la construction. Dans le cadre de la préparation du programme Horizon Europe, la Commission envisage un partenariat public-privé pour un environnement bâti durable centré sur les personnes (Built4People) ainsi qu'une mission dédiée aux « Villes neutres pour le climat et intelligentes ». Le partenariat Built4People s'est intéressé jusqu'à présent à l'environnement bâti historique, une approche qui devrait être poursuivie dans le cadre d'Horizon Europe.

6 Placer une approche intégrée, participative et de proximité au cœur de la vague de rénovations.

La vague de rénovations reconnaît que la pleine exploitation de son potentiel en matière d'avantages connexes requiert une approche intégrée. Toutefois, à cet égard, l'accent est mis sur les technologies, alors que l'apport des dimensions culturelles de l'environnement bâti et les nombreux avantages connexes du point de vue de la qualité de vie que la vague de rénovations peut offrir sont entièrement négligés. En tant que dépositaire de la mémoire historique, culturelle et sociale, l'environnement bâti historique de l'Europe incarne l'identité européenne. Les valeurs que ces lieux véhiculent devraient servir de moteur et de catalyseur du développement durable en appuyant la cohésion sociale, le bien-être, la créativité, le tourisme et le dialogue interculturel. Il est essentiel que la vague de rénovations internalise ces avantages connexes au sein de sa stratégie.

La vague de rénovations devrait également promouvoir l'utilisation des « caractéristiques intrinsèquement durables » des technologies traditionnelles du bâtiment, faiblement émettrices de carbone et adaptées au climat, dans le cadre de projets de réhabilitation classiques. L'une des stratégies consiste à transférer les solutions traditionnelles d'architecture passive élaborées dans le sud vers les régions nordiques où la chaleur augmente en raison des changements climatiques. En outre, l'utilisation de méthodes traditionnelles de construction et de pratiques ancestrales de gestion des terres dans les paysages culturels peut renforcer la résilience aux effets des changements climatiques, notamment en encourageant des approches éprouvées et à faible émission de carbone de la gestion de l'eau et des risques d'inondation.

La vague de rénovations doit également être un levier pour lutter contre la précarité énergétique. En Europe, les bâtiments anciens et historiques abritent une partie des populations à faible revenu, lesquelles ont du mal à supporter le coût de la part d'entretien du patrimoine européen qui leur incombe. Des solutions de financement devraient être mises au point pour ces ménages au moyen d'aides, de mesures de rénovation subventionnées ou de l'utilisation d'économies d'énergie pour le remboursement (limitant l'investissement initial aux subventions disponibles). La nouvelle Initiative en faveur du logement abordable, qui porte sur une centaine de projets phares, peut être mise à contribution en prévoyant la réutilisation adaptative de bâtiments historiques sous forme de logements abordables.

110 A. Duffy, A. Nerguti, C.E. Purcell, Peter Cox, *Understanding Carbon in the Historic Environment* [Comprendre le carbone dans l'environnement historique], Rapport final de l'étude de cadrage, préparé pour Historic England, 17 octobre 2019. <https://historicengland.org.uk/content/docs/research/understanding-carbon-in-historic-environment/> ; The Greenest Building, supra, note n° 73.

Les synergies en matière de rénovation deviennent évidentes dès lors qu'on étend celle-ci à des quartiers ou à des communautés. L'agrégation des projets à ce niveau peut conduire à la mise en place de quartiers à énergie positive ou dont la consommation d'énergie est nulle. Les quartiers anciens et historiques sont dotés d'un fort potentiel du point de vue de l'énergie positive, en particulier lorsque les autorités chargées du patrimoine culturel sont associées à la planification¹¹¹.

Enfin, la Commission européenne s'est engagée à faire participer toutes les parties prenantes concernées dans le cadre du forum de haut niveau sur la construction, à l'aide d'actions de soutien visant à régénérer les quartiers européens par la vitalité culturelle, économique et sociale. Cette initiative devrait intégrer les secteurs du patrimoine et de la culture du bâti.

- 7 **Le nouveau Bauhaus européen.** Comme l'a annoncé Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, dans son discours sur l'état de l'Union prononcé le 16 septembre 2020¹¹², la Commission a lancé le nouveau Bauhaus européen en même temps que la vague de rénovations afin de nourrir une nouvelle esthétique européenne alliant performance et inventivité. Le nouveau Bauhaus européen servira d'incubateur d'innovation et de créativité afin de stimuler, dans toute l'Europe et au-delà, une conception durable qui sera également attrayante et abordable pour les citoyens¹¹³.

Étant donné que l'idée d'un nouveau Bauhaus européen est axée sur la conception et l'esthétique du futur cadre de vie européen, l'initiative doit dûment tenir compte de la forme et du caractère historique actuels des villes, des villages et des zones rurales d'Europe, où les futurs projets verts seront mis en œuvre. Le patrimoine culturel de l'Europe offre un cadre inspirant pour la cohésion sociale, qui contribue au bien-être des citoyens et de leurs communautés. Les bâtiments historiques et les paysages qui les entourent forment et nourrissent notre sentiment d'être « chez nous ». Ils forment un pont vital entre notre sentiment d'appartenance et la nécessité d'adopter de nouveaux modes de vie. Pour toutes ces raisons, le patrimoine, tant culturel que naturel, doit être reconnu comme un atout et une partie intégrante de l'initiative du nouveau Bauhaus européen¹¹⁴.

L'initiative du nouveau Bauhaus européen doit également être comprise en lien avec la **déclaration de Davos**¹¹⁵ visant à promouvoir une « culture du bâti de qualité pour l'Europe », signée par les ministres de la culture européens dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. Cette déclaration souligne l'importance de la qualité de l'environnement bâti pour façonner un avenir commun plus vert et plus durable. À cet égard, le patrimoine culturel offre des modèles et des pratiques durables et résilients de par leur nature. Le nouveau Bauhaus européen devrait être un forum pour apporter de telles idées à la vague de rénovations afin d'atteindre des normes de qualité plus élevées du point de vue de la protection de l'environnement, de l'innovation et de la qualité de vie, tout en renforçant le sentiment d'identité locale.

Le nouveau Bauhaus européen est conçu pour être un projet et un réseau interdisciplinaires créant des espaces expérimentaux où se mêleront art, culture, science et technologie. Le monde du patrimoine a une vaste expérience à offrir, car chaque projet de patrimoine culturel implique, par définition, un solide partenariat entre un large éventail d'intervenants et de disciplines, depuis les concepteurs, les architectes, les ingénieurs, les urbanistes et les historiens, jusqu'aux autorités locales et régionales et aux organisations sur le terrain, en passant par des travailleurs et artisans hautement qualifiés. Annoncée le 5 mars 2021, la sélection d'Europa Nostra pour faire partie des 13 premiers partenaires de cette initiative constitue un pas dans la bonne direction.

111 Voir supra, note n° 51.

112 Commission européenne, « Discours sur l'état de l'Union de la présidente von der Leyen en session plénière du Parlement européen », 16 septembre 2020. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_20_1655.

113 Voir supra, texte à la note n° 38.

114 Europa Nostra, *Cultural Heritage as an integral dimension of the « New European Bauhaus » initiative* [Le patrimoine culturel en tant que dimension intégrante de l'initiative du « nouveau Bauhaus européen »], supra, note n° 39.

115 Confédération Suisse, « Déclaration de Davos 2018 ». https://davosdeclaration2018.ch/media/Brochure_Declaration-de-Davos-2018_WEB_2.pdf.

Principales recommandations

POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES ET LES ACTEURS DU PATRIMOINE

- Faire participer le secteur du patrimoine à la vague de rénovations, en mobilisant les artisans, les professionnels qualifiés, les conservateurs et (ou) restaurateurs, les architectes, les ingénieurs, les gestionnaires, les propriétaires, les spécialistes du patrimoine et les chercheurs.
- Utiliser de nouvelles orientations portant sur le principe de la primauté de l'efficacité énergétique pour aider les pouvoirs publics à rénover les infrastructures sociales publiques et privées, telles que les institutions culturelles et les écoles, afin de respecter les normes de performance énergétique tout en préservant les valeurs culturelles.
- Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources dans tous les bâtiments historiques, tout en collaborant à l'élaboration d'orientations à l'appui de la définition – en particulier en ce qui concerne les bâtiments classés – de nouvelles approches des normes de performance énergétique, qui offrent de nouvelles possibilités de mise en conformité, à partir d'une planification et d'une évaluation de la performance intelligentes, fondées sur une approche visant « l'ensemble de la maison » et adaptées aux besoins et aux valeurs des bâtiments historiques et des systèmes de construction traditionnels.
- Assurer un traitement adéquat des bâtiments patrimoniaux dans le cadre du nouvel indicateur de potentiel d'intelligence de l'UE, à l'aide d'un système adapté pour l'évaluation du potentiel d'intelligence des services installés dans des bâtiments historiques (officiellement protégés).
- Accompagner toute extension de l'application des normes de performance aux édifices patrimoniaux de mesures incitatives publiques adaptées. Les guichets Investissement social et compétences et Infrastructures durables d'InvestEU devraient soutenir la conception de programmes financiers adaptés pour les propriétaires et les occupants de bâtiments historiques, tandis que la nouvelle initiative européenne pour la rénovation des bâtiments devrait appuyer l'octroi de financements aux propriétaires de bâtiments historiques.
- Accroître le financement des organismes gouvernementaux chargés du patrimoine afin de soutenir les efforts en faveur de l'efficacité énergétique dans l'environnement bâti historique en Europe.
- Promouvoir le rôle de l'entretien régulier et des bonnes pratiques de conservation afin de réduire les émissions de GES et de renforcer la résilience.
- Lutter contre la précarité énergétique en mettant au point des solutions de financement pour les populations à faible revenu logées dans des bâtiments historiques. Préconiser la réutilisation adaptative des bâtiments historiques à des fins de logement abordable dans le cadre l'initiative en faveur du logement abordable portant sur une centaine de projets phares.
- Inclure le patrimoine culturel dans la nouvelle initiative urbaine européenne.
- Lier les métiers du patrimoine, les compétences et l'éducation aux exigences de la vague de rénovations, y compris par l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et de l'enseignement et de la formation professionnels continus (EFPC). Utiliser la stratégie européenne en matière de compétences et le pacte pour les compétences pour rassembler les parties prenantes concernées des secteurs de la construction et du patrimoine en vue de contribuer à la réalisation de ces objectifs.
- Inclure des outils adaptés aux bâtiments historiques et aux systèmes de construction traditionnels dans la nouvelle méthode de modélisation des informations de la construction (BIM).
- Intégrer les secteurs du patrimoine et de la culture du bâti au forum élargi de haut niveau sur la construction.
- Intégrer dûment toute l'étendue de la culture – des arts au patrimoine – dans tous les éléments multidimensionnels du nouveau Bauhaus européen et inclure des représentants du patrimoine culturel dans la coconception et le copilotage de l'initiative.



Le Centre Fraunhofer pour la conservation et la performance énergétique des bâtiments historiques de l'abbaye de Benediktbeuern

Faire avancer la vague de rénovations et récolter les avantages connexes de la conservation du patrimoine



**PAR JOHANNA
LEISSNER**

FRAUNHOFER-
GESELLSCHAFT



→
L'ancienne tonnellerie lors
de la journée portes ouvertes
des Journées européennes
du patrimoine avec des
visiteurs

© Fraunhofer IBP

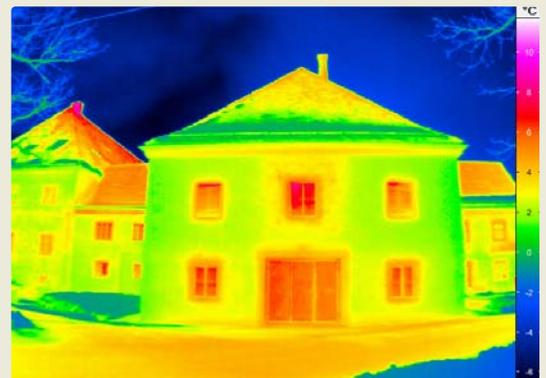
→ →
Thermographie
de l'ancienne tonnellerie

© Fraunhofer IBP

Les travaux du Centre Fraunhofer illustrent la façon dont la recherche et la pratique adaptées aux systèmes de construction traditionnels peuvent apporter une nouvelle vie aux bâtiments anciens, en les adaptant aux changements climatiques dans l'intérêt des futures générations.

L'ancienne tonnellerie du complexe historique de l'abbaye de Benediktbeuern en Haute-Bavière était « condamnée à mort », sa démolition, suivie de la construction d'un nouveau bâtiment, étant déjà planifiée. Requis par les autorités bavaroises chargées de la préservation des monuments, l'examen du projet allait cependant révéler que la ferme de toiture existante datait de l'époque baroque, soit des alentours de 1760. Cette découverte allait mettre fin au projet de démolition, à la stupéfaction de la direction du monastère, désormais contrainte de trouver une autre solution pour l'ancien bâtiment.

Entre-temps, l'Institut Fraunhofer de physique du bâtiment IBP avait décidé de créer un centre de démonstration et était à la recherche d'un site susceptible de servir de modèle pour sa recherche



appliquée intitulée « Comment rénover et restaurer en fonction des valeurs patrimoniales d'anciens bâtiments tout en améliorant leur efficacité énergétique et en les adaptant aux changements climatiques ». La décision d'installer le centre de démonstration dans l'ancienne tonnellerie s'est avérée gagnante aussi bien pour l'abbaye de Benediktbeuern que pour l'IBP Fraunhofer.

Le financement obtenu auprès de Fraunhofer-Gesellschaft, du Land de Bavière, de fondations privées ainsi que d'entreprises innovantes a permis de mener des travaux de rénovation de pointe. Recourant à un concept de laboratoire vivant, la restauration initiale a été suivie d'une surveillance

→
Échange et éducation
à l'ancienne tonnellerie sur
la façon de rénover/réhabiliter
les bâtiments historiques
avec des matériaux/
technologies durables

© Fraunhofer IBP



et de recherches approfondies sur place. En 2016, le Centre Fraunhofer pour la rénovation énergétique des bâtiments anciens et la préservation des monuments historiques Benediktbeuern a officiellement ouvert ses portes.

Le Centre réunit des experts des secteurs de la conservation des monuments et de la physique des bâtiments pour discuter de sujets tels que l'efficacité énergétique, la durabilité, l'économie et l'écologie, les énergies renouvelables et l'urbanisme. La recherche et les essais menés mettent l'accent sur les matériaux et les techniques aussi bien historiques et que novateurs.

Pour en savoir plus :

- <https://www.denkmalpflege.fraunhofer.de/>

2.1.5 Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente¹¹⁶



Les transports représentent un quart des émissions de GES dans l'UE et cette part ne cesse d'augmenter. Pour parvenir à la neutralité climatique, le pacte vert pour l'Europe préconise de réduire de 90 % les émissions du secteur des transports d'ici à 2050. Tous les secteurs des transports – routier, ferroviaire, aérien et par voie navigable – devront contribuer à l'effort de réduction. Un système de transport durable doit placer les usagers au centre des préoccupations et leur proposer des solutions plus abordables, plus accessibles, plus saines et plus propres pour les inciter à modifier leurs habitudes en matière de mobilité. En outre, comme l'indique la nouvelle stratégie de l'UE en matière de mobilité durable et intelligente, « [l']acceptation publique et sociale est essentielle à une transition réussie » vers une mobilité intelligente¹¹⁷.

Alors que la stratégie de mobilité intelligente met l'accent sur les usagers individuels, y compris sur des questions telles que le caractère abordable et l'équité, ou encore les conditions sociales des travailleurs du secteur des transports, elle ignore en grande partie les dimensions collectives, culturelles et patrimoniales de la mobilité. Or, placer les usagers au centre des préoccupations signifie aussi se pencher sur les aspects culturels et créatifs de la mobilité¹¹⁸. Aborder ces dimensions culturelles permet aussi de ramener au sein de l'équation d'autres éléments concernant la mobilité, notamment le tourisme, le patrimoine des transports, l'aménagement urbain et le développement territorial. Cela aide également à replacer dans leur contexte des points cruciaux relevant de la « culture de la mobilité », notamment les comportements en matière de déplacement et les perceptions et la satisfaction sous-jacentes des usagers.

Par exemple, le pacte vert pour l'Europe vise à donner un nouvel élan à l'utilisation et à l'efficacité des systèmes de transport. L'un des piliers de la stratégie consiste à inciter les usagers des transports à faire des choix plus durables. Les incitations envisagées par la stratégie sont de nature économique, mais elles devraient être complétées par une meilleure information des usagers¹¹⁹. La promotion de la dimension culturelle des plateformes et des services de navette domicile-travail, y compris entre les zones rurales, périurbaines et urbaines, est un autre moyen de parvenir à cette fin. Il s'agit notamment de comprendre et de prendre en compte les facteurs sociaux et culturels qui influent sur le mode de vie des personnes et forment les valeurs et les préférences dont relève la culture locale de la mobilité, laquelle inclut les caractéristiques et les pratiques de la mobilité locale et territoriale. L'amélioration de l'expérience aussi bien numérique que physique des services publics de mobilité, grâce au partage d'informations et de contenus culturels et liés au patrimoine, peut également stimuler la durabilité et l'utilisation des transports en commun¹²⁰.

Le système et les infrastructures de transport de l'UE doivent être adaptés pour soutenir de nouveaux services de mobilité durable susceptibles de réduire les embouteillages et la pollution, en particulier dans les zones urbaines. Les quartiers historiques représentent généralement des modes d'implantation traditionnels caractérisés par la densité, la possibilité de se déplacer à pied et des usages mixtes, qui encouragent le transport en commun, la marche à pied et le vélo, et réduisent le nombre de kilomètres parcourus par véhicule. Les utilisations traditionnelles et durables des espaces publics

116 Le présent Livre vert utilise le terme « mobilité » au sens large, tel qu'employé dans la stratégie de l'UE pour une mobilité intelligente, laquelle s'inspire elle-même du plan cible en matière de climat à l'horizon 2030, supra, note n° 45. Le terme recouvre tous les secteurs du transport, notamment routier, ferroviaire, aérien et par voie navigable, ainsi que le transport public multimodal et la mobilité active, à savoir les déplacements à pied et à vélo. Plan cible en matière de climat à l'horizon 2030, p. 6, p. 11.

117 Stratégie de l'UE en matière de mobilité intelligente, supra, note n° 80, p. 15.

118 Voir, à titre général, « Manifeste, Le futur de la mobilité », Communauté de pratiques sur la mobilité des CGLU, 12 novembre 2019. <https://www.uclg.org/sites/default/files/fr-manifeste-futur-mobilite.pdf>. (Rappelle les principes de l'initiative « Mobilités créatives » et « la fonction culturelle de la mobilité urbaine »).

119 Id., p. 13.

120 Voir, à titre général, Anne Leemans e.a., *Low carbon stations for low carbon cities* [Des gares à faible émission de carbone pour des villes à faible émission de carbone] (YellowdesignFoundation, 2015). https://www.ydesignfoundation.org/wp-content/uploads/2016/05/LowCarbonStations_report_v12_lr.pdf.

favorisent une production alimentaire locale et le patrimoine gastronomique régional, raccourcissent la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tout en verdissant le cadre de vie et en améliorant d'une manière générale la qualité de celui-ci (notamment en rafraîchissant les espaces du centre-ville avec davantage d'arbres et moins d'asphalte). Préserver ces caractéristiques dans les quartiers historiques et en tenir compte pour l'aménagement du territoire et le développement des zones périurbaines constitue une robuste stratégie d'atténuation des émissions de GES.

Ces approches traditionnelles de l'affectation des terres devraient être considérées comme des éléments incontournables pour des villes intelligentes et neutres pour le climat, et intégrées dans les plans de mobilité urbaine durable¹²¹. La conception de solutions de mobilité durable, y compris la mobilité à la demande et partagée, ou encore le transport intermodal et les systèmes de transport intégré, devrait également faciliter un accès équitable pour tous à une offre diversifiée d'activités culturelles, notamment à des festivals, à des foires, à des sites du patrimoine naturel et culturel et à des pratiques culturelles, tout en garantissant le droit de circuler pour tous les citoyens. Il y a lieu d'intégrer la promotion et la protection d'itinéraires et de paysages culturels à la planification des infrastructures de mobilité, de même que l'accès aux destinations culturelles au moyen de transports publics électriques¹²², à pied ou à vélo.

En parallèle, l'UE devrait accélérer la production et le déploiement de carburants de substitution durables pour les transports. La Commission soutiendra le déploiement de bornes de recharge et de stations de ravitaillement publiques là où des lacunes persistent, notamment pour les déplacements longue distance et dans les zones à faible densité de population. Il convient de coordonner ces stratégies avec des initiatives parallèles visant à soutenir le repeuplement des villages historiques et des régions rurales mal desservies du point de vue des services de mobilité, par le développement d'infrastructures de recharge dans les zones rurales et également grâce à des solutions numériques de mobilité intelligente.

Maximiser les avantages des quartiers historiques en matière de faibles émissions de carbone signifie entre autres promouvoir de bonnes pratiques pour faciliter de manière judicieuse la densification de population de l'environnement bâti historique, en particulier dans le cadre de l'aménagement axé sur les transports en commun (AATC). L'utilisation des méthodologies du paysage urbain historique devrait être élargie afin de résoudre les conflits réels et perçus entre la conservation du patrimoine et la densification.

Avant la pandémie de COVID-19, le tourisme de masse était devenu un lourd fardeau, voire une menace, pour un certain nombre de villes historiques ainsi que pour des sites du patrimoine culturel et naturel. Venise en est un exemple frappant¹²³, subissant la double menace du tourisme de masse, fortement émetteur de GES, et de l'élévation du niveau de la mer induite par les changements climatiques; la cote d'alerte est désormais atteinte. La survie de Venise et de sa lagune ne peut être considérée comme une problématique exclusivement vénitienne ou italienne. La renaissance durable de Venise pourrait effectivement être l'un des objectifs, voire un symbole, du pacte vert pour l'Europe.¹²⁴ Cela suppose le déploiement, dans le cadre dudit pacte, d'une nouvelle stratégie européenne favorisant un tourisme plus durable et responsable conjuguant des mesures de réduction des risques liés au tourisme de masse (y compris le secteur des croisières) et des efforts visant à alléger son empreinte carbone.

L'empreinte carbone du tourisme – l'un des secteurs d'activité les plus importants et dont la croissance figure parmi les plus rapides au monde – est une composante en augmentation des émissions de GES

121 Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, supra, note n° 69, p. 74 [« Des formes urbaines à forte densité et à usage mixte qui mettent l'accent sur l'accès par des modes de transport autres que les voitures sont bénéfiques du point de vue des émissions et permettent également une participation plus équitable à l'emploi et aux activités culturelles et de loisirs (Kenworthy, 2006). »].

122 Voir UITP (Union internationale des transports publics), « Design charter for innovative electric buses », [Charte de conception pour les bus électriques innovants], consulté le 12 février 2020. <https://www.uitp.org/publications/design-charter-for-innovative-electric-buses/>.

123 Voir, à titre général, Europa Nostra, *Venice Lagoon: The Most Endangered site in Europe* [La lagune de Venise : le site le plus menacé d'Europe], 16 mars 2016. <https://www.euopanostra.org/venice-lagoon-endangered-site-europe/>.

124 Voir aussi Parzinger, supra, note n° 6.

liées à la mobilité¹²⁵. Le tourisme culturel est un moteur visible des émissions liées au tourisme¹²⁶. La stratégie de mobilité ne traite pas directement la question du tourisme, bien qu'elle mette en lumière de manière générale la nécessité de « travailler sur » des mesures « permettant d'atteindre » des objectifs de réduction des émissions à l'échelle mondiale fondées sur des données scientifiques pour l'aviation, ainsi que la nécessité de mettre au point « des technologies de rupture permettant de mettre sur le marché des navires et des aéronefs "zéro émission" »¹²⁷. La collaboration avec les acteurs de la culture et du tourisme contribuerait à compléter cette stratégie tout en mettant l'accent sur des approches touristiques durables qui permettent aux destinations culturelles de générer des avantages économiques et sociaux positifs pour les communautés locales. Cela inclut une transition juste pour les régions excessivement tributaires de modèles non durables de tourisme à forte intensité de GES.

Comme point de départ, il est urgent d'affiner et d'élargir l'utilisation des outils de suivi et de mesure des émissions de GES attribuables au tourisme, notamment en ce qui concerne les sites d'intérêt culturel. Les approches actuelles sont difficilement comparables parce qu'elles utilisent des frontières du système et des principes de répartition différents, qui peuvent omettre ou inclure les émissions sur le cycle de vie ou des GES autres que le CO₂. Quels sont les activités économiques, services et produits qui devraient être pris en compte ? Comment devrait-on quantifier les émissions provenant des voyages aériens, y compris l'effet de réchauffement dû aux répercussions sur l'atmosphère des aéronefs en vol (le forçage radiatif) et comment les répartir entre le lieu d'origine et la destination ? Ces questions doivent être tranchées, et les gestionnaires et les autorités du tourisme culturel devraient participer à ces échanges.

En fin de compte, les émissions de GES provenant du tourisme culturel et des services qui le composent doivent être réduites. La promotion d'itinéraires régionaux à faibles émissions de carbone et de voyages lents (« slow travel ») ainsi que le tourisme en tant qu'expérience « culturelle et d'apprentissage » constituent des stratégies prometteuses¹²⁸. Il conviendrait également d'envisager des solutions de mobilité durable pour accéder aux destinations touristiques et de nouvelles stratégies qui ouvrent sur un discours différent sur la manière de découvrir ou de redécouvrir des territoires, en donnant lieu à des expériences de meilleure qualité et en procurant un plus grand plaisir pour les visiteurs et les habitants.

La numérisation du patrimoine artistique et culturel peut jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions de GES. On estime qu'environ 59 % de la population mondiale a accès à l'internet¹²⁹, ce qui signifie que les expositions virtuelles en ligne et d'autres contenus numérisés peuvent être accessibles à un large public. Les internautes peuvent y accéder à chaque fois qu'ils le souhaitent sans avoir à se déplacer. En fournissant des contenus sous licence ouverte, les organisations peuvent mettre leurs données et leurs œuvres numérisées à disposition à des fins éducatives et autoriser leur réutilisation pour fabriquer de nouvelles œuvres d'art. Ces licences peuvent aussi permettre le partage d'œuvres au-delà du secteur culturel, atteignant un public encore plus large.

Pour garantir la cohérence des politiques, les investissements dans les services et les infrastructures numériques devraient respecter les principes de la transition écologique et de la protection de l'environnement, conformément aux conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la transformation numérique au bénéfice de l'environnement¹³⁰. Parallèlement, compte tenu de la

125 Voir, à titre général, M. Lenzen, Y.Y. Sun, F. Faturay, e.a., *The carbon footprint of global tourism* [L'empreinte carbone du tourisme mondial], *Nature Clim Change* 8, 522–528 (2018). <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0141-x>.

126 Voir, à titre général, A. Markham, E. Osipova, S.K. Lafrenz Samuels, A. Caldas, *World Heritage and Tourism in a Changing Climate* [Patrimoine mondial et tourisme dans le contexte des changements climatiques] (Programme des Nations unies pour l'environnement, Nairobi, Kenya et Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, France, 2016), p. 18 à 24. <https://www.ucsusa.org/resources/world-heritage-and-tourism-changing-climate>. [Ci-après « Patrimoine mondial et tourisme »].

127 Stratégie de l'UE en matière de mobilité intelligente, p. 6.

128 L'avenir de notre passé, supra, note n° 9, p. 55 (Sections 3.6.1 à 3.6.8 et 3.7.1); Patrimoine mondial et tourisme, supra, note n° 126, p. 29.

129 Simon Kemp, *Digital 2020: October Global Statshot*, 20 octobre 2020. Datareportal. Hootsuite. Consulté le 30 novembre 2020. <https://datareportal.com/reports/digital-2020-october-global-statshot>.

130 Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil sur la transformation numérique au bénéfice de l'environnement », 11 décembre 2020. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13957-2020-INIT/fr/pdf>. Voir, à titre général, supra, note de bas de page n° 83.

fracture numérique persistante en Europe et au-delà, l'accès à la culture pour tous et aux droits à l'expression culturelle devrait rester la ligne directrice des politiques et des mesures en faveur de la culture, du niveau local au niveau européen, alors que les services et les infrastructures numériques ainsi que les capacités en matière de compétences numériques tant pour les professionnels que pour le public seraient renforcés. Dans le contexte du patrimoine culturel, cela nécessitera des investissements dans les services et les infrastructures numériques ainsi que dans la formation et le renforcement des capacités en matière de compétences numériques.

Les destinations du patrimoine culturel peuvent également mettre en valeur des stratégies d'atténuation, sensibiliser les visiteurs aux changements climatiques et soutenir une évolution des comportements vers des pratiques plus écologiques¹³¹. Ces stratégies de développement compatibles avec les préoccupations climatiques devraient être intégrées dans les plans de promotion et de gestion du tourisme culturel, tant des pouvoirs publics que des acteurs privés.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Contribuer à ce que la nouvelle stratégie de mobilité durable et intelligente donne la priorité aux usagers en mettant l'accent sur les dimensions collectives, culturelles et patrimoniales de la mobilité et en tenant compte des aspects créatifs de celle-ci.
- Promouvoir la dimension culturelle des plateformes et des services de navette domicile-travail en établissant des partenariats avec le secteur de la culture afin d'améliorer l'expérience aussi bien numérique que physique des services publics de mobilité, grâce au partage d'informations et de contenus culturels et liés au patrimoine afin de stimuler l'utilisation des transports en commun.
- Réduire les embouteillages et la pollution, en particulier dans les zones urbaines, en intégrant dans les plans de mobilité urbaine durable des stratégies visant à préserver les caractéristiques de densité, de circulation à pied et d'usages mixtes des quartiers historiques et à promouvoir ces modes d'implantation traditionnels dans l'aménagement du territoire et le développement périurbain.
- Collaborer avec les parties prenantes de la culture et du tourisme afin de mettre l'accent sur des approches du tourisme durable qui permettent aux destinations culturelles de générer des avantages économiques et sociaux positifs pour les communautés locales, tout en réduisant l'empreinte carbone du tourisme.

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE

- Collaborer avec les organisateurs des transports pour inclure dans la conception de solutions de mobilité durable des moyens de mesure pour faciliter un accès équitable pour tous à une offre diversifiée d'activités culturelles, notamment à des festivals, à des foires, à des sites du patrimoine naturel et culturel et à des pratiques culturelles, tout en garantissant le droit de circuler pour tous les citoyens.
- Réduire les émissions de GES imputables au tourisme culturel et à ses composantes contributrices, notamment en promouvant des itinéraires à faibles émissions de carbone, des voyages lents (« slow travel »), un discours différent et d'autres stratégies.
- Investir dans les services et les infrastructures numériques ainsi que dans la formation et le renforcement des capacités en matière de compétences numériques dans le secteur du patrimoine culturel afin de promouvoir la numérisation du patrimoine artistique et culturel et ainsi réduire les émissions de GES.
- Utiliser les destinations du patrimoine culturel pour mettre en valeur des stratégies d'atténuation, sensibiliser les visiteurs aux changements climatiques et soutenir une évolution des comportements vers des pratiques plus écologiques.

131 L'avenir de notre passé, supra, note n° 9, p. 55 à 56.



**PAR VALERIA
MARCOLIN**

CREATIVE MOBILITIES
ALLIANCE



Piste cyclable Van Gogh
© Daan Roosegaarde

La piste cyclable Van Gogh (Pays-Bas)

SNCF Gares & Connexions – Programme Culture (France)

Renforcer la biodiversité et l'adaptation aux effets des changements climatiques tout en préservant les ressources culturelles qui contribuent à l'identité, à la cohésion et à d'autres avantages connexes

Piste cyclable Van Gogh (Pays-Bas)

En 2014, en collaboration avec la municipalité d'Eindhoven, l'artiste Daan Roosegaarde a créé la piste cyclable Van Gogh, une voie cyclable lumineuse qui s'appuie sur des LED solaires et s'inspire de l'œuvre classique *La nuit étoilée* du peintre Vincent Van Gogh, qui a passé une partie de sa vie à Eindhoven.

Ce projet a donné lieu à la construction, grâce à la technologie, d'un paysage neutre sur le plan énergétique, inspiré par le patrimoine, afin de créer une expérience unique de mobilité fondée sur l'art contemporain. Le projet d'œuvre d'art public a été lancé à l'occasion du 125^e anniversaire de la mort de Vincent Van Gogh, avec le soutien de la province de Brabant, de la municipalité d'Eindhoven, de la Fondation Van Gogh Heritage et de la municipalité de Nuenen. Dans le cadre du projet,



des pierres ont été couvertes d'un revêtement spécial « intelligent » qui absorbe les rayons solaires le jour et émet la brillance des étoiles la nuit. La piste cyclable Van Gogh fait partie du projet SMART HIGHWAY, qui porte sur des infrastructures routières d'avenir, interactives et durables, conçu par Daan Roosegaarde et Heijmans Infrastructure. L'objectif est de tracer des routes intelligentes en faisant appel à l'éclairage, à l'énergie et à l'information en interaction avec l'état de la circulation.

Connexions – Programme Culture (France)

SNCF Gares & Connexions a été créée en tant que filiale de la SNCF en 2009. Mettant en avant le rôle des gares ferroviaires en tant que centres urbains et territoriaux, SNCF Gares & Connexions considère le patrimoine, les arts et la culture comme des outils essentiels pour ses stratégies en matière de développement, d'identité des gares et de création de lieux, ainsi que pour l'expérience

des voyageurs. Le train est vu comme un moyen de transport écologique permettant également de faire tomber les barrières géographiques et sociales. La filiale s'engage à promouvoir l'égalité et la diversité. Démocratiser la culture en facilitant les moyens d'y accéder sur l'ensemble du territoire et préserver la valeur du patrimoine matériel et immatériel des gares figurent parmi ses interventions structurelles. Plus de 10 millions de voyageurs traversent chaque jour plus de 3 000 gares en France lors de leurs déplacements. De voyageurs à spectateurs, ils découvrent des œuvres d'art et des manifestations culturelles vivantes : expositions, concerts, conférences, festivals.



→
SNCF Gares & Connexions -
Programme culture
© David Paquin/SNCF

Pour en savoir plus :

- Studio Roosegaarde, « Van Gogh Path, The light emitting bicycle path which glows at night inspired by Van Gogh Starry Night » [La piste cyclable émettrice de lumière qui brille la nuit, inspirée de *La nuit étoilée* de Van Gogh], consulté le 10 mars 2021.
<https://www.studio Roosegaarde.net/project/van-gogh-path>.
- SNCF, « ARTS ET SCÈNES, UN ENGAGEMENT MULTIPLE », 20 juillet 2020.
<https://www.sncf.com/fr/groupe/culture/arts-scenes-engagement-multiple>.
- SNCF, « L'entreprise qui réinvente les gares, SNCF Gares & Connexions est un acteur majeur de la vitalité urbaine », consulté le 10 mars 2021.
<https://www.garesetconnexions.sncf.fr/entreprise/culture>.
- Sur la promotion de la sauvegarde, de la restauration et de l'exploitation du patrimoine ferroviaire en Europe, voir aussi FEDECRAIL,
https://www.fedecrail.org/fr/index_fr.html, consulté le 10 mars 2021.
- D'autres bonnes pratiques sont disponibles à l'adresse www.creative-mobilities.org. L'initiative « Mobilités créatives » a été lancée en 2017 à Grenoble (France) en tant que plateforme internationale d'experts et de praticiens, favorisant les synergies entre les politiques et les acteurs dans le domaine de la culture et de la mobilité pour un développement urbain et territorial durable.

2.1.6

« De la ferme à la table » : concevoir un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement



Le pacte vert pour l'Europe vise à faire de l'alimentation européenne la norme mondiale en matière de durabilité. Publiée en mai 2020, sa stratégie « De la ferme à la table » est au cœur de cette ambition¹³². Cette stratégie vise à relever les défis que pose la mise en place de systèmes alimentaires durables en s'appuyant sur les liens inextricables entre des personnes en bonne santé, des sociétés en bonne santé et une planète en bonne santé. Elle reconnaît qu'évoluer vers un système alimentaire durable peut procurer des avantages climatiques, environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques, et contribuer à la reprise économique. Elle prend acte également du rôle important que la transformation agroécologique jouera dans la transformation des systèmes alimentaires¹³³.

La stratégie « De la ferme à la table » se décrit comme une nouvelle « approche globale qui met en lumière à quel point les Européens estiment la durabilité alimentaire »¹³⁴. Elle vise à créer un « environnement alimentaire favorable », reconnaît des « questions sociales et éthiques » liées à la nourriture, et décrit l'aspiration des sociétés urbanisées à « davantage de proximité en matière d'alimentation »¹³⁵. Toutefois, en dépit de ces formulations fondées sur des valeurs, l'actuelle stratégie « De la ferme à la table » n'aborde pas expressément le patrimoine agricole, gastronomique ou alimentaire européen.

Le patrimoine diversifié des cultures vivrières et des pratiques agricoles traditionnelles mises au point et employées au fil des siècles en Europe peut éclairer les actions intégrées définies dans la stratégie « De la ferme à la table » ainsi que celles présentées dans la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030¹³⁶. Les principes de l'agroécologie reconnaissent déjà que la valorisation des connaissances locales traditionnelles et leur mise en relation avec l'information scientifique recèlent un potentiel unique pour réussir là où les systèmes actuels échouent¹³⁷. L'Europe ne saurait ignorer la capacité du patrimoine culturel à soutenir des systèmes alimentaires durables, compte tenu notamment de l'ampleur des défis.

Les systèmes alimentaires demeurent l'un des principaux moteurs des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Il est urgent de réduire la dépendance aux pesticides et aux antimicrobiens, de diminuer l'emploi abusif d'engrais, de développer l'agriculture biologique, d'améliorer le bien-être animal et d'inverser le recul de la biodiversité. Entre 1990 et 2017, l'agriculture a également été à l'origine de 10,3 % des émissions de GES de l'UE¹³⁸. La nouvelle loi européenne sur le climat fixe l'objectif d'une Union européenne climatiquement neutre en 2050. Il est tout aussi urgent de veiller à ce que l'agriculture, la pêche et l'aquaculture contribuent de manière appropriée à sa réalisation.

132 Commission européenne, « Une stratégie "De la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement », COM(2020) 381, 20 mai 2020. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:ea0f9f73-9ab2-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF (ci-après « De la ferme à la table »).

133 De la ferme à la table, p. 17.

134 De la ferme à la table, p. 2 à 3.

135 Id.

136 Commission européenne, « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 – Ramener la nature dans nos vies », COM(2020) 380, 20 mai 2020. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:a3c806a6-9ab3-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0003.02/DOC_1&format=PDF.

137 EU Food Policy Coalition, « A 10+13 Agroecology Approach to Shape Policies and Transform EU Food Systems », [Une approche 10+13 de l'agroécologie pour orienter les politiques et transformer les systèmes alimentaires de l'UE], janvier 2021. https://foodpolicycoalition.eu/wp-content/uploads/2021/01/Policy-paper_mainstreaming-agroecology-in-EU-policies.pdf. Voir, à titre général, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Les 10 éléments de l'agroécologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables » (Nations unies, Rome, 2018). <http://www.fao.org/documents/card/en/c/19037FR>.

138 Agence européenne pour l'environnement, « Inventaire annuel 1990-2017 des gaz à effet de serre de l'Union européenne » et « Rapport d'inventaire 2019 », tableau ES-5, p. 515. Ces chiffres n'incluent pas les émissions de CO₂ dues à l'utilisation des terres ni au changement d'affectation des terres.

Garantir une production alimentaire durable est un processus au cœur de la stratégie visant à bâtir une filière alimentaire qui convienne aux consommateurs, aux producteurs, au climat et à l'environnement¹³⁹. Cela signifie veiller à ce que la filière alimentaire (qui englobe la production, le transport, la distribution, la commercialisation et la consommation des denrées alimentaires) ait une incidence neutre ou positive sur le plan environnemental. La stratégie « De la ferme à la table » note que les agriculteurs, les pêcheurs et les aquaculteurs doivent modifier « plus rapidement leurs méthodes de production et faire le meilleur usage des solutions fondées sur la nature et l'espace, technologiques et numériques »¹⁴⁰. Toutefois, la technologie européenne comprend non seulement des découvertes récentes, mais aussi des connaissances agricoles traditionnelles et un savoir-faire artisanal en matière de production. Une participation adéquate du secteur du patrimoine culturel peut contribuer à libérer ce potentiel en donnant la priorité au repérage, à la documentation et à la préservation des enseignements tirés des technologies et techniques agricoles ancestrales qui favorisent la durabilité des systèmes alimentaires contemporains.

Il s'agit notamment de la gestion traditionnelle des terres et des sols, de l'utilisation de végétaux autochtones, ainsi que de pratiques agricoles traditionnelles pour la fertilisation, l'irrigation, le travail du sol, l'arboriculture, la rotation des cultures et l'utilisation de plantes compagnes et d'engrais verts¹⁴¹. Ces pratiques agricoles traditionnelles sont susceptibles de réduire l'usage de pesticides chimiques et d'économiser l'eau, tandis que les méthodes traditionnelles de gestion du bétail et d'élevage peuvent à la fois contribuer à la décarbonation et promouvoir le bien-être des animaux. Les connaissances traditionnelles sont également en mesure de soutenir et d'améliorer le boisement, la préservation des forêts et la restauration des paysages en Europe, afin d'accroître l'absorption du CO₂¹⁴².

Il sera essentiel de promouvoir le transfert à grande échelle de ces technologies patrimoniales, notamment en évaluant soigneusement la possibilité de transférer des pratiques traditionnelles vers de nouvelles régions. En raison des changements climatiques, les connaissances et les techniques précédemment utilisées au sud peuvent devenir utiles au nord compte tenu de l'évolution des températures, des précipitations, des caractéristiques saisonnières ainsi que des changements liés à des menaces comme celle des organismes nuisibles.

La bioéconomie circulaire vise à exploiter le potentiel des biosciences et des biotechnologies pour la fourniture de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de produits comme le mobilier, le papier ou les textiles biologiques, ainsi que de la bioénergie, tout en préservant les ressources naturelles. La stratégie « De la ferme à la table » décrit ce secteur comme un potentiel encore largement inexploité par les agriculteurs européens et leurs coopératives. Les futurs programmes d'innovation dans le domaine de la bioéconomie doivent mettre l'accent non seulement sur les nouvelles technologies et les nouveaux procédés de fabrication, mais également sur la culture¹⁴³. Les modèles existants de conservation et de gouvernance des paysages peuvent être utilisés pour promouvoir des métabolismes territoriaux circulaires dans les paysages ruraux historiques. Cela renforcerait les synergies entre les acteurs territoriaux en vue de favoriser une gestion efficace de l'eau, de l'énergie, des déchets et des matériaux. Citons, à titre d'exemple, la valorisation énergétique des déchets, les engrais organiques et la récupération de chaleur à partir de processus de production.

Les stratégies de préservation et de régénération des territoires ruraux peuvent être améliorées en combinant les modèles d'économie circulaire avec la conservation du patrimoine et l'utilisation

139 Voir, à titre général, Fondation Ellen MacArthur, *Five benefits of a circular economy for food* [Cinq avantages de l'économie circulaire pour l'alimentation], 16 octobre 2020, <https://medium.com/circulatenews/five-benefits-of-a-circular-economy-for-food-21c3654f4393>.

140 De la ferme à la table, supra, note n° 132, p. 6.

141 Voir, à titre général, Slow Food, Europa Nostra e.a., *Food is Culture, Policy Brief on Food and Cultural Heritage* [La nourriture c'est la culture, Note d'information sur la nourriture et le patrimoine culturel], octobre 2020. https://multimediark.slowfood.com/wp-content/uploads/2020/10/1_Policy_Brief.pdf (ci-après le rapport « La nourriture c'est la culture »).

142 Pour une analyse des dimensions patrimoniales culturelles des stratégies d'élimination du dioxyde de carbone, voir « L'avenir de notre passé », supra, note n° 9, p. 52 à 53. On y aborde également la nécessité d'élaborer des méthodologies pour résoudre les conflits réels et perçus entre la conservation du patrimoine et les projets d'élimination du dioxyde de carbone. Id.

143 International Advisory Council on Global Bioeconomy, « Expanding the Sustainable Bioeconomy – Vision and Way Forward » [Expansion de la bioéconomie durable – Vision et voie à suivre]. Communiqué à l'occasion du sommet mondial sur la bioéconomie, 2020, p. 10. https://gbs2020.net/wp-content/uploads/2020/11/GBS2020_IACGB-Communique.pdf.

durable des systèmes traditionnels de gestion des terres, de l'eau, de l'agriculture et des forêts¹⁴⁴. De telles approches amélioreraient la multifonctionnalité de ces systèmes en vue de soutenir la pêche, l'agriculture et le développement rural durables. Les communautés côtières et insulaires, qui constituent une partie distinctive du patrimoine culturel européen, sont confrontées à l'élévation du niveau des mers et à l'acidification des océans, ainsi qu'au déclin de l'industrie de la pêche et au surtourisme. Les zones concernées, ainsi que les écosystèmes marins qui leur sont associés, devraient également être pris en compte dans les programmes fondés sur la culture afin de promouvoir un développement résilient face aux changements climatiques et de renforcer la biodiversité et les services écosystémiques.

Les systèmes alimentaires durables dépendent également de la sécurité des semences et de la biodiversité agricole¹⁴⁵. Biologiquement diverses, les races et variétés des espèces traditionnelles agricoles font partie du capital culturel et naturel des régions européennes. Les systèmes agro-industriels tendent à réduire la diversité des espèces cultivées, tandis que le renforcement de l'agrobiodiversité et le maintien d'espèces traditionnelles diverses contribuent à accroître la résilience globale de l'agriculture locale. Cela permet également d'améliorer les écosystèmes et la santé humaine, et présente des avantages pour l'environnement et les populations locales. La Commission européenne devrait prendre des mesures pour soutenir cette diversité et pour faciliter la commercialisation des variétés traditionnelles adaptées au terroir.

Le marché des aliments biologiques devrait continuer de croître et il est nécessaire de promouvoir davantage l'agriculture biologique. La Commission s'est engagée à présenter un plan d'action pour l'agriculture biologique afin de porter à 25 % au moins la surface agricole de l'UE consacrée à l'agriculture biologique d'ici à 2030, et d'augmenter nettement la part de l'aquaculture biologique. Le patrimoine hérité de l'agriculture, de l'élevage et des pratiques de culture traditionnelles est étroitement lié à l'agriculture biologique et devrait figurer dans le nouveau plan d'action.

Bien que le sujet soit complexe, le pacte vert pour l'Europe porte l'espoir que la nouvelle politique agricole commune (PAC) au-delà de 2020 soit axée sur ledit pacte, en aidant les agriculteurs à introduire de nouvelles pratiques et à évoluer vers des modèles plus durables. Correctement conçue, elle pourrait représenter un pas vers la rémunération des biens publics et des services environnementaux. De nombreuses pratiques agricoles traditionnelles qui aident à lutter contre les changements climatiques et à préserver l'environnement devraient être intégrées dans les objectifs des programmes écologiques et les plans stratégiques nationaux (et régionaux) relevant de la PAC.

De façon plus générale, il est possible d'améliorer l'architecture écologique de la PAC en tirant parti des avantages que les producteurs et les communautés rurales retirent de la préservation de la culture, des terres et du patrimoine ainsi que des services culturels et environnementaux qui découlent de l'emploi de systèmes issus du patrimoine agricole. Ces dimensions culturelles devraient être prises en compte dans les régimes de paiement des services écosystémiques, les écolabels, le financement axé sur les résultats, la rémunération liée à l'action et dans d'autres mécanismes d'incitation. L'utilisation d'éléments d'agroécologie pour guider les États membres dans l'élaboration de leurs plans stratégiques nationaux et dans la conception d'interventions au titre de la PAC contribuerait à la réalisation de ces objectifs.

Dans ce contexte, il sera essentiel de préserver et de restaurer les ressources terrestres, marines et d'eau douce dont dépend le système alimentaire. Les programmes existants visant à identifier et à sauvegarder les systèmes du patrimoine agricole et les paysages, la biodiversité et les systèmes de connaissances qui leur sont associés devraient être élargis dans le cadre de cet effort. Ainsi, il serait possible de renforcer la biodiversité ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets tout en préservant les ressources culturelles qui contribuent à l'identité, à la cohésion, au tourisme et à d'autres avantages connexes. Un meilleur aménagement du territoire, qui soutiendrait des modes traditionnels d'utilisation des terres et des limites entre les zones rurales et urbaines, serait également utile.

144 Voir, à titre d'exemple, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) », consulté le 25 janvier 2021. <http://www.fao.org/giahs/fr/>.

145 Rapport « La nourriture c'est la culture », supra, note n° 141, p. 7.

Ces mesures renforcent également la résilience des circuits alimentaires régionaux et locaux. Les approches basées sur l'artisanat et le patrimoine ainsi que la gastronomie et les produits traditionnels du terroir vont dans le sens de cet objectif en encourageant une consommation alimentaire saisonnière et locale. Elles privilégient également les circuits de distribution locaux, ce qui raccourcit les chaînes d'approvisionnement et réduit la dépendance à l'égard du transport longue distance. Le soutien des traditions locales de l'agriculture et (ou) du jardinage urbains contribue également à la résilience des circuits alimentaires locaux.

Le deuxième pilier de la stratégie « De la ferme à la table » vise à assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique. Il s'agit notamment de promouvoir des régimes alimentaires sains et durables et de fournir des denrées alimentaires à des prix abordables. Ladite stratégie mentionne que les comportements alimentaires actuels en Europe « ne sont pas durables, tant du point de vue de la santé que du point de vue de l'environnement »¹⁴⁶. Inverser la courbe des taux de surcharge pondérale et d'obésité dans l'UE est essentiel. La recherche moderne tendait précédemment à séparer les enquêtes portant sur les résultats en matière de santé de celles concernant les répercussions sur l'environnement. Fort heureusement, les liens transdisciplinaires rapprochent désormais ces domaines d'étude. Pour mieux réussir cette intégration, les initiatives de la stratégie « De la ferme à la table » devraient prendre en compte les coutumes et les préférences culturelles des diverses régions d'Europe ainsi que les avantages pour la santé des régimes alimentaires européens traditionnels.

Relier une alimentation saine au patrimoine immatériel permet d'ancrer ces efforts dans l'identité et la continuité culturelles des communautés locales. Ce patrimoine promeut les échanges et les liens sociaux de par le rôle vital joué dans les espaces culturels, les fêtes et les célébrations, en rassemblant des personnes de tous âges, classes et conditions. Ces liens apportent aux efforts visant à faciliter le choix d'une alimentation saine et durable un élément attractif qui sera bénéfique pour le consommateur et réduira les coûts pour la santé publique. À titre d'exemple, le régime méditerranéen a été inscrit en 2013 par l'UNESCO sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité¹⁴⁷. La diète méditerranéenne représente à la fois un régime alimentaire sain et un système de production durable, promoteur d'une agriculture durable et protecteur des paysages traditionnels¹⁴⁸.

La recherche et l'innovation (R-I) sont des moteurs clés pour accélérer le passage à des systèmes alimentaires durables, sains et inclusifs. Il est toutefois essentiel que la R-I englobe non seulement l'innovation technologique, mais aussi sociale (notamment l'agroécologie) et que les connaissances et le savoir-faire des petits producteurs soient exploités. Le patrimoine culturel offre toute une gamme de solutions et de perspectives commerciales, qu'il y a lieu d'inclure dans les efforts de R-I. Un nouveau partenariat Horizon Europe pour « des systèmes alimentaires sûrs et durables pour les individus, la planète et le climat » mettra en place un mécanisme de gouvernance de la R-I en vue de proposer des solutions innovantes offrant des avantages connexes pour la nutrition, la qualité des denrées alimentaires, le climat, la circularité et les communautés. La sauvegarde du patrimoine culturel et les éléments connexes en matière d'identité, de cohésion et de créativité offrent un autre ensemble d'avantages connexes qu'il convient d'examiner.

Cet examen devrait prévoir une réévaluation, du point de vue de l'action climatique, des divers paysages culturels européens en tant que ressources polyvalentes, englobant les connaissances, les traditions et les pratiques culturelles qui y sont associées, les manifestations de l'identité et du sentiment d'appartenance des communautés locales, ainsi que les valeurs et les significations culturelles attribuées à ces paysages par les peuples anciens et contemporains. Ces approches

146 De la ferme à la table, supra, note n° 132, p. 15.

147 UNESCO, « La diète méditerranéenne », consulté le 25 janvier 2021. <https://ich.unesco.org/fr/RL/mediterranean-diet-00884>.

148 Voir, à titre général, Walter Willett, Johan Rockström, Brent Loken, Marco Springmann, Tim Lang, Sonja Vermeulen, e.a., « Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems » [Notre nourriture à l'ère de l'anthropocène : rapport de la Commission EAT–Lancet sur une alimentation saine issue d'une production durable], The Lancet Commissions, volume 393, publication 10170 (2 février 2019), p. 447 à 492. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788). Le rapport présente un « régime alimentaire de référence » universel et sain, comparable au régime traditionnel méditerranéen car reposant sur une faible consommation de viande rouge et une forte consommation d'aliments d'origine végétale.

compléteraient également les systèmes de connaissances et d'innovation dans le domaine agricole (SCIA), auxquels participent l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire.

Pour finir, la stratégie «De la ferme à la table» prévoit que la Commission veille à ce que des solutions sur mesure soient mises en place pour aider les PME de transformation de denrées alimentaires et les petits exploitants de commerce de détail et de services de restauration. Parmi ces solutions devraient figurer le développement du marché des produits et services alimentaires artisanaux, qui ne cesse de croître, de même que la promotion de politiques de financement et d'assurance de la qualité des produits agricoles traditionnels. Cela permettrait de commercialiser ces produits à des prix plus abordables et de renforcer la confiance des consommateurs. Les pratiques artisanales de production alimentaire et les pratiques traditionnelles du patrimoine agricole devraient également figurer dans la version actualisée de la stratégie en matière de compétences pour l'Europe.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Aider les agriculteurs, les pêcheurs et les aquaculteurs à transformer les méthodes de production par la réintroduction et l'application de connaissances traditionnelles et d'un savoir-faire artisanal.
- Utiliser les connaissances traditionnelles pour soutenir et améliorer les projets de boisement, de préservation des forêts et de restauration des paysages en Europe afin de contribuer à accroître l'absorption du CO₂ tout en réduisant autant que possible les effets négatifs de ces projets sur les ressources patrimoniales.
- Tirer pleinement parti des modèles de conservation et de gouvernance des paysages pour promouvoir des métabolismes territoriaux circulaires dans les paysages ruraux historiques grâce à des synergies entre les acteurs du territoire en faveur d'une gestion efficace de l'eau, de l'énergie, des déchets et des matériaux. Citons, à titre d'exemple, la valorisation énergétique des déchets, les engrais organiques et la récupération de chaleur à partir de processus de production.
- Soutenir les espèces et les variétés traditionnelles biologiquement diverses afin de faciliter la commercialisation des variétés traditionnelles adaptées au terroir.
- Intégrer les pratiques agricoles traditionnelles qui aident à lutter contre les changements climatiques et à préserver l'environnement dans les objectifs des programmes écologiques et les plans stratégiques nationaux (et régionaux) relevant de la PAC, dans le cadre de la réforme de la PAC pour l'après-2020.
- Soutenir les approches basées sur l'artisanat et le patrimoine ainsi que la gastronomie et les produits traditionnels du terroir en vue de renforcer la résilience des circuits alimentaires régionaux et locaux, d'encourager la consommation alimentaire saisonnière et locale ainsi que la mise en place de circuits de distribution locaux.
- Intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel et les avantages connexes en matière d'identité, de cohésion et de créativité dans le nouveau partenariat Horizon Europe pour des «systèmes alimentaires sûrs et durables pour les individus, la planète et le climat».



À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE

- Donner la priorité au repérage, à la documentation et à la préservation des enseignements tirés des technologies et techniques agricoles ancestrales qui favorisent la durabilité des systèmes alimentaires contemporains.
- Améliorer les stratégies de préservation et de régénération des territoires ruraux en combinant les modèles d'économie circulaire avec la conservation du patrimoine et l'utilisation durable des systèmes traditionnels de gestion des terres, de l'eau, de l'agriculture et des forêts.
- Élargir les programmes existants visant à identifier et à sauvegarder les systèmes du patrimoine agricole et les paysages, la biodiversité et les savoirs qui lui sont associés dans le cadre d'initiatives ayant vocation à préserver et à rétablir les ressources terrestres, marines et d'eau douce dont dépend le système alimentaire.
- Encourager la prise en compte des coutumes et préférences culturelles des diverses régions d'Europe ainsi que des avantages pour la santé des régimes alimentaires européens traditionnels dans les initiatives visant à assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique et à promouvoir des régimes alimentaires sains et durables.

Étude de cas



**PAR MADELEINE
COSTE
ET YAEL PANTZER**

SLOW FOOD

La prud'homie Slow Food (France)

Renforcer la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques tout en préservant les ressources culturelles qui contribuent à l'identité, à la cohésion et à d'autres avantages connexes

La communauté des artisans pêcheurs (la prud'homie) sur la côte méditerranéenne française est un exemple phare de l'action de Slow Food visant à prévenir la disparition des cultures et coutumes alimentaires locales menacées d'extinction. La prud'homie désigne un groupe de pêcheurs qui choisissent d'exercer une gestion collective et durable des ressources de la mer. Elle est fondée sur un modèle communautaire issu des guildes de métiers médiévales qui gèrent les ressources halieutiques françaises depuis plus de dix siècles.

Les prud'homies de pêcheurs jouent un rôle essentiel dans le contrôle et la conservation des zones marines, en défendant un modèle culturel historique et en participant à la vie quotidienne des ports. Leurs objectifs consistent notamment à préserver les stocks de poissons et à réglementer les équipements de pêche, la spécialisation et l'intensification, à restreindre le total des captures, ainsi qu'à encourager les pêcheurs à être polyvalents et à employer des engins de pêche à faible intensité de capture. Les pêcheurs vendent la plupart des 80 espèces distinctes qu'ils capturent directement sur les quais.

Les prud'homies sont représentées par des prud'hommes élus par les pêcheurs eux-mêmes, qui partagent leur pouvoir avec une assemblée générale. Ils sont chargés d'organiser la pêche dans leur zone, de gérer les moyens communs, de résoudre les conflits entre pêcheurs et de maintenir la qualité et l'étendue des zones marines placées sous leur autorité.

Il existe actuellement 33 prud'homies le long de la côte méditerranéenne française. Les prud'homies de Sanary-sur-Mer et de La Seyne-sur-Mer-Saint Mandrier font partie de la communauté Slow Food. Slow Food s'efforce d'assurer la survie de ce modèle de pêche et veille à ce que la communauté puisse s'élargir afin d'accueillir un plus grand nombre de pêcheurs au sein du projet. En 2021, la communauté développera son infrastructure à quai afin de renforcer sa chaîne du froid et d'inclure davantage de pêcheurs et de personnel.

Profondément enraciné sur le plan culturel, ce système de gouvernance locale constitue un modèle de la manière dont les communautés locales peuvent faire face aux défis des crises du climat et de la biodiversité. Il contribue à la réalisation de plusieurs autres objectifs de la stratégie « De la ferme

→
La communauté
de la Prud'homie
de Slow Food en France

© Alexis Fossi





→
 La communauté
 de la Prud'homie
 de Slow Food en France
 © Alexis Fossi

à la table », notamment à la protection des côtes, tout en fournissant des stocks sains et durables aux citoyens locaux, à la préservation de la biodiversité locale, au renforcement de la gestion de la pêche en Méditerranée et à la résilience des circuits alimentaires locaux.

Pour en savoir plus :

- Fondation Slow Food pour la biodiversité, « Mediterranean Prud'homies » [Les prud'homies méditerranéennes], consulté le 10 mars 2021.
<https://www.fondazione Slow Food.com/en/slow-food-presidia/mediterranean-prudhomies/>.
- L'Encre de Mer, Elisabeth Tempier, (un film court réalisé par Slow Food sur la prud'homie de La Seyne-sur-Mer, à visionner gratuitement sur internet le lundi 14 décembre à 12 heures », 11 décembre 2020.
<http://www.l-encre-de-mer.fr/>.
- Elisabeth Tempier, « La gestion collective de droits d'usage par les prud'homies méditerranéennes de patrons pêcheurs, un modèle pour l'avenir », projet de recherche EnCommuns, janvier 2018.
https://drive.google.com/file/d/1Qczfnd-db2xB7XKcOFfxRM8_kke9wgsW/view.

2.2 Intégrer la durabilité dans toutes les politiques de l'UE

2.2.1 Promouvoir la finance et l'investissement verts et assurer une transition juste

La Commission européenne a estimé que, pour atteindre les objectifs actuels en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, il faudra investir quelque 260 milliards d'euros annuels supplémentaires¹⁴⁹, soit environ 1,5 % du PIB de 2018¹⁵⁰. L'ampleur du défi à relever sur le plan de l'investissement nécessite de mobiliser les secteurs public et privé. Il convient de financer des projets pilotes et d'autres initiatives qui abordent les dimensions culturelles de la transition écologique et s'appuient sur l'artisanat et d'autres capacités endogènes des communautés locales et des régions. Une voie à suivre consiste à adapter des modèles de « triple performance » et d'« investissement social », qui relient les communautés, leurs traditions, leurs moyens de subsistance et leur patrimoine culturel aux ambitions du pacte vert pour l'Europe.

En outre, il convient de débloquer des fonds afin de permettre aux ministères, aux directions nationales ou à d'autres autorités chargées du patrimoine d'élargir le périmètre des initiatives du pacte vert pour l'Europe et d'y participer de manière proactive. Ainsi, les offices du patrimoine auront besoin d'un financement accru pour traiter un plus grand nombre de demandes résultant de la vague de rénovations. Le développement d'infrastructures d'énergie propre doit impérativement aller de pair avec un renforcement de la capacité des autorités chargées du patrimoine à contribuer de manière proactive à l'examen de la conception, de l'implantation et du permis concernant ces projets. Ces investissements permettront de soutenir la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, d'améliorer la prévisibilité et de réduire les dépenses et les délais, tout en favorisant l'avantage connexe de la conservation des valeurs de l'environnement naturel et culturel.

Les fonds publics n'y suffiront pas. Le secteur privé est donc appelé à jouer un rôle clé dans le financement de la transition écologique. Il y a lieu de prévoir également des solutions et des produits financiers adaptés au patrimoine historique. Citons, à titre d'exemple, la prise en compte des avantages de la réutilisation des bâtiments historiques dans les labels des produits financiers durables, tels que les prêts hypothécaires verts, les prêts verts et les obligations vertes, ainsi que dans les analyses du cycle de vie du carbone en rapport avec le financement de solutions circulaires. Une autre solution serait de faciliter la mise en commun d'instruments de financement destinés à soutenir la transition écologique des bâtiments historiques et des secteurs de l'artisanat et de la création, en tant que garantie lors de l'émission d'obligations sécurisées.

Des travaux sont en cours pour renforcer les fondements de l'investissement durable au moyen d'une nouvelle taxinomie de l'UE pour la classification des activités durables sous l'angle environnemental. Afin de promouvoir des résultats véritablement durables et d'encourager les avantages connexes, cette taxinomie devra tenir compte des dimensions sociale et culturelle de la durabilité.

149 Commission européenne, « Ensemble pour atteindre les objectifs de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat – Jeter les bases pour réussir la transition vers une énergie propre », COM(2019) 285, 18 juin 2019, p. 19 https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/recommandation_fr.pdf.

150 Ces estimations sont prudentes, car elles ne tiennent pas compte, par exemple, des besoins d'investissement pour l'adaptation aux effets des changements climatiques ou pour d'autres défis environnementaux, comme la préservation de la biodiversité. Elles excluent également les investissements publics nécessaires pour faire face aux coûts sociaux de la transition et les coûts de l'inaction.

Bien que le dialogue sur la taxinomie n'aborde pas encore ces dimensions suffisamment en détail¹⁵¹, le nouveau règlement établissant une taxinomie de l'UE¹⁵² adopté en 2020 présente une série de points d'entrée.

Dans l'exercice des tâches qui lui sont déléguées au titre du nouveau règlement, la Commission européenne devrait porter son attention sur ces points en explicitant le rôle du patrimoine culturel à l'appui des activités durables sous l'angle environnemental, notamment des services écosystémiques culturels et de l'économie circulaire, et la manière dont les activités économiques qui portent atteinte aux droits humains culturels peuvent nuire à ces objectifs¹⁵³. Le nouveau règlement établissant une taxinomie promet également que « d'autres orientations concernant des activités qui contribuent à d'autres objectifs en matière de durabilité, y compris les objectifs sociaux, pourraient être élaborées ultérieurement »¹⁵⁴. Ce travail devrait commencer immédiatement et tenir compte des dimensions culturelles.

La transition verte de l'Europe doit également être juste et inclusive. Elle doit placer les citoyens au cœur des préoccupations et prendre en considération les régions, les secteurs et les travailleurs qui seront exposés à d'énormes difficultés. La transition apportant d'importants changements, la participation active et la confiance des citoyens sont primordiales si l'on veut que les politiques fonctionnent et soient acceptées. Pour obtenir des résultats équitables et justes, l'accent doit être mis sur les personnes et sur les solutions qui sont le fruit d'une collaboration. Ancrer les initiatives pour une transition juste dans les domaines de la culture, du patrimoine, de la création, de l'artisanat et des savoirs locaux permettra une acceptation plus large du changement et des résultats plus durables et plus tangibles.

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, la pierre angulaire de ces efforts est le mécanisme pour une transition juste¹⁵⁵, notamment le Fonds pour une transition juste¹⁵⁶, qui relève du Plan d'investissement pour une Europe durable et d'InvestEU. Le Fonds a pour objectif déclaré « l'allègement des coûts économiques et sociaux générés par la transition vers une économie neutre pour le climat », en visant en particulier les territoires confrontés à de graves difficultés socio-économiques¹⁵⁷.

Le Fonds pour une transition juste servira principalement à fournir des subventions pour financer trois types de projets¹⁵⁸ : 1) la revitalisation économique, y compris les investissements dans les PME, conduisant à la diversification et à la reconversion économiques, et au renforcement de l'économie circulaire, 2) le soutien social, y compris le perfectionnement et la reconversion des travailleurs, et 3) l'assainissement des terrains. Le soutien sera lié à la promotion de la transition vers des activités à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques.

Le capital créatif, la culture et le patrimoine seront indispensables à une transition juste et l'administration du mécanisme pour une transition juste doit en tenir compte. La culture

151 Voir, à titre général, le Rapport final du Groupe d'experts techniques sur le financement durable, mars 2020, p. 51 [« Le Groupe d'experts techniques sur la finance durable estime qu'une taxinomie pleinement réalisée devrait intégrer les dimensions supplémentaires suivantes (c'est-à-dire outre les aspects déjà présentés en détail) : ... des objectifs sociaux, en plus des objectifs environnementaux, afin d'identifier des contributions substantielles en plus des garanties minimales)]. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf.

152 Règlement établissant une taxinomie, supra, note n° 61.

153 Voir, à titre général, le Rapport sur les droits culturels, supra, note n° 32.

154 Règlement établissant une taxinomie, supra, note n° 61, L 198/14. Les nouveaux « Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'Union européenne ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel » offrent un point de départ pour ce travail. Voir ICOMOS, European Quality Principles for EU-funded Interventions with potential impact upon Cultural Heritage (ICOMOS International, Paris, édition révisée, novembre 2020). <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2436/>.

155 Commission européenne, « Le mécanisme pour une transition juste: pour que personne ne soit laissé pour compte », consulté le 25 janvier 2021. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/just-transition-mechanism_fr.

156 Commission européenne, « La Commission se félicite de l'accord politique sur le Fonds pour une transition juste », 11 décembre 2020, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_2354.

157 Commission européenne, « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds pour une transition juste » COM(2020) 22, 14 janvier 2020, p. 7. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b82780d8-3771-11ea-ba6e-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF.

158 Id. p. 15 et 16.

peut également soutenir l'élaboration de plans territoriaux de transition juste. Par exemple, le fait d'ancrer le dialogue social autour de la transition dans les connaissances et traditions culturelles locales peut aider les autorités à être à l'écoute et à apprendre des communautés, au lieu de chercher uniquement à les rendre plus « modernes ».

Les acteurs du patrimoine culturel peuvent contribuer à encourager une collaboration à la planification de la transition, en appuyant la définition de priorités et la documentation des effets des changements structurels à l'échelle des communautés, par exemple en prenant en compte des incidences comme la perte de moyens de subsistance traditionnels et d'autres éléments d'importance culturelle. Des institutions culturelles comme les bibliothèques et d'autres institutions patrimoniales peuvent servir de plateforme pour rassembler les communautés afin d'élaborer de tels plans. La convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société de 2005 (convention de Faro) fournit un cadre pour ce travail.

Les plans de transition devraient également encourager les activités qui reconnaissent les contributions historiques des régions, communautés, groupes et secteurs touchés à la prospérité dont l'Europe a bénéficié. Les travailleurs, les métiers et les entrepreneurs qui ont été les moteurs d'une économie à forte intensité de carbone ont permis l'avènement d'une Europe moderne. Commémorer ces contributions anthropocéniques peut également faciliter leur dépassement par la transition vers une économie de l'après-carbone. Le patrimoine culturel peut apporter sa pierre à l'édifice par le canal de la documentation, de la valorisation et de la célébration du patrimoine européen lié au carbone de manière à soutenir la fierté des communautés locales et les traditions matérielles et immatérielles, par exemple grâce à l'archivage communautaire.

Le patrimoine artisanal et les moyens de subsistance traditionnels peuvent appuyer la reconversion professionnelle et la diversification économique actuelles en vue de créer des emplois et d'améliorer la résilience économique, environnementale et sociale. En participant à la reconversion des travailleurs, les chambres et organisations artisanales, ainsi que l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement professionnel continu y afférents, faciliteront ce processus. De telles possibilités devraient être incluses dans la stratégie en matière de compétences pour l'Europe et le pacte pour les compétences mis à jour et soutenues dans le cadre du mécanisme pour une transition juste. Les zones tributaires de modèles non durables de tourisme fortement émetteur de GES devraient également être admissibles au mécanisme pour une transition juste. Dans ce cas aussi, la politique en matière de patrimoine culturel est appelée à jouer un rôle majeur.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Mobiliser des fonds publics pour des stratégies vertes fondées sur la culture dans le cadre de projets pilotes et d'initiatives qui abordent les dimensions culturelles de la transition écologique et s'appuient sur l'artisanat et d'autres capacités endogènes des communautés locales et des régions.
- Prévoir des solutions et des produits financiers adaptés au patrimoine historique dans les dispositifs de financement du secteur privé.
- Dans l'exercice des tâches qui lui sont déléguées au titre du nouveau règlement établissant une taxinomie de l'UE, la Commission européenne devrait expliciter le rôle du patrimoine culturel à l'appui des activités durables sous l'angle environnemental, y compris les services écosystémiques culturels et l'économie circulaire, et la manière dont les activités économiques qui portent atteinte aux droits humains culturels peuvent nuire à ces objectifs.
- Inclure le capital créatif, la culture et le patrimoine dans l'administration du mécanisme pour une transition juste et dans les plans territoriaux pour une transition juste.
- Collaborer avec les acteurs du patrimoine culturel afin d'ancrer le dialogue social autour de la planification d'une transition juste dans les connaissances et les traditions culturelles locales.
- Inclure les régions tributaires de modèles non durables de tourisme fortement émetteur de GES dans le mécanisme pour une transition juste.

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Rechercher des modèles de « triple performance » et d'« investissement social » qui relie les communautés, leurs traditions, leurs moyens de subsistance et leur patrimoine culturel aux ambitions du pacte vert pour l'Europe.
- Collaborer avec le secteur financier afin d'intégrer les avantages de la conservation du patrimoine (y compris la réutilisation des bâtiments historiques) dans les labels des produits financiers durables, tels que les prêts hypothécaires verts, les prêts verts et les obligations vertes, ainsi que dans les analyses du cycle de vie du carbone en rapport avec le financement de solutions circulaires.
- Appuyer la définition de priorités et la documentation des effets des changements structurels à l'échelle des communautés, par exemple en prenant en compte des incidences comme la perte de moyens de subsistance traditionnels et d'autres éléments d'importance culturelle.
- Utiliser des institutions culturelles comme les bibliothèques et d'autres institutions patrimoniales comme plateformes pour rassembler les communautés afin de concevoir une transition juste.
- Expliquer comment les objectifs et les méthodologies énoncés dans la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société de 2005 (convention de Faro) peuvent soutenir une transition écologique juste.
- Intégrer le patrimoine artisanal et les moyens de subsistance traditionnels dans la reconversion professionnelle et la diversification économique actuelles en vue de créer des emplois et d'améliorer la résilience économique, environnementale et sociale.

2.2.2 Verdir les budgets nationaux et envoyer les bons signaux de prix

Les budgets nationaux devraient jouer un rôle essentiel dans la transition. Un recours accru aux instruments de budgétisation verte aidera à réorienter les investissements publics et la fiscalité vers les priorités environnementales et à éviter les subventions qui vont à l'encontre d'une transition verte. Des réformes fiscales bien conçues peuvent stimuler la croissance économique et la résilience aux chocs climatiques et contribuer à une société plus équitable et à une transition juste. Elles jouent un rôle direct en envoyant les bons signaux de prix et en créant les conditions appropriées pour inciter les producteurs, les utilisateurs et les consommateurs à adopter un comportement durable.

Au niveau national, le pacte vert pour l'Europe créera un contexte propice à des réformes fiscales de grande ampleur qui devraient prendre en compte des considérations relatives au patrimoine culturel. Par exemple, des dispositifs d'incitation fiscale destinés aux propriétaires de bâtiments historiques peuvent aider ces derniers à entreprendre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments tout en respectant leur valeur patrimoniale. Il est nécessaire d'assurer une adoption rapide de la proposition de la Commission sur les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dont le Conseil a été saisi, afin que les États membres puissent cibler ces taux en fonction d'ambitions environnementales revues à la hausse. Pour cela, la réhabilitation des bâtiments historiques ainsi que d'autres activités culturelles à l'appui de l'économie circulaire devraient également être prises en compte.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Inclure des considérations relatives au patrimoine dans les réformes fiscales nationales fondées sur le pacte vert pour l'Europe, par exemple en élargissant les dispositifs d'incitation fiscale destinés aux propriétaires de bâtiments historiques.

2.2.3 Mobiliser la recherche et favoriser l'innovation

Les nouvelles technologies et l'innovation sont essentielles pour atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe. Pour autant, la recherche de solutions « novatrices » ne doit pas occulter l'énorme potentiel des savoirs et savoir-faire traditionnels ainsi que des compétences artisanales comme technologies actuelles de lutte contre les changements climatiques¹⁵⁹. Il faut tout à la fois continuer d'appliquer ces types de connaissances dans les contextes contemporains et appliquer des technologies « de rupture » dans des contextes traditionnels. Valoriser non seulement la recherche de pointe, mais aussi la recherche orientée vers les applications, comme celle menée par les institutions artisanales, et tirer parti du secteur de la création permettrait de démultiplier les initiatives et les idées favorisant le développement durable et la réduction des émissions de GES.

Ces efforts équilibrés devraient être accompagnés par des projets de recherche et d'innovation, tant au niveau européen que des États membres, et être développés au moyen de politiques et d'instruments propices. Par exemple, toute la gamme des instruments disponibles dans le cadre du programme Horizon Europe devrait être mise à contribution pour soutenir la recherche-développement et l'entrepreneuriat sur l'adaptabilité des savoirs artisanaux et patrimoniaux comme technologies actuelles de lutte contre les changements climatiques. Cette recherche peut également contribuer à faire évoluer la perception et la reconnaissance de la participation des entrepreneurs des secteurs de l'artisanat et du patrimoine culturel à l'action pour le climat. La recherche et l'innovation peuvent également soutenir l'adaptation de l'utilisation traditionnelle des terres (agriculture, horticulture et jardins) pour faire face et répondre à la double crise contemporaine de la perte de biodiversité et des changements climatiques. Les approches fondées sur le libre accès et la science ouverte dans les disciplines concernées permettront de maximiser la portée de ces travaux.

Des financements spécifiques, des investissements en fonds propres et des services d'accélération de l'activité devraient être fournis, par l'intermédiaire du Conseil européen de l'innovation, aux jeunes pousses, aux entreprises artisanales et à d'autres PME porteuses de propositions basées sur le secteur européen de l'artisanat, les industries créatives et les savoirs traditionnels en tant qu'innovations radicales dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

Il convient de traiter les initiatives émanant des secteurs de l'artisanat, de la culture du bâti et du patrimoine culturel comme des innovations circulaires relevant du Fonds européen de développement régional, notamment dans le cadre de spécialisations intelligentes (reconnues à la fois par le nouveau plan d'action pour une économie circulaire et par le nouvel agenda européen de la culture de 2018) afin de compléter le financement privé de l'innovation et de soutenir l'ensemble du cycle de l'innovation en vue de commercialiser des solutions dans ces domaines. Il convient également d'inclure le patrimoine culturel, les savoirs traditionnels et les stratégies artisanales dans les quatre « missions du pacte vert » afin d'apporter des changements à grande échelle dans des domaines tels que l'adaptation aux effets des changements climatiques, les océans, les villes et les sols.

Afin de tirer parti de la force du secteur culturel européen, l'entrepreneuriat dans le domaine du patrimoine culturel devrait jouer un rôle crucial au sein du « triangle de la connaissance » (les entreprises, l'éducation et la recherche) de la nouvelle communauté de la connaissance et de l'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) consacrée aux secteurs de la culture et de la création (EIT Climate-KIC). En outre, des relations transversales devraient être établies entre les secteurs de la culture et de la création et l'EIT Climate-KIC. L'inclusion du « patrimoine culturel face aux changements climatiques et environnementaux » en tant que nouveau domaine prioritaire du programme stratégique de recherche et d'innovation 2020 de l'initiative de programmation conjointe « Patrimoine culturel et changement global » (JPI CH) offre une occasion précieuse d'encourager les approches interdisciplinaires et de favoriser les partenariats pour faire

159 Voir, à titre général, Comité exécutif de la technologie de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *Developing and Enhancing Endogenous Capacities and Technologies, Technology Stakeholders' Perspectives* [Développement et amélioration des capacités et des technologies endogènes : perspectives des parties prenantes du secteur des technologies], (Organisation des Nations unies, Bonn, 2018), disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/endogenous>.

mieux comprendre le rôle que le patrimoine culturel peut jouer dans la réalisation des ambitions du pacte vert pour l'Europe¹⁶⁰.

L'EIT peut également être mis au service de la promotion de la collaboration entre les établissements universitaires et d'enseignement professionnel supérieur, les organismes de recherche et les entreprises afin de soutenir le transfert de techniques et de connaissances relevant de technologies ancestrales dans les domaines des changements climatiques, de l'énergie durable, des aliments du futur et des transports urbains intelligents, respectueux de l'environnement et intégrés. De même, il convient de mettre l'accent sur les objectifs de décarbonation, de circularité et de durabilité dans les domaines de l'EFPP, de l'EFPC et de l'EFPP de niveau supérieur afin de mobiliser les modalités innovantes de l'artisanat traditionnel en faveur des objectifs du pacte vert pour l'Europe.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- **Valoriser la recherche axée sur les applications, comme celle menée par les institutions artisanales, ainsi que la mobilisation du secteur de la création, dans les initiatives de recherche et d'innovation favorisant le développement durable et la réduction des émissions de GES.**
- **Soutenir la recherche-développement et l'entrepreneuriat sur l'adaptabilité des savoirs artisanaux et patrimoniaux comme technologies actuelles de lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme Horizon Europe.**
- **Assurer, par l'intermédiaire du Conseil européen de l'innovation, des financements spécifiques, des investissements en fonds propres et des services d'accélération de l'activité aux jeunes pousses, aux entreprises artisanales et à d'autres PME porteuses de propositions basées sur le secteur européen de l'artisanat, les industries créatives et les savoirs traditionnels en tant qu'innovations radicales dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.**
- **Reconnaître les initiatives en matière d'artisanat, de culture du bâti et de patrimoine culturel comme des innovations circulaires relevant du Fonds européen de développement régional, notamment dans le cadre de spécialisations intelligentes.**
- **Intégrer dûment le patrimoine culturel, les savoirs traditionnels et les stratégies artisanales dans les quatre « missions du pacte vert » afin d'apporter des changements à grande échelle dans des domaines tels que l'adaptation aux effets des changements climatiques, les océans, les villes et les sols.**
- **Accorder à l'entrepreneuriat dans le domaine du patrimoine culturel un rôle crucial au sein du « triangle de la connaissance » (les entreprises, l'éducation et la recherche) de la nouvelle communauté de la connaissance et de l'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) consacrée aux secteurs de la culture et de la création (EIT Climate-KIC), tout en établissant des relations transversales entre les secteurs concernés et EIT Climate-KIC.**

160 Joint Programming Initiative on Cultural Heritage and Global Change, « Strategic Research and Innovation Agenda 2020 » [programme stratégique de recherche et d'innovation 2020 de l'initiative de programmation conjointe « Patrimoine culturel et changement global »], 2020. http://jpi-ch.eu/wp-content/uploads/2156_JPI-Cultural-Heritage.pdf.

2.2.4 Activer l'éducation et la formation

Les cercles du patrimoine culturel, le secteur de la création et l'artisanat sont bien placés pour dialoguer avec les élèves, les étudiants, les enseignants, les parents et la communauté au sens large sur les changements qui s'imposent pour une transition réussie vers un avenir sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques. Notre patrimoine culturel fait de nous des Européens, car il reflète nos valeurs, nos cultures et nos souvenirs divers et partagés. Il nourrit à la fois un sentiment d'appartenance à une communauté locale et un sentiment de cohésion et de solidarité susceptibles de soutenir la capacité et la volonté d'une action ambitieuse en faveur du climat. Il nous dote de connaissances et de savoir-faire permettant d'élaborer des initiatives de terrain pour contrer les changements climatiques et préserver l'environnement. La culture et le patrimoine offrent également un point de départ idéal pour aider à communiquer sur les changements climatiques.

Pour libérer ce potentiel, ceux qui travaillent dans les domaines de l'environnement et du climat doivent comprendre les dimensions culturelles des changements climatiques et de l'action en faveur du climat. Il convient donc de renforcer la formation sur ces questions. Il faut mettre l'accent sur l'économie circulaire et les approches durables et à faible intensité de carbone dans les domaines de l'EFPC et de l'EFPC, avec des cursus promouvant les connaissances culturelles et artisanales ainsi que la responsabilité des entreprises locales vis-à-vis de la société.

Il sera essentiel d'améliorer l'éducation, la communication et la formation des professionnels du secteur du patrimoine et des décideurs politiques sur le thème des changements climatiques et de leurs différentes incidences. Une formation sur la façon de communiquer sur les changements climatiques, y compris sur la manière d'évaluer et d'expliquer efficacement à autrui les incidences des changements climatiques sur le patrimoine culturel, serait extrêmement utile.

Optimiser la participation du secteur de la création et du patrimoine culturel à une action climatique porteuse de transformations requiert aussi l'introduction de nouveaux programmes et de nouvelles dimensions, qui iront au-delà des compétences et aptitudes « habituelles », pour l'éducation et la formation de ceux qui travaillent dans ces domaines ou en lien avec ces derniers. Ces nouvelles dimensions devraient inclure des thèmes liés aux changements climatiques, comme la compréhension de la modélisation climatique ou le téléchargement de scénarios climatiques, ainsi que d'autres sujets transversaux et multidisciplinaires à l'appui de l'entrepreneuriat et de l'innovation, comme la gestion, la communication, la collecte de fonds ou l'éthique. Il est également important d'aborder les incidences sur l'action climatique des nouvelles formes de patrimoine comme les collections numérisées et le patrimoine d'origine numérique.

Ces mesures et d'autres encore peuvent appuyer un renforcement spectaculaire de la communication des institutions culturelles, notamment les galeries d'art, les bibliothèques, les archives et les musées, les directions et agences de la culture et du patrimoine, les chambres d'artisanat et autres organismes, sites et entités du patrimoine culturel, sur les questions liées aux changements climatiques. Il est possible d'inclure des figures de la culture populaire ainsi que des responsables des communautés locales et des dépositaires de savoirs traditionnels, dont l'engagement en faveur de la durabilité multigénérationnelle de leurs communautés les met en position de pouvoir exercer une influence efficace en matière d'action climatique.

Le potentiel du patrimoine culturel à servir de vecteur de communication autour de l'action climatique peut également se réaliser en intégrant la sensibilisation à la fois à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à la réduction des émissions de GES dans les programmes, les visites, les expositions, les itinéraires culturels ou d'autres projets (par exemple, les Journées européennes du patrimoine, les Journées européennes des métiers d'art, etc.). Cela renforcerait le rôle de la créativité, de la culture et du patrimoine dans la cohésion sociale, l'intégration sociale et l'équité, en vue de soutenir l'engagement local à l'égard de l'action climatique.

Les institutions culturelles et patrimoniales peuvent aussi servir de plateforme d'écoute des communautés et offrir des possibilités informelles d'incitation à participer volontairement à la sensibilisation et à l'action collective en faveur du climat. Les institutions culturelles publiques comme les bibliothèques et les musées sont traditionnellement des centres d'échanges multiculturels et

de partage de connaissances. Cette fonction devrait être mise à profit pour soutenir le pacte vert pour l'Europe.

Les efforts de conservation du patrimoine peuvent aussi aisément s'inscrire dans le cadre de la science citoyenne, de l'observation des communautés et d'autres initiatives visant à améliorer la connaissance des interactions entre les phénomènes climatiques et météorologiques et les ressources et pratiques culturelles locales. À titre d'exemple, on peut citer la surveillance par les citoyens des incidences des phénomènes à évolution lente (l'élévation du niveau des mers, etc.) sur l'archéologie littorale et sur d'autres ressources du patrimoine culturel. Le fruit de ces efforts peut servir à la fois d'outil de planification et de facteur de mobilisation pour l'action climatique.

Les efforts en matière d'éducation devraient renforcer le rôle du patrimoine documentaire, y compris sous forme numérique, ainsi que les institutions mémorielles, telles que les bibliothèques et les archives, qui préservent ce patrimoine et y donnent accès, en tant que vecteurs de l'éducation au climat et sources de connaissances à l'appui de l'action climatique et de la science.

Chaque lieu a son histoire du climat¹⁶¹. Élaborer des récits sur des lieux emblématiques, en y intégrant des informations sur les changements climatiques dans le cadre de l'interprétation des sites culturels, peut aider le public à mieux comprendre la menace et le défi que représentent les changements climatiques, mettre en avant le caractère urgent de l'action et renforcer la cohésion sociale et la résilience. C'est tout particulièrement le cas des sites du patrimoine mondial de l'Europe, du label du patrimoine européen et d'autres sites emblématiques du patrimoine européen, qui possèdent un pouvoir de « signalement » sans pareil¹⁶².

161 Voir, à titre général, Marcy Rockman, Marissa Morgan, Sonya Ziaja, George Hambrecht et Alison Meadow, *Cultural Resources Climate Change Strategy* (Washington, DC: Cultural Resources, Partnerships, and Science and Climate Change Response Program, U.S. National Park Service, 2016), p. 30 à 31. https://www.nps.gov/subjects/climatechange/upload/NPS-2016_Cultural-Resources-Climate-Change-Strategy.pdf.

162 L'avenir de notre passé, supra, note n° 9, p. 56.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Améliorer la sensibilisation aux dimensions culturelles des changements climatiques et de l'action en faveur du climat de ceux qui travaillent dans les domaines de l'environnement et du climat.
- Optimiser la participation du secteur de la création et du patrimoine culturel à une action climatique porteuse de changements par l'introduction de nouveaux programmes et de nouvelles dimensions pour l'éducation et la formation de ceux qui travaillent dans ces domaines et en lien avec ces derniers.
- Renforcer considérablement la communication des institutions culturelles, des directions et agences de la culture et du patrimoine, des chambres d'artisanat et autres organismes, sites et entités du patrimoine culturel sur les questions liées aux changements climatiques. Intégrer la sensibilisation à la fois à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à la réduction des émissions de GES dans les programmes, les visites, les expositions, les itinéraires culturels et d'autres projets.
- Utiliser les institutions culturelles comme plateformes d'écoute des communautés, qui offrent des possibilités informelles d'incitation à participer volontairement à la sensibilisation et à l'action collective en faveur du climat.
- Renforcer le rôle du patrimoine documentaire, y compris sous forme numérique, ainsi que les institutions de la mémoire, telles que les bibliothèques et les archives, en tant que vecteurs de l'éducation au climat et sources de connaissances à l'appui de l'action climatique et de la science.
- S'appuyer sur le pouvoir de signalement du patrimoine mondial en Europe, du label du patrimoine européen, du prix du patrimoine culturel de l'UE/concours Europa Nostra, du programme des sept sites les plus menacés et d'autres sites emblématiques du patrimoine, pour mieux faire comprendre au public la menace et le défi que représentent les changements climatiques, souligner le caractère urgent de l'action et renforcer la cohésion sociale et la résilience.

3 L'UE, chef de file mondial (à l'écoute du monde)

Les défis mondiaux liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement exigent une réponse au niveau mondial. Le pacte vert pour l'Europe engage l'UE à encourager et à mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière d'environnement, de climat et d'énergie partout dans le monde. Il prévoit que la Commission et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité collaboreront étroitement avec les États membres afin d'emprunter toutes les voies diplomatiques possibles pour mettre en place une « diplomatie du pacte vert » axée sur le développement durable. Le moment est venu d'élargir l'action extérieure de l'UE pour intégrer des stratégies axées sur la culture et le patrimoine en vue de concrétiser l'accord de Paris, d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de mettre en œuvre les ODD à l'échelle locale.

L'accord de Paris reste le cadre multilatéral indispensable pour lutter contre les changements climatiques. La soumission de nouvelles contributions déterminées au niveau national (demandées pour le 31 décembre 2020 au plus tard), la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26) qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021 et le prochain bilan mondial en 2023 constituent des points d'inflexion clés pour l'action climatique. Les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) représentent une vision commune pour mettre fin à la pauvreté, sauver la planète et bâtir un monde pacifique d'ici à 2030, laquelle devrait compléter l'accord de Paris. Représentant les dix années avant l'échéance, les années 2020 seront une « décennie d'action » cruciale pour les ODD.

Ces cadres d'action et d'autres importants dispositifs mondiaux reconnaissent déjà le rôle du patrimoine culturel en tant que catalyseur et moteur du développement durable¹⁶³, de l'urbanisation durable¹⁶⁴, de la réduction des risques de catastrophe¹⁶⁵ et de l'action climatique¹⁶⁶. La cible 11.4 des ODD en offre un exemple notable : elle prévoit que redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial permet de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables¹⁶⁷. L'objectif relatif au changement climatique, l'ODD 13, offre également de multiples points d'entrée pour le patrimoine culturel¹⁶⁸, notamment la cible 13.1 sur le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation, ainsi que la cible 13.3, qui appelle à l'amélioration de la sensibilisation et des capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

Les défis mondiaux en matière de climat et d'environnement sont aussi un puissant multiplicateur de menaces et une source d'instabilité. La transition écologique elle-même engendrera des défis

163 Voir, à titre d'exemple, Organisation des Nations unies, Assemblée générale, « Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », A/RES/70/1 (25 septembre 2015), disponible à l'adresse https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F, cibles 8.9 et 11.4 des ODD.

164 Voir, à titre d'exemple, le Nouveau programme pour les villes (2016), sections 38, 45, 60, 97, 124 et 125. <https://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>.

165 Voir, à titre d'exemple, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, Sections 16, 19(c), 19(d), 24, 29 et 30. https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf.

166 Voir supra, note n° 27.

167 ODD de l'ONU, supra, note n° 163, p. 23/38. Thème transversal, la culture joue un rôle dans chaque ODD. Outre les ODD 11 et 13, les dimensions culturelles sont particulièrement marquées dans le cadre d'objectifs comme une éducation équitable, inclusive et de qualité (ODD 4); une croissance économique soutenue, partagée et durable (ODD 8); un style de vie en harmonie avec la nature (ODD 12); la préservation et l'exploitation durable des écosystèmes et des services connexes (ODD 15) et des sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16). Voir, à titre général, Potts, supra, note n° 79, 231; Campagne Culture2030Goal, *Culture in the Implementation of the 2030 Agenda* [La culture dans la mise en œuvre du Programme 2030] (Barcelone, Paris, Harare, Sydney, Montréal, La Haye et Bruxelles, septembre 2019). http://agenda21culture.net/sites/default/files/culture2030goal_high.pdf.

168 Voir [Groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine], « NGO Input Survey 2019 – SDG13 [Report on the Cultural Heritage Dimensions of Implementing SDG13] », 2019. <https://public.3.basecamp.com/p/z9CYZC4Wn4bJsUDewZxgighF>.

pour de nombreuses personnes. La culture et le patrimoine peuvent améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité. Ces qualités font de la culture et du patrimoine des atouts clés à intégrer dans les travaux de l'UE afin d'aborder les liens entre les changements climatiques, les conflits, l'insécurité alimentaire ainsi que les déplacements et migrations, et de soutenir une transition juste à l'échelle mondiale.

La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne¹⁶⁹ considère la diplomatie culturelle comme l'un des nouveaux domaines de l'action extérieure concertée de l'Union européenne. De même, l'agenda européen de la culture de 2018 de la Commission européenne prévoit de renforcer les relations culturelles internationales de l'Europe afin de promouvoir le rôle de la culture en tant que vecteur d'identité et de cohésion, moteur du développement socio-économique et facteur alimentant des relations paisibles. Les conclusions du Conseil sur le programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture¹⁷⁰ élèvent la « durabilité dans le domaine du patrimoine culturel » et les « relations culturelles internationales » au rang de priorités.

Pour atteindre ces objectifs, le consensus européen sur le développement¹⁷¹, qui relève de la contribution de l'UE à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, reconnaît déjà le rôle de la culture en tant que vecteur et facteur important du développement, susceptible de faciliter l'inclusion sociale, la liberté d'expression, la construction de l'identité, la responsabilisation civile et la prévention des conflits tout en renforçant la croissance économique¹⁷². Il conviendrait d'élargir cette approche afin de reconnaître pleinement le rôle du patrimoine culturel dans les trajectoires de développement résilientes face aux changements climatiques. Le patrimoine culturel devrait être intégré dans le cadre des cinq principaux thèmes dudit programme : l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, en tant qu'élément transversal et en particulier dans les cadres d'action « Planète - Protection de l'environnement, gestion des ressources naturelles et lutte contre les changements climatiques » et « Humanité - Développement humain et dignité ».

Le groupe de travail d'experts sur la méthode ouverte de coordination (MOC) des États membres sur le renforcement de la résilience du patrimoine culturel face aux changements climatiques¹⁷³, dont la création a été récemment annoncée, offre l'occasion d'avancer dans ce sens. Le groupe s'est engagé à aborder et à approfondir la dimension internationale du thème qui lui a été assigné, en mettant l'accent sur l'accord de Paris et l'ODD 13. Récemment publié, le rapport de réflexion sur la culture et les objectifs de développement durable¹⁷⁴, organisé dans le cadre du dialogue structuré entre la Commission européenne et le secteur culturel, constitue une contribution importante à l'examen des défis et des possibilités de la culture en Europe dans le cadre de l'ODD 13.

Les réseaux culturels européens et mondiaux devraient être associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces processus. Financé par Horizon 2020, le projet ILUCIDARE fournit un modèle. En 2019, l'ICOMOS, basé à Paris, a publié « L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat »¹⁷⁵, qui vise à décrire de manière exhaustive les intersections entre le patrimoine culturel et les ambitions de l'accord de Paris. Au moment où l'UE s'efforce de multiplier les échanges avec ses partenaires afin de les aider à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national et à élaborer des stratégies climatiques plus ambitieuses, « L'avenir de notre

169 Vision partagée, action commune : une Europe plus forte – Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, juin 2016. https://eeas.europa.eu/sites/SEAE/files/eugs_review_web_0.pdf.

170 Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil sur le programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture », 15 novembre 2018. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13948-2018-INIT/fr/pdf>.

171 « Le nouveau consensus européen pour le développement : notre monde, notre dignité, notre avenir », déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne, 2017. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42017Y0630\(01\)&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42017Y0630(01)&from=FR).

172 Id. p. 16.

173 Conseil de l'Union européenne, « Groupe de travail d'experts sur la méthode ouverte de coordination (MOC) des États membres sur le renforcement de la résilience du patrimoine culturel face aux changements climatiques – Mandat final », 12 octobre 2020. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11535-2020-INIT/en/pdf>.

174 Voices of Culture, « Brainstorming Report Culture and the UN Sustainable Development Goals: challenges and opportunities » [Rapport de réflexion reflétant les discussions de groupe menées lors de la session « Voices of Culture » sur la culture et les objectifs de développement durable des Nations unies], février 2021. <https://voicesofculture.eu/wp-content/uploads/2021/02/VoC-Brainstorming-Report-Culture-and-SDGs.pdf>

175 L'avenir de notre passé, supra, note n° 9.

passé» offre une feuille de route sur le concours que la culture peut apporter. La plateforme des relations culturelles, financée par l'instrument de partenariat (Service des instruments de politique étrangère) qui appuie l'engagement de l'UE dans les relations culturelles internationales, pourrait également soutenir l'action sur les questions climatiques.

Hôte du Sommet du G20 en 2021, l'Italie a déjà promis de mettre le patrimoine culturel et les changements climatiques au menu des travaux du groupe. Il s'agit d'une occasion unique d'utiliser le patrimoine culturel comme vecteur pour renforcer les objectifs du pacte vert pour l'Europe, en vue de leur prise en compte à l'occasion de la COP26.

En parallèle, l'UE intensifiera son dialogue bilatéral avec les pays partenaires et, le cas échéant, mettra en place des formes novatrices d'engagement. Pour ce faire, il convient d'élaborer des stratégies géographiques sur mesure qui tiennent compte des différents contextes et besoins locaux. Intégrer la culture et le patrimoine locaux dans ces engagements permettrait justement de garantir des approches de l'action climatique participatives, axées sur l'être humain et appropriées du point de vue culturel.

La transition écologique de l'Europe ne peut être pleinement mise en œuvre que si le voisinage immédiat de l'UE prend également des mesures efficaces. Les efforts visant à promouvoir un programme environnemental pour les Balkans occidentaux et des partenariats en matière d'environnement, d'énergie et de climat avec les pays du voisinage méridional ainsi que dans le cadre du partenariat oriental devraient inclure le patrimoine culturel. Le programme Europe créative et ses appels à propositions portant sur des « volets » spécifiques (par exemple, les projets de coopération culturelle dans les Balkans occidentaux, l'imminent programme culturel pour les Balkans occidentaux et le programme d'innovation pour les Balkans occidentaux, ainsi que l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), offrent tous des possibilités. À cet égard, il est possible d'inclure des aspects liés au patrimoine culturel et au climat dans le cadre de l'IAP et des « chapitres » de l'acquis communautaire relatifs à l'environnement, aux politiques sociales et à l'emploi, ainsi qu'à l'éducation et à la culture, la science et la recherche.

L'Afrique offre une autre chance à saisir. Les continents africain et européen peuvent apprendre l'un de l'autre pour ce qui est de la culture, du patrimoine et des connaissances traditionnelles, en vue de promouvoir des intérêts communs dans le cadre de la mise en œuvre du programme des Nations unies à l'horizon 2030, la réponse à l'urgence climatique et la garantie de la sécurité alimentaire. L'intégration d'approches du patrimoine culturel fondées sur les droits¹⁷⁶ dans l'initiative NaturAfrica¹⁷⁷ de l'UE renforcerait son objectif de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, en contribuant à protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales vulnérables, souvent les mieux placées pour soutenir les zones protégées, et à leur donner les moyens d'agir. Des possibilités similaires existent dans le monde entier, notamment entre l'UE, l'Amérique latine et les Caraïbes.

Pour soutenir toutes ces initiatives, il convient d'associer pleinement la Commission européenne et le haut représentant ainsi que leurs services, notamment le service européen pour l'action extérieure (SEAE), à l'élaboration d'une approche globale et progressive des relations culturelles internationales. Ce document devrait inclure la diplomatie transversale du pacte vert pour l'Europe ainsi que des communications stratégiques plus larges concernant l'accord de Paris et le programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, les points de contact culturels des délégations de l'UE devraient être sensibilisés à la dimension culturelle de l'action en faveur du climat et à la diffusion des meilleures pratiques relatives au patrimoine culturel et à la lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, le nouveau Bauhaus européen se veut une plateforme pour les réseaux et les experts à l'échelle mondiale, et prévoit d'inclure dans le cadre de sa deuxième vague en 2023 des « projets et un réseau Bauhaus en Europe et au-delà »¹⁷⁸. Il s'agit là d'une occasion d'établir des liens entre l'Europe, son riche patrimoine culturel, sa culture dynamique, son secteur de la création, son robuste secteur de l'artisanat et des PME, et le reste du monde dans ses expressions homologues, en vue de soutenir la concrétisation du pacte vert pour l'Europe.

176 Voir ICOMOS, « L'initiative Notre dignité commune – Approches fondées sur les droits », consulté le 25 janvier 2021. <https://www.icomos.org/fr/themes-dactualite/our-common-dignity-initiative-approche-fondee-sur-les-droits/57956-our-common-dignity-initiative-rights-based-approach-3>.

177 Un pacte vert pour l'Europe, supra, note n° 1, p. 25.

178 Bauhaus EU Factsheet, supra, note n° 36.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Élargir l'action extérieure de l'UE pour intégrer des stratégies axées sur la culture et le patrimoine en vue de concrétiser l'accord de Paris, d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de mettre en œuvre les ODD à l'échelle locale, en s'appuyant sur la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, l'agenda européen de la culture publié par la Commission européenne en 2018 et le programme de travail 2019-2022 du Conseil en faveur de la culture.
- Reconnaître pleinement le rôle du patrimoine culturel dans les trajectoires de développement résilientes face aux changements climatiques, rôle consacré dans le cadre d'action du consensus européen pour le développement « l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ».
- Inclure le patrimoine culturel et les questions climatiques dans les efforts visant à promouvoir un programme environnemental pour les Balkans occidentaux et des partenariats en matière d'environnement, d'énergie et de climat avec les pays du voisinage méridional ainsi que dans le cadre du partenariat oriental.
- Intégrer des approches du patrimoine culturel fondées sur les droits dans l'initiative NaturAfrica de l'UE afin de renforcer son objectif de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, en contribuant à protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales vulnérables, souvent les mieux placées pour soutenir les zones protégées, et à leur donner les moyens d'agir.
- Sensibiliser les points de contact culturels des délégations de l'UE à la dimension culturelle de l'action en faveur du climat et à la diffusion des meilleures pratiques en matière de patrimoine culturel et de lutte contre les changements climatiques.

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Accorder la priorité à l'intégration de la culture et du patrimoine dans les travaux de l'UE afin d'aborder les liens entre les changements climatiques, les conflits, l'insécurité alimentaire ainsi que les déplacements et migrations, et de soutenir une transition juste à l'échelle mondiale.
- Tirer parti du sommet du G20 de 2021 pour faire progresser le patrimoine culturel comme vecteur pour renforcer les objectifs du pacte vert pour l'Europe, en vue de leur prise en compte lors de la COP26.
- Associer la Commission européenne, le haut représentant et leurs services, notamment le service européen pour l'action extérieure, à l'élaboration d'une approche globale et progressive des relations culturelles internationales, y compris la diplomatie transversale du pacte vert pour l'Europe ainsi que des communications stratégiques plus larges concernant l'accord de Paris et le programme à l'horizon 2030.
- S'appuyer sur la deuxième vague du nouveau Bauhaus européen pour jeter des ponts entre l'Europe, son riche patrimoine culturel, sa culture dynamique, son secteur de la création, son robuste secteur de l'artisanat et des PME, et le reste du monde dans ses expressions homologues, en vue de mettre en œuvre les objectifs du pacte vert pour l'Europe.


 Essai

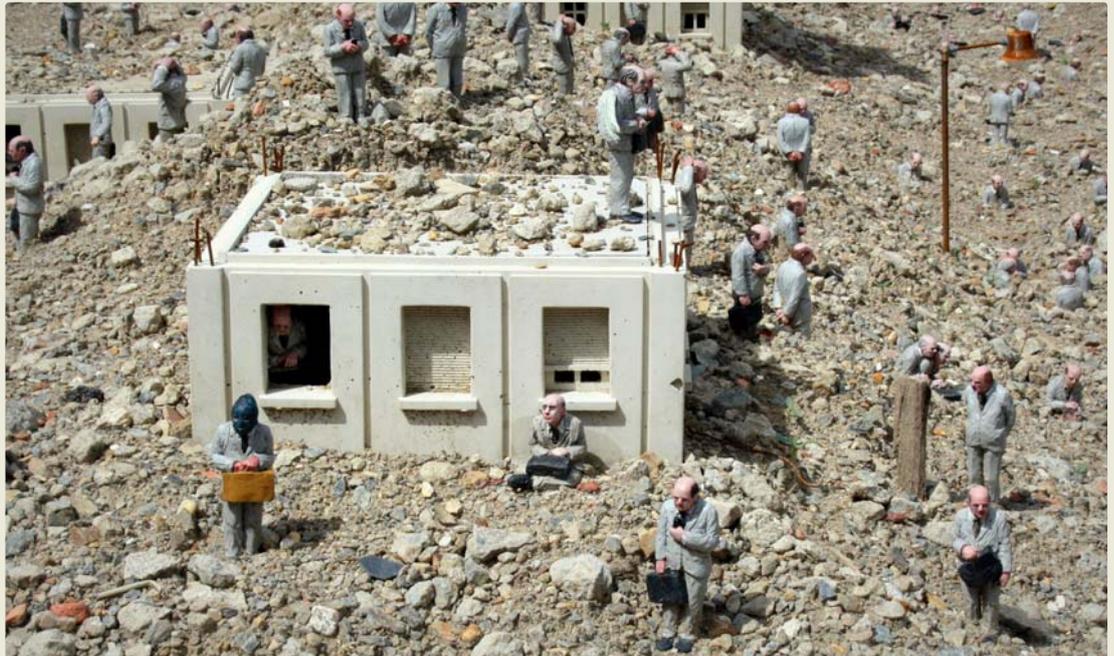

**PAR JERMINA
STANOJEV**

EXPERTE
INDÉPENDANTE
À L'UNIVERSITÉ
D'UPPSALA

Le patrimoine culturel dans le cadre de la « diplomatie du pacte vert »

La « diplomatie du pacte vert » relie les deux domaines d'intervention que sont les affaires étrangères et la politique climatique. L'adoption d'une approche globale des relations culturelles internationales et du patrimoine culturel en y intégrant la diplomatie transversale du pacte vert pour l'Europe susciterait une réflexion concurrentielle et ouvrirait le débat sur les dimensions culturelles des défis mondiaux.

La « diplomatie du pacte vert » relie les deux domaines d'intervention que sont les affaires étrangères et la politique climatique. L'adoption d'une approche globale des relations culturelles internationales et du patrimoine culturel en y intégrant la diplomatie transversale du pacte vert pour l'Europe susciterait une réflexion concurrentielle et ouvrirait le débat sur les dimensions culturelles des défis mondiaux. Cette approche induirait des progrès dans de multiples domaines d'intervention, qui ne se limitent pas au climat, au patrimoine culturel ou à la gouvernance, mais englobent aussi la technologie et l'innovation. Dans un monde toujours plus axé sur la connaissance, cette approche devrait, d'une part, faire évoluer le rôle des diplomates et, d'autre part, rendre plus proactive, et non seulement réactive, l'action des organisations et entreprises de la culture et du patrimoine culturel, des artistes, des groupes de défense des droits, des établissements d'enseignement et d'autres,



→
«Follow the leaders» par
Isaac Cordal, 2013

© Vincent Giersch,
Wikimedia Commons

en vue de promouvoir ce lien au plan national et, plus important encore, international.

Aucune tradition de recherche ou de plaidoyer n'offre un socle pour bâtir cette approche. Elle nécessite l'éclairage de plusieurs disciplines formant une nouvelle combinaison de cadres. Au sein de ces cadres, les tendances dans les domaines du climat et du patrimoine culturel, et en particulier dans celui des relations internationales (notamment l'évolution des mécanismes et des institutions de gouvernance mondiale), doivent être débattues et étudiées. Il en résulterait potentiellement un nouvel avenir pour les relations culturelles internationales, où la durabilité et la gouvernance transversale pourraient être étudiées et promouvoir concrètement la durabilité, tant au niveau national qu'international.

Les questions abordées dans le cadre du pacte vert pour l'Europe revêtent une dimension mondiale. Elles appellent donc une réponse tout aussi mondiale. Les changements climatiques ont ac-



→

«Support»

par Lorenzo Quinn, 2017

© Abxbay,
Wikimedia Commons

tuellement des répercussions sur le patrimoine culturel à l'échelle internationale. Les événements se produisant dans un pays ne peuvent et ne doivent pas être traités isolément par rapport aux autres pays ou continents. Malgré les progrès accomplis dans la compréhension de la relation entre les effets des changements climatiques et le patrimoine culturel, des obstacles aussi bien publics que privés, empêchent d'élargir le débat et d'apporter une réponse mondiale à cette question en ce qui concerne le patrimoine culturel.

Les relations culturelles internationales devraient aussi mettre l'accent sur l'accord de Paris, le nouveau programme pour les villes, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, ainsi que sur d'autres cadres internationaux pertinents, tandis que les secteurs européens du patrimoine culturel, de la diversité culturelle, de la culture et de la création devraient systématiquement adopter des stratégies extérieures d'action climatique actuellement déployées.

Certaines organisations des secteurs de la culture et du patrimoine culturel ont su apporter des réponses à des problèmes mondiaux pressants en matière d'environnement. Les artistes sont toujours plus nombreux à prendre également en compte des questions liées aux changements climatiques dans le cadre de leur pratique artistique. La plupart de ces initiatives utilisent les arts et la culture principalement pour sensibiliser aux effets des changements climatiques et alignent leurs pratiques sur des principes visant à minimiser ou à neutraliser leur propre impact sur l'environnement. Toutefois, il y a lieu de s'attaquer aux changements climatiques à différents niveaux – depuis chaque bien culturel jusqu'à chaque paysage du patrimoine culturel, depuis les villes et les régions jusqu'aux pays, depuis les autorités jusqu'aux organisations non gouvernementales et au secteur privé, depuis les particuliers jusqu'aux réseaux, par des échanges continus avec des pairs – sur le plan international et intergénérationnel.

Bien que nous ayons la confirmation que les changements climatiques constituent l'une des menaces les plus graves et les plus imminentes pour les populations et leur patrimoine culturel dans le monde entier, aucune réponse harmonisée au plan mondial et politique n'y a encore été apportée. Un monde qui se complexifie exige une réponse toujours plus complexe à tous les niveaux.

Pour en savoir plus :

- Commission européenne, la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, « Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil – Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales », JOIN(2016) 29, 8 juin 2016.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016JC0029&from=FR>.

4 Observations finales

« Toutes les actions et politiques de l'UE devront contribuer à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe »¹⁷⁹. « Une coordination intense » sera nécessaire « en vue d'exploiter les synergies disponibles dans l'ensemble des domaines d'action »¹⁸⁰. Si ces mots tirés du pacte vert pour l'Europe sont justes, ils doivent assurément s'appliquer au patrimoine culturel.

Le patrimoine culturel offre un potentiel immense et pratiquement inexploité pour soutenir une transition juste vers l'avenir sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques que dessine le pacte vert pour l'Europe. Compte tenu de la nature et de l'ampleur des défis, la façon dont les acteurs du patrimoine conçoivent le patrimoine et la manière dont il est géré doivent tenir compte des impératifs de l'urgence climatique. De nouvelles approches pluridisciplinaires seront nécessaires si l'on veut exploiter tout le potentiel du patrimoine. Tout comme les secteurs de la culture et du patrimoine doivent intensifier leur action en faveur du climat, les responsables de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe doivent renforcer leur engagement à l'égard des dimensions culturelles de l'action climatique si l'on veut atteindre les objectifs dudit pacte.

Le présent Livre vert vise à servir de référence aux communautés culturelles et patrimoniales pour mesurer leurs travaux en vue de faire progresser la réalisation du pacte vert pour l'Europe, et constitue en outre un outil au service des décideurs politiques en matière de climat pour renforcer leur engagement dans le domaine de la culture. L'ambition est de contribuer à créer des ponts et à engager une coopération entre le patrimoine, la culture, la durabilité, la climatologie et l'action climatique, afin d'inspirer et de stimuler de nouvelles approches qui permettront à l'Europe de mener à bien sa transition verte – en fédérant tous les efforts.

179 Le pacte vert pour l'Europe, supra, note n° 1, p. 3.

180 Id.

POUR EN SAVOIR PLUS

Introduction – S'unir pour transformer un défi urgent en une chance unique à saisir

- Commission européenne (2019). « Le Pacte vert pour l'Europe ». https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF
- Groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine (2019). *L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat*. Paris : ICOMOS. https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2452/1/ICOMOS_CCHWG_FutureofourPast_fina_FR.pdf
- GIEC (2018). Résumé à l'intention des décideurs. Dans : *Réchauffement planétaire de 1,5 °C – Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, et T. Waterfield]. Genève : Organisation météorologique mondiale. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf
- Alliance européenne pour le patrimoine (2020). « Notre patrimoine culturel : un catalyseur puissant pour l'avenir de l'Europe » https://www.europanostra.org/wp-content/uploads/2020/05/202005_FR_-EUROPE-DAY-MANIFESTO.pdf
- Conseil de l'Union européenne (2018). « Conclusions du Conseil sur le plan de travail 2019-2022 en faveur de la culture ». <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13948-2018-INIT/fr/pdf>
- Commission européenne (2019). *Cadre européen d'action en faveur du patrimoine culturel*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e38e8bb3-867b-11e9-9f05-01aa75ed71a1/language-en>
- Europa Nostra (2018). « L'appel de Berlin : le patrimoine culturel – Un atout pour l'avenir de l'Europe ». <https://www.europanostra.org/wp-content/uploads/2018/08/Berlin-Call-Action-Fre.pdf>
- Action Culture Europe (2018). « En avant le patrimoine ! Pour une empreinte durable de l'Année européenne du patrimoine culturel – Principes et actions de Culture Action Europe » <https://cultureactioneurope.org/files/2018/07/En-avant-le-Patrimoine.pdf>
- Nations Unies, Assemblée générale (2015). « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=
- Consortium CHCfE (2015). *Le patrimoine culturel compte pour l'Europe*. Cracovie : International Cultural Centre [Centre culturel international]. http://blogs.encatc.org/culturalheritagecountsforeurope/wp-content/uploads/2019/10/CHCfE_Report_EXS_FR.pdf

Fournir une énergie propre, abordable et sûre

UNESCO (2013). « Good Practices: success stories on sustainable and renewable energies in UNESCO Sites ».

https://www.globalelectricity.org/content/uploads/UNESCO-Good-practices_success-stories-on-sustainable-and-renewable-energies.pdf

- Historic England (2021). « Commercial Renewable Energy Development and the Historic Environment ». <https://historicengland.org.uk/images-books/publications/commercial-renewable-energy-development-historic-environment-advice-note-15/>
- National Trust. « Renewable energy at our places » (consulté le 10 mars 2020). <https://www.nationaltrust.org.uk/energy>
- Union internationale pour la conservation de la nature. « IUCN Resources on Renewable Energy » (consulté le 10 mars 2020). <https://www.iucn.org/theme/business-and-biodiversity/resources/business-sectors/renewable-energy>
- Scottish Natural Heritage (2017). « Siting and Designing, Wind Farms in the Landscape, Guidance ». <https://tethys.pnnl.gov/sites/default/files/publications/SNH-2017-Siting-Designing-Wind.pdf>
- Togola, Ibrahim et Kruse, Jane (1998). « *Hydropower Plant: Micro and Small* » (Nordic Folkcenter for Renewable Energy). <https://www.folkcenter.eu/PDF/Hydropower/136.Hydropower-plant-Micro-and-small.pdf>

Mobiliser l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre

(pour des ressources supplémentaires sur la réutilisation des bâtiments, voir la section « Construire et rénover tout en économisant l'énergie et les ressources »)

- Programme des Nations unies pour l'environnement (2020). Chapitre 6, Bridging the gap – the role of equitable low-carbon lifestyles. Dans : *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* [Capstick, S., Khosla, R., Wang, S.]. <https://www.unep.org/emissions-gap-report-2020>
- Projet CLIC Horizon 2020 (2017-2021). « Circular models Leveraging Investments in Cultural heritage adaptive reuse ». <https://www.clicproject.eu/>
- Fusco Girard, L. (2020). « From pandemic to a new economy: towards a circular economy and circular city ». Projet CLIC Horizon 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.clicproject.eu/editorial-from-pandemic-to-a-new-economy-towards-a-circular-economy-and-circular-city-article-by-luigi-fusco-girard/>
- Fusco Girard, L. (2019). « Implementing the circular economy: the role of cultural heritage as the entry point. Which evaluation approaches? » *BDC Bollettino del Centro Calza Bini*, 19, 2/2019, p. 245 à 278. <http://www.serena.unina.it/index.php/bdc/article/view/7269>
- Fusco Girard, L. et Vecco, M. (2019). « Genius Loci: the evaluation of places between instrumental and intrinsic values ». *BDC. Bollettino Del Centro Calza Bini*, 19, 2/2019, p. 473 à 495.
- Gravagnuolo, A., Fusco Girard, L., Saleh R., et Ost, C. (2017). « Evaluation criteria for a circular adaptive reuse of cultural heritage ». *BDC Bollettino del Centro Calza Bini*, 17, 2/2017, p. 185 à 216. <http://www.serena.unina.it/index.php/bdc/article/view/6040>
- Foster, G. (2020). « Circular economy strategies for adaptive reuse of cultural heritage buildings to reduce environmental impacts ». *Resources, Conservation and Recycling*. Elsevier, 152, p. 104507. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0921344919304136>
- Pender, R et Lemieux, D.J. (2020). « The Road Not Taken: Building Physics, and Returning to First Principles in Sustainable Design ». *Atmosphere*, 11 (620), p. 1 à 20. <https://www.mdpi.com/2073-4433/11/6/620>
- Fusco Girard, L. (2018). « Cultural heritage in Europe: linking past and future ». Discours devant le Parlement européen. <https://www.clicproject.eu/linking-past-and-future-discourse-of-prof-luigi-fusco-girard/>

- Fusco Girard, L. et Gravagnuolo, A. (2017). « Circular economy and cultural heritage/landscape regeneration. Circular business, financing and governance models for a competitive Europe ». *BDC. Bollettino Del Centro Calza Bini*, 1, 1/2017, p. 35 à 52.
<http://www.serena.unina.it/index.php/bdc/article/view/5472>
- Europeana (2020). « Europeana Strategy 2020-2025 Summary, Empowering Digital Change ». <https://pro.europeana.eu/page/strategy-2020-2025-summary>
- « Declaration of cooperation on advancing digitisation of cultural heritage » (2019). <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/eu-member-states-sign-cooperate-digitising-cultural-heritage>
- ICOMOS (novembre 2020). *European Quality Principles for EU-funded Interventions with potential impact upon Cultural Heritage - Revised edition* (Paris: ICOMOS International). <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2436/>

Construire et rénover tout en économisant l'énergie et les ressources

- Alessia Buda, Ernst Jan de Place Hansen e.a. (2021). « Conservation-Compatible Retrofit Solutions in Historic Buildings: An Integrated Approach ». *Sustainability* 13(5), 2927.
<https://doi.org/10.3390/su13052927>
- (Version de juin 2020). « Draft Proposal for a European Partnerships under Horizon Europe Built4People | People-centric sustainable built environment ». https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/research_and_innovation/funding/documents/ec_rtd_he-partnerships-built4people.pdf
- ICLEI et Eurocities e.a. (2019). « White paper and recommendations to the EU Urban Agenda Partnership on culture and cultural heritage ». <https://rockproject.eu/documents-list#386>
- National Trust for Historic Preservation (2011). « The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse ». <https://forum.savingplaces.org/viewdocument/the-greenest-building-quantifying>
- Historic England (2020). « There's No Place Like Old Homes: Re-Use and Recycle to Reduce Carbon », Heritage Counts, 2019.
<https://historicengland.org.uk/content/heritage-counts/pub/2019/hc2019-re-use-recycle-to-reduce-carbon/>
- Partnership on Circular Economy and Sustainable Land Use (2020). « Sustainable and Circular re-use of spaces and buildings – Handbook ». <https://ec.europa.eu/futurium/en/circular-economy/handbook-sustainable-and-circular-re-use-spaces-and-buildings>
- (2018). « Déclaration de Leeuwarden – Réaffectation du patrimoine bâti : préserver et renforcer les valeurs de notre patrimoine pour les générations futures ». https://www.ace-cae.eu/uploads/tx_jidocumentsview/LEEWARDEN_STATEMENT_FINAL_FR-NEW.pdf

Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente

- Antonson, H., Gustafsson, M., et Angelstam, P. (2010). « Cultural Heritage Connectivity in the Landscape. A Tool for EIA in Infrastructure Planning. » *Transportation Research Part D Transport and Environment* 15(8):463-472.
<https://doi.org/10.1016/j.trd.2010.05.003>
- HERA. « Public transport as public space in European cities: Narrating, experiencing, contesting » (consulté le 10 mars 2021). <https://heranet.info/projects/public-spaces-culture-and-integration-in-europe/public-transport-as-public-space-in-european-cities-narrating-experiencing-contesting/>
- Coulls, Anthony (1999). *Railways as World Heritage Sites*. Paris – ICOMOS.
<https://www.icomos.org/studies/railways.pdf>

- Nordisk Arkitekturforskning, The Nordic Association of Architectural Research (2017). « Urban Mobility – Architectures, Geographies and Social Space » [édité par Anne Elisabeth Toft et Magnus Rönn]. <https://arkitekturforskning.net/files/journals/1/issues/105/105-6-PB.pdf>
- Communauté de pratiques sur les mobilités de CGLU, 2019. « Manifeste – Le futur de la mobilité ». <https://www.uclg.org/sites/default/files/fr-manifeste-futur-mobilite.pdf>
- Union Internationale des Transports Publics (UITP) (2018). « Design Charter for innovative electric buses ». <https://www.uitp.org/publications/design-charter-for-innovative-electric-buses/>
- Mobilités créatives (2017). « Forum 2017 ». <http://creative-mobilities.org/le-forum-2017/>
- Markham, A., Osipova, E., Lafrenz, Samuels, K. et Caldas, A. (2016). « *World Heritage and Tourism in a Changing Climate* ». Nairobi: Programme des Nations Unies pour l'environnement et Paris : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. <https://www.ucsusa.org/sites/default/files/attach/2016/05/world-heritage-and-tourism-in-a-changing-climate.pdf>
- Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (2019). « Sustainable cultural tourism Study ». Rapport du Groupe de travail d'experts sur la méthode ouverte de coordination (MOC) des États membres. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/164ea9c5-2255-11ea-af81-01aa75ed71a1/>
- NECSTouR (2018). « Barcelona Declaration – Better Places to Live, Better Places to Visit ». <https://necstour.eu/better-places-to-live-better-places-to-visit>

« De la ferme à la table » : concevoir un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement

- IPES-Food (2019). « Towards a Common Food Policy for the European Union, The Policy Reform and Realignment that is Required to Build Sustainable Food Systems in Europe ». http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/CFP_FullReport.pdf
- GIEC (2019). Résumé à l'intention des décideurs. Dans « *Changement climatique et terres émergées – Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres* » [Shukla, J., Skea, E., Calvo Buendia, Masson-Delmotte, V., Pörtner, H.-O., Roberts, D. C., Zhai, P., Slade, R., Connors, S., van Diemen, R., Ferrat, M., Haug, E.]. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCCL_SPM_fr.pdf
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2018). « Les 10 éléments de l'agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables ». <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/19037FR>
- Europa Nostra and Slow Food (2020). « Food is Culture Policy Brief on food and cultural heritage ». https://multimediar.k.slowfood.com/wp-content/uploads/2020/10/1_Policy_Brief.pdf
- Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S. e.a. (2019). « Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems ». *The Lancet Commissions*, 393:10170, P447-492. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4)
- Vermeulen, S., Campbell, B., et Ingram, J. (2012). « Climate Change and Food Systems ». *Annual Review of Environment and Resources* 2012 37:1, 195-222. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-020411-130608>

- Trichopoulou, A. (2012). « Diversity v. Globalisation: Traditional foods at the epicenter ». *Public Health Nutrition* 2012 Jun 15 (6):951-954.
https://www.researchgate.net/publication/235650762_Diversity_v_globalization_Traditional_foods_at_the_epicentre

L'UE, chef de file mondial (à l'écoute du monde)

- Groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine (2019). « NGO Input Survey 2019 – SDG13 [Report on the Cultural Heritage Dimensions of Implementing SDG13] ». <https://public.3.basecamp.com/p/z9CYZC4Wn4bJsUDewZxgighF>
- Carta, C. (2020). Introduction : Cultural Diplomacy in Europe: Between the Domestic and International. Dans : Carta C., Higgott R. (éd.) « *Cultural Diplomacy in Europe. The European Union in International Affairs* ». Palgrave Macmillan, Cham.
https://doi.org/10.1007/978-3-030-21544-6_1
- Carta, C. et Higgott, R., (éd.) (2020). « *Cultural Diplomacy in Europe: Between the Domestic and the International* ». Cham: Springer International Publishing.
<http://link.springer.com/10.1007/978-3-030-21544-6>
- Conseil de l'Union européenne (2019). « Projet de conclusions du Conseil sur une approche stratégique et un cadre d'action de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales ». <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7749-2019-INIT/fr/pdf>
- Commission européenne (2016). « Une nouvelle stratégie pour placer la culture au cœur des relations internationales de l'UE ». https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_16_2074
- Commission européenne (2016). « Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales ». https://ec.europa.eu/culture/policies/strategic-framework/strategy-international-cultural-relations_en
- Commission européenne (2018). « Document de travail des services de la Commission, Un nouvel agenda européen de la culture ». <https://ec.europa.eu/culture/document/new-european-agenda-culture-swd2018-267-final>
- Commission européenne (2017). « Le nouveau consensus européen pour le développement – L'UE et les États membres signent une stratégie commune pour éradiquer la pauvreté ». https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_17_1503
- Stratégie globale de l'Union européenne (2016). « Vision partagée, action commune : une Europe plus forte. Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne ». http://eeas.europa.eu/archives/docs/top_stories/pdf/eugs_review_web.pdf
- Institute for European Studies (2019). « Final Report, European Leadership in Culture, Science and Innovation Diplomacy (EL-CSID) ». https://5ec1837c-88ac-4ca1-b478-8bfae7f7f027.filesusr.com/ugd/7dd3ca_8ef8b2ebfe25424c94137ba65725f21f.pdf
- Stanojev, J. et Gustafsson, C. (2018). « Recommendations: European Year of Cultural Heritage 2018: International Perspectives, Cultural Diplomacy Platform ». <https://www.cultureinexternalrelations.eu/cier-data/uploads/2018/09/EYCH-2018-International-Perspectives.pdf>
- Von Schorlemer, S., & Maus, S. (éd.) (2014). « *Climate Change as a Threat to Peace: Impacts on Cultural Heritage and Cultural Diversity* ». Frankfurt am Main: Peter Lang AG.
<http://www.jstor.org/stable/j.ctv2t4cvp>



Livre vert sur le patrimoine culturel européen

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

MARS 2021

ICOMOS
international council on monuments and sites



 **Banque
européenne
d'investissement** • Institut

S'unir pour transformer un défi urgent en une chance unique à saisir

Les changements climatiques sont l'une des plus graves menaces qui pèsent sur les populations et leur milieu de vie, y compris sur le patrimoine culturel, dans le monde. Le pacte vert pour l'Europe est la réponse de l'Union européenne à ce défi. Les activités humaines ont déjà provoqué un réchauffement de la planète d'environ 1 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Les climatologues ont établi que toute augmentation supplémentaire de la température aura des conséquences. Une élévation de la température planétaire de 1,5 °C ébranlera gravement les systèmes naturel et humain de la planète, mais l'impact d'un réchauffement de 2 °C sera bien pire. Il est donc crucial de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Le pacte vert pour l'Europe contribue à mettre cette ambition à notre portée. C'est pourquoi le succès du pacte vert pour l'Europe est un impératif pour le patrimoine culturel européen.

Les spécialistes du climat nous enseignent que limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C exigerait non seulement des modifications, mais aussi des transitions « *rapides et de grande envergure* » du système, à une échelle presque sans précédent. Pour y parvenir, il faudra les efforts concertés de toute l'Europe, ce qui signifie que le projet doit gagner les cœurs et les esprits des Européens. Mobiliser le potentiel du patrimoine culturel, de l'artisanat et des secteurs de la création peut soutenir des résultats justes et contribuer à la fois à assurer une transition verte et à renforcer l'inclusion sociale, comme le met en lumière l'ambition du nouveau Bauhaus européen. C'est pourquoi le succès du pacte vert pour l'Europe est un impératif pour le patrimoine culturel européen. C'est pourquoi le patrimoine culturel est essentiel au succès du pacte vert pour l'Europe.

Renforcer la place de la culture et du patrimoine culturel dans le pacte vert pour l'Europe est également conforme aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui reconnaissent que le patrimoine naturel et culturel peut contribuer à la résilience, à l'adaptation et au développement durable et jouer un rôle catalyseur essentiel à cette fin.

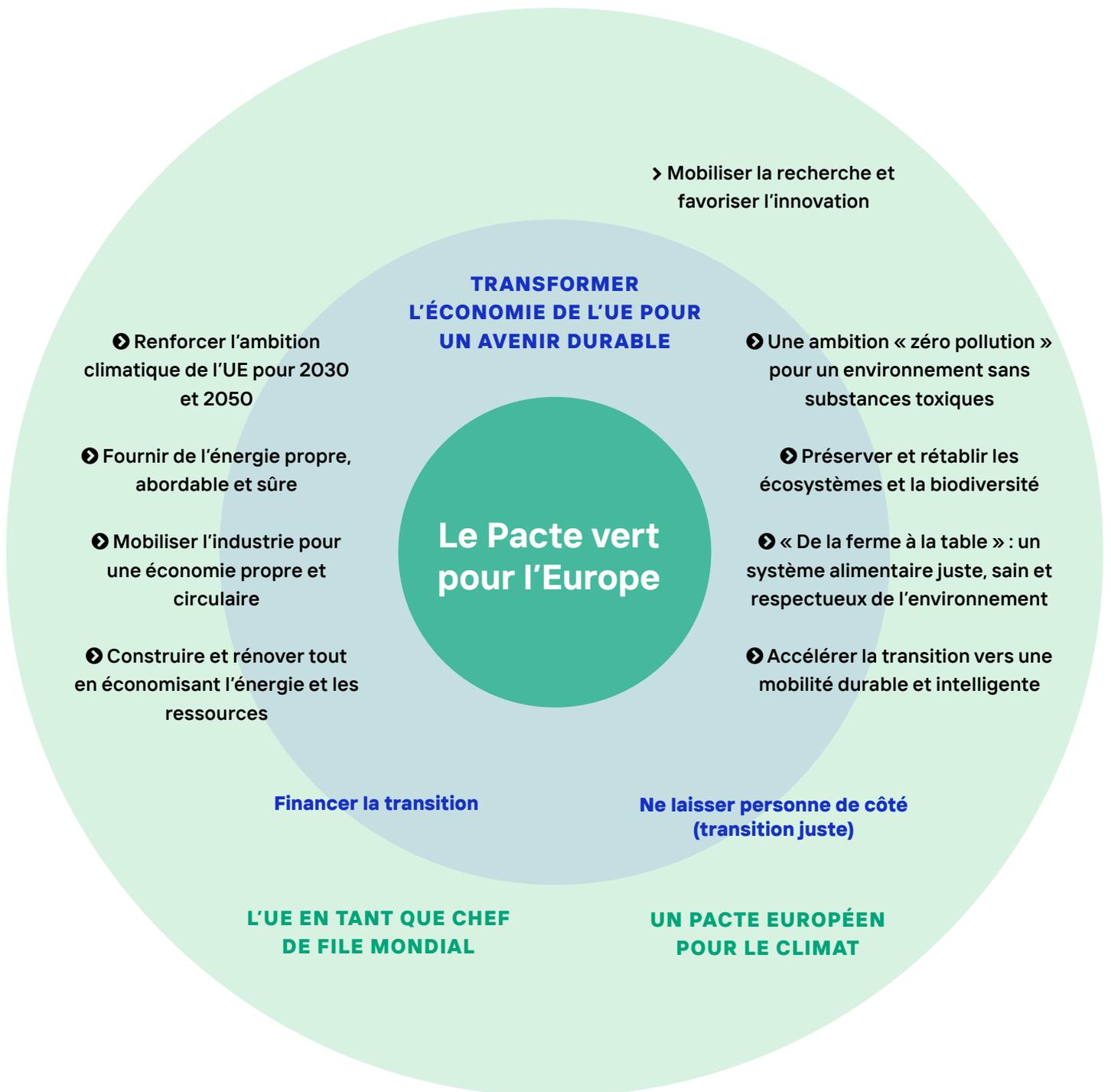


Figure 1 – Le pacte vert pour l'Europe. Source : Commission européenne

Transformer l'économie de l'UE pour un avenir durable

Concevoir un ensemble de politiques porteuses de grands changements

Le pacte vert pour l'Europe a vocation à engager un ensemble de politiques qui transformeront l'économie, l'industrie, la production et la consommation, les grandes infrastructures, les transports, l'alimentation, la construction, la fiscalité et les prestations sociales en Europe. Il annonce une nouvelle stratégie de croissance pour l'Europe, qui embrasse simultanément la durabilité environnementale, économique et sociale.

Les ministères de la culture et du patrimoine et les autorités de gestion, ainsi que les défenseurs et gestionnaires du patrimoine, peuvent pour leur part soutenir les changements culturels nécessaires de diverses façons. En matière de politique climatique et patrimoniale, il est habituel de travailler sur des échelles de temps multidécennales, voire plus longues. La conservation du patrimoine promeut une culture de réutilisation et de gestion qui va à l'encontre de la culture des produits jetables à usage unique propre à la société de consommation. Les collections des bibliothèques européennes et les savoirs intégrés dans le patrimoine européen témoignent des adaptations au changement mises en œuvre par le passé et peuvent illustrer les causes des changements climatiques ou les réponses qui y sont apportées.

La reconnaissance de la valeur de la diversité culturelle et l'amélioration de la protection des défenseurs des droits culturels appuient également l'action pour le climat. La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro) devrait servir à ancrer la transition verte dans les valeurs européennes de diversité culturelle, de droits humains et de démocratie participative.

Comme le souligne le pacte vert pour l'Europe : « Toutes les actions et politiques de l'UE devront contribuer à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe ». **Le patrimoine culturel en fait partie.**



Figure 2 – Placer le patrimoine européen partagé au cœur du pacte vert pour l'Europe

Renforcer l'ambition climatique de l'UE pour 2030 et 2050

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a constaté que pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, les émissions nettes mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine anthropique devraient être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et tomber à zéro aux alentours de 2050. La loi sur le climat proposée par la Commission européenne prévoit notamment un relèvement de l'objectif de réduction des émissions de GES de l'UE pour 2030 à 55 % par rapport aux niveaux de 1990, tandis que le Parlement européen est favorable à un objectif de réduction porté à 60 %. Ces gradations sont importantes. Le GIEC prévient que plus la planète se réchauffe, plus l'adaptation devient difficile, ce qui signifie que la capacité d'un territoire à s'adapter avec succès peut dépendre de mesures de réduction des émissions de GES prises à l'échelle mondiale. Il ressort en tout cas clairement que la capacité de l'UE à atteindre la neutralité carbone, la date à laquelle elle l'atteindra et la manière dont elle l'atteindra auront de profondes conséquences pour la protection des populations et de l'environnement dans lequel elles vivent et travaillent, en particulier pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel.

Recommandation à l'intention des décideurs politiques et des acteurs du patrimoine culturel

- Améliorer et développer la modélisation des écarts entre les incidences prévues du réchauffement planétaire de 1,5 °C et de 2 °C sur les ressources culturelles et utiliser les résultats pour souligner l'urgence et orienter le processus décisionnel en matière de transition verte.

Fournir une énergie propre, abordable et sûre

La production et la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs économiques représentent plus de 75 % des émissions de GES de l'UE. La décarbonation du système énergétique est par conséquent essentielle pour atteindre à l'horizon 2050 l'objectif de neutralité climatique fixé dans le pacte vert pour l'Europe. La nouvelle **stratégie de l'UE pour l'intégration du système énergétique**, publiée en juillet 2020, trace la voie à suivre pour atteindre cet objectif. Dans la mise en œuvre de la stratégie, il convient de prêter une attention particulière aux dimensions culturelles de l'alimentation en énergie d'une économie neutre pour le climat.

La « primauté de l'efficacité énergétique » est au cœur de la nouvelle stratégie de l'UE. L'efficacité énergétique réduit les coûts financiers et matériels associés à la production, à l'infrastructure et à l'utilisation de l'énergie, y compris les retombées sur la biodiversité et le patrimoine culturel. En conséquence, la primauté de l'efficacité énergétique est un engagement de l'UE que le secteur du patrimoine culturel doit aider à tenir. Étant donné que la culture participe des modes de consommation dominants, les stratégies fondées sur la culture et la recherche en sciences sociales peuvent apporter une contribution essentielle à la réduction de la consommation d'énergie par leurs enseignements et leurs solutions.

Le patrimoine culturel peut également contribuer à l'élaboration des stratégies de l'offre. Encourager le captage et la réutilisation de la chaleur excédentaire provenant des entreprises artisanales et des zones historiques peut permettre une production répartie de chaleur et d'électricité. Les autorités compétentes pour le patrimoine peuvent contribuer à accélérer l'électrification directe et à accroître l'utilisation de pompes à chaleur et l'implantation soignée de microgénérateurs sur les bâtiments historiques, tout en préservant les valeurs patrimoniales et appuyant la lutte contre la précarité énergétique des ménages occupant des logements anciens. Le patrimoine a



également un rôle à jouer à l'appui des sources d'énergie renouvelables traditionnelles et à l'échelle communautaire, comme la géothermie et l'hydroélectricité.

La transition vers la neutralité climatique passe par des infrastructures intelligentes de production et de transport. La nécessaire augmentation de la capacité de production d'origine renouvelable peut et doit être réalisée tout en protégeant et en améliorant la biodiversité, les paysages et le patrimoine. L'expansion de l'infrastructure énergétique doit impérativement aller de pair avec une augmentation de la capacité de participation dynamique et opportune des autorités compétentes pour le patrimoine. Au niveau de l'UE, il est urgent de se doter d'une plateforme appropriée pour promouvoir un dialogue constructif entre les organismes de protection de l'environnement et de conservation du patrimoine et le secteur des énergies renouvelables, ainsi que des études plus poussées et coordonnées sur les moyens de mesurer et d'atténuer les incidences des infrastructures d'énergie renouvelable sur les communautés et les paysages. Un dialogue constant et une collaboration à long terme peuvent permettre d'améliorer l'implantation des infrastructures énergétiques de manière à réduire au minimum les incidences négatives sur l'environnement et le patrimoine.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- **Créer une nouvelle plateforme au niveau de l'UE afin de stimuler un dialogue constructif entre les parties prenantes de la protection de l'environnement et de la conservation du patrimoine et le secteur des énergies renouvelables, ainsi que des études plus poussées et coordonnées sur les moyens de mesurer et d'atténuer les incidences des infrastructures d'énergie renouvelable sur les communautés et les paysages.**
- **Accroître les moyens financiers des autorités et des organismes compétents pour le patrimoine et leur capacité à participer de manière dynamique et opportune, dès le début, au processus décisionnel concernant la conception et l'implantation de l'infrastructure énergétique, et à examiner les demandes connexes.**
- **Tenir compte des dimensions culturelles d'un approvisionnement en énergie propre, abordable et sûre pour l'Europe dans les nouveaux plans nationaux en matière d'énergie et de climat qui seront élaborés par les États membres en 2023 et 2024.**

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- **Œuvrer pour une meilleure compréhension des dimensions culturelles de l'efficacité énergétique et soutenir la mise en œuvre du principe de primauté de l'efficacité énergétique, afin de réduire le besoin de nouvelles capacités de production et d'infrastructures énergétiques.**
- **Se servir du patrimoine culturel comme d'un moteur pour faire participer pleinement les citoyens en acteurs convaincus de cette transition face au défi de la décarbonation.**
- **Appuyer les sources d'énergie renouvelables traditionnelles et à l'échelle communautaire (par exemple, la géothermie et l'hydroélectricité) en donnant la priorité au repérage, à la documentation, à la conservation et à la diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels locaux en matière de production d'énergie.**

Mobiliser l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre



Le pacte vert pour l'Europe repose sur l'idée que le développement de l'économie circulaire peut contribuer de manière décisive à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Pour parvenir à cet objectif, la Commission européenne a publié en novembre 2020 son nouveau **plan d'action pour une économie circulaire**. Le plan vise à accélérer la transition d'un modèle consistant à extraire, à fabriquer, puis à jeter à un modèle de croissance régénérative. En est absente toutefois une réflexion sur la culture. Or, les humains agissent non seulement dans des cadres économiques mais aussi dans des cadres sociaux. Il faut donc tenir compte de ces aspects sociaux et culturels pour mener à bien le plan d'action.

La culture oriente les stratégies d'approvisionnement employées pour satisfaire les besoins humains et c'est à travers ce prisme qu'est perçu le succès de ces efforts. En outre, la culture et le patrimoine influent sur certaines des dimensions non matérielles du bien-être humain, comme la créativité et la participation sociale. Les approches intégrées nature-culture mettent donc en évidence les liens entre les fonctions écologiques et sociales des paysages.

Les secteurs européens de l'artisanat et de la création fournissent une offre de produits et services sur mesure de haute qualité et devraient figurer en bonne place dans l'**initiative relative aux produits durables du plan d'action**. L'accent mis sur l'« énergie grise » et les approches de l'analyse du cycle de vie faisant valoir la durabilité environnementale, sociale et culturelle donneraient une image plus complète de la circularité tout en tenant compte des coûts sociaux du carbone. Les stratégies de l'économie circulaire pour l'environnement bâti doivent promouvoir l'utilisation et la réutilisation adaptative des bâtiments existants tout en reconnaissant les avantages connexes liés à la préservation des valeurs patrimoniales.

Les lieux d'art et de culture, les musées, les bibliothèques et les sites du patrimoine sont des institutions et des organismes à grande visibilité dont les produits et services touchent des millions de personnes. Pour exploiter ce potentiel, il convient donc d'étendre le **cadre de l'UE en matière d'écoconception** aux secteurs de la culture et du patrimoine.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Inclure les secteurs, produits et services européens de l'artisanat et de la création dans le nouveau cadre en matière d'écoconception qui relève de l'initiative relative aux produits durables du plan d'action pour une économie circulaire.
- Mesurer et valoriser le carbone gris conservé et les émissions de GES évitées grâce à l'utilisation et à la réutilisation adaptative des bâtiments existants, tout en reconnaissant les avantages connexes liés à la préservation des valeurs patrimoniales dans l'environnement bâti.
- Lancer un nouvel écolabel européen pour le secteur de la culture et du patrimoine au titre du cadre en matière d'écoconception de l'UE afin de tirer parti des possibilités offertes par les sites et lieux d'art, de la culture et du patrimoine, dont les produits et services touchent des millions de personnes.
- Inclure dans les politiques européennes des approches intégrées nature-culture qui mettent en évidence les liens entre les fonctions écologiques et sociales des paysages de manière à promouvoir des modes de vie en harmonie avec la nature et à dissocier la production de déchets de la croissance économique.





À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Promouvoir une éthique de gestion et de réutilisation qui s'inscrit dans la transition verte et mettre l'accent sur des valeurs et pratiques culturelles européennes qui satisfont les besoins humains tout en étant dissociées de la consommation à forte intensité de GES dans la gestion patrimoniale, y compris la documentation et l'interprétation.
- Contribuer à la conception d'un nouvel écolabel européen pour le secteur de la culture et du patrimoine au titre du cadre en matière d'écoconception de l'UE, dont l'application s'étendrait aux institutions culturelles, aux destinations touristiques ainsi qu'aux festivals, aux foires, aux excursions et aux manifestations.
- Renforcer la capacité des professionnels du patrimoine en matière d'écoconception, notamment en actualisant les cursus universitaires.

Construire et rénover tout en économisant l'énergie et les ressources



Les bâtiments représentent environ 40 % de la consommation totale d'énergie dans l'UE. Pour que l'UE concrétise la baisse de 55 % des émissions nettes de GES comme il est proposé dans la loi européenne sur le climat, la part des émissions de GES attribuable aux bâtiments devrait être réduite de 60 % d'ici à 2030. Face à cet impératif, la Commission a présenté en octobre 2020 sa stratégie pour une vague de rénovations pour l'Europe. Si cette stratégie mentionne à juste titre la nécessité de préserver les valeurs patrimoniales, il serait également utile de disposer d'une représentation positive de la manière dont le patrimoine culturel de l'Europe peut soutenir et accélérer la réalisation de ses objectifs.

Le patrimoine culturel porte non seulement sur les structures mais aussi sur les mentalités et les comportements qui sous-tendent la façon dont les citoyens construisent et utilisent les bâtiments, afin de comprendre leur fonction sociale, leur durabilité et leur adaptabilité. Il incarne des technologies éprouvées, fruit d'innovations adaptées au lieu (datant souvent d'une époque où la construction n'était pas encore tributaire du pétrole) qui offrent aujourd'hui encore des solutions pour le climat. La clé du succès de la vague de rénovations réside dans la prise en compte de ces dimensions culturelles de l'environnement bâti. La rénovation des bâtiments est également fondamentale pour la reprise économique après la pandémie, ce qui est particulièrement vrai dans le contexte du patrimoine fortement créateur d'emplois tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Assistance technique, appui à la prochaine génération d'artisans qualifiés et renforcement des compétences et du savoir-faire en matière de conception et de construction traditionnelles seront également nécessaires. L'internalisation des avantages connexes de la conservation du patrimoine, comme le soutien à la cohésion sociale, au bien-être, à la créativité, au tourisme et au dialogue interculturel, contribuerait à la mise en place d'approches participatives et de proximité. Il est indispensable de s'attaquer à la précarité énergétique des populations européennes à faible revenu qui vivent dans des bâtiments historiques. Le nouveau Bauhaus européen peut aussi contribuer à promouvoir une conception durable en Europe. À cet égard, il doit toutefois tenir compte du caractère historique des villes, des villages et des zones rurales d'Europe, où les projets verts seront mis en œuvre à l'avenir. Collaborer à la campagne pour une Baukultur (culture du bâti) de qualité pour l'Europe profiterait également à l'initiative relative au nouveau Bauhaus européen.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ACTEURS DU PATRIMOINE

- Se servir des nouvelles orientations sur le principe de la primauté de l'efficacité énergétique pour aider les pouvoirs publics à prendre en compte la rénovation des infrastructures sociales publiques et privées, telles que les institutions culturelles et les écoles, afin de respecter les normes de performance énergétique, tout en préservant les valeurs culturelles.
- Intégrer dans la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments de nouvelles approches des normes de performance énergétique qui incluent l'environnement bâti historique et offrent de nouvelles possibilités de mise en conformité, à partir d'une planification et d'une évaluation de la performance intelligentes, fondées sur une approche visant « l'ensemble de la maison » et adaptées aux besoins et aux valeurs des bâtiments historiques et des systèmes de construction traditionnels.
- Accompagner toute extension de l'application des normes de performance des bâtiments aux édifices classés d'incitations publiques adaptées. Les guichets Investissement social et compétences et Infrastructures durables d'InvestEU devraient soutenir la conception de programmes financiers adaptés pour les propriétaires et les occupants de bâtiments historiques, tandis que la nouvelle initiative européenne pour la rénovation des bâtiments devrait appuyer le financement destiné aux propriétaires de bâtiments classés.
- Accroître les moyens financiers des agences pour le patrimoine afin de soutenir les efforts d'efficacité énergétique dans l'environnement bâti historique en Europe.
- Lier les métiers du patrimoine, les compétences et l'éducation aux exigences de la vague de rénovations, y compris par l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement et de la formation professionnels continus. Utiliser la stratégie en matière de compétences et le pacte pour les compétences pour unir les efforts des parties prenantes concernées des secteurs de la construction et du patrimoine en vue de contribuer à la réalisation de ces objectifs.
- Préconiser la réutilisation adaptative des bâtiments historiques à des fins de logement abordable dans le cadre de l'initiative en faveur du logement abordable portant sur une centaine de projets phares.
- Intégrer les secteurs du patrimoine et de la culture du bâti au forum élargi de haut niveau sur la construction.
- Intégrer dûment toute l'étendue de la culture – des arts au patrimoine – dans tous les éléments multidimensionnels du nouveau Bauhaus européen et inclure des représentants du patrimoine culturel dans la coconception et le copilotage de l'initiative.

Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente



Les transports représentent un quart des émissions de GES de l'UE et cette part ne cesse d'augmenter. Pour parvenir à la neutralité climatique, le pacte vert pour l'Europe préconise de réduire de 90 % les émissions du secteur des transports d'ici à 2050. Le document indique qu'un système de transport durable doit placer les usagers au centre des préoccupations. Pour cela, il faut aussi tenir compte des aspects culturels et créatifs de la mobilité. La prise en compte de ces dimensions culturelles touche également d'autres éléments de l'équation de la mobilité, notamment le tourisme, l'urbanisme, l'accès équitable de tous les citoyens à un éventail d'activités culturelles et le droit de circuler.

Avant la pandémie de COVID-19, le tourisme de masse était devenu un lourd fardeau pour un certain nombre de villes historiques ainsi que pour les sites culturels et naturels du patrimoine. Venise en est un exemple frappant, où la double menace du tourisme de masse fortement émetteur de GES et de l'élévation du niveau de la mer induite par les changements climatiques a atteint des niveaux alarmants. Le pacte vert pour l'Europe devrait adopter une nouvelle stratégie en faveur d'un tourisme plus durable et responsable qui conjugue des mesures de réduction des risques liés au tourisme de masse (y compris le secteur des croisières) et d'allègement de l'empreinte carbone qu'il génère. La transformation numérique du patrimoine artistique et culturel peut, entre autres, jouer un rôle important dans la réduction des émissions de GES, prenant en compte un accès à l'offre culturelle pour tous et aux droits des expressions culturelles.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Promouvoir la dimension culturelle des plateformes et des services de navette domicile-travail en établissant des partenariats avec le secteur de la culture afin d'améliorer l'expérience aussi bien numérique que physique des services publics de mobilité, grâce au partage d'informations et de contenus culturels et liés au patrimoine afin de stimuler l'utilisation des transports en commun.
- Réduire les embouteillages et la pollution, en particulier dans les zones urbaines, en intégrant dans les plans de mobilité urbaine durable des stratégies visant à préserver les caractéristiques de densité, de circulation à pied et de mixité des usages des quartiers historiques et à promouvoir ces modes d'implantation traditionnels dans l'aménagement du territoire et le développement périurbain.
- Collaborer avec les parties prenantes de la culture et du tourisme afin de mettre l'accent sur des approches du tourisme durable qui permettent aux destinations culturelles de générer des avantages économiques et sociaux positifs pour les communautés locales, tout en réduisant l'empreinte carbone du tourisme.





À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE

- Collaborer avec les organisateurs des transports pour inclure dans la conception de solutions de mobilité durable des moyens de mesure pour faciliter un accès équitable pour tous à une offre diversifiée d'activités culturelles, notamment à des festivals, à des foires, à des sites du patrimoine naturel et culturel et à des pratiques culturelles, tout en garantissant le droit de circuler pour tous les citoyens.
- Réduire les émissions de GES imputables au tourisme culturel et à ses composantes contributrices, notamment en promouvant des itinéraires à faibles émissions de carbone, des voyages lents (« slow travel »), un discours différent et d'autres stratégies.
- Investir dans les services et les infrastructures numériques ainsi que dans la formation et le renforcement des capacités en matière de compétences numériques dans le secteur du patrimoine culturel afin de promouvoir la numérisation du patrimoine artistique et culturel et ainsi réduire les émissions de GES.
- Utiliser les destinations du patrimoine culturel pour mettre en valeur les stratégies d'atténuation, sensibiliser les visiteurs aux changements climatiques et soutenir une évolution des comportements vers des pratiques plus écologiques.

« De la ferme à la table » : un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement



La stratégie « **De la ferme à la table** » du pacte vert pour l'Europe vise à faire de l'alimentation européenne la norme mondiale en matière de durabilité. Toutefois, la stratégie actuelle « De la ferme à la table » n'aborde pas explicitement le patrimoine agricole, gastronomique et alimentaire européen.

Les savoirs traditionnels et le savoir-faire artisanal de l'Europe dans le domaine agricole peuvent contribuer à garantir une production alimentaire durable, à décarboner la production alimentaire, à réduire le recours aux pesticides chimiques, à économiser l'eau et à promouvoir le bien-être animal. La combinaison de modèles d'économie circulaire avec les systèmes traditionnels de gestion des terres, de l'eau, de l'agriculture et des forêts favorise la pêche, l'agriculture et le développement rural durables. Les semences et races traditionnelles font partie du capital culturel de l'Europe et renforcent la biodiversité agricole.

Ces aspects ainsi que d'autres pratiques agricoles patrimoniales bénéfiques devraient donc être dûment intégrés dans les objectifs des programmes écologiques et dans les plans stratégiques nationaux (et régionaux) relevant de la politique agricole commune (PAC) pour l'après-2020. L'utilisation d'éléments agroécologiques pour guider les États membres dans la conception des interventions de la PAC contribuerait à la réalisation de ces objectifs.

Un deuxième pilier de la stratégie « De la ferme à la table » assure la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique. La prise en compte des coutumes et des préférences culturelles des diverses régions d'Europe ainsi que des avantages pour la santé des régimes alimentaires européens traditionnels contribuerait à la réalisation de ces objectifs tout en renforçant l'identité et la continuité culturelles des communautés locales.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Aider les agriculteurs, les pêcheurs et les aquaculteurs à transformer les méthodes de production par la réintroduction et l'application de connaissances traditionnelles et d'un savoir-faire artisanal.
- Soutenir l'agrobiodiversité des espèces, variétés et races traditionnelles afin de faciliter la commercialisation de variétés et races traditionnelles adaptées au terroir.
- Tirer pleinement parti des modèles de conservation et de gouvernance des paysages pour promouvoir des métabolismes territoriaux circulaires dans les paysages ruraux historiques grâce à des synergies entre les acteurs du territoire en faveur d'une gestion efficace de l'eau, de l'énergie, des déchets et des matériaux. Citons, à titre d'exemple, la valorisation énergétique des déchets, les engrais organiques et la récupération de chaleur à partir de processus de production.
- Soutenir les approches agroécologiques en intégrant les pratiques agricoles traditionnelles qui aident à lutter contre les changements climatiques et à préserver l'environnement dans les objectifs des programmes écologiques et dans les plans stratégiques nationaux (et régionaux) relevant de la PAC, dans le cadre de la nouvelle politique agricole de l'après-2020.
- Intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel et les avantages connexes en matière d'identité, de cohésion et de créativité dans le nouveau partenariat Horizon Europe pour des « systèmes alimentaires sûrs et durables pour les individus, la planète et le climat ».

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE

- Donner la priorité au repérage, à la documentation et à la préservation des enseignements tirés des technologies et techniques agricoles ancestrales qui favorisent la durabilité des systèmes alimentaires contemporains.
- Améliorer les stratégies de préservation et de régénération des territoires ruraux en combinant les modèles d'économie circulaire avec la conservation du patrimoine et l'utilisation durable des systèmes traditionnels de gestion des terres, de l'eau, de l'agriculture et des forêts.
- Élargir les programmes existants visant à repérer et à sauvegarder les systèmes du patrimoine agricole et les paysages, la biodiversité et les connaissances qui leur sont associées dans le cadre d'initiatives visant à préserver et à rétablir les ressources terrestres, marines et d'eau douce dont dépend le système alimentaire.
- Encourager la prise en compte des coutumes et des préférences culturelles des diverses régions d'Europe ainsi que des avantages pour la santé des régimes alimentaires européens traditionnels dans les initiatives visant à assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique et à promouvoir des régimes alimentaires sains et durables.

Intégrer la durabilité dans toutes les politiques de l'UE

Promouvoir la finance et l'investissement verts et assurer une transition juste

La Commission européenne a estimé à 260 milliards d'euros les investissements supplémentaires annuels nécessaires pour atteindre les objectifs actuels à l'horizon 2030. L'ampleur du défi en matière d'investissement requiert la mobilisation des secteurs tant public que privé. Des projets pilotes et des initiatives qui portent sur les dimensions culturelles de la transition écologique et s'appuient sur l'artisanat et d'autres capacités endogènes devraient être financés.

Des travaux sont en cours pour renforcer les fondements de l'investissement durable au moyen d'une **nouvelle taxinomie de l'UE** pour la classification des activités durables sous l'angle environnemental. Afin de promouvoir des résultats véritablement durables et d'encourager les avantages connexes, cette taxinomie devra tenir compte des dimensions sociale et culturelle de la durabilité.

La transition verte de l'Europe doit également être juste et inclusive. Elle doit placer les citoyens au cœur des préoccupations et prendre en considération les régions, les secteurs économiques et les travailleurs qui seront exposés à d'énormes difficultés. La pierre angulaire de ces efforts dans le cadre du pacte vert pour l'Europe est le **Fonds pour une transition juste**. Ancrer les initiatives pour une transition juste dans les domaines de la culture, du patrimoine, de la création, de l'artisanat et des savoirs locaux permettra une acceptation plus large du changement et des résultats plus durables et plus tangibles.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Mobiliser des fonds publics pour des stratégies vertes fondées sur la culture dans le cadre de projets pilotes et d'initiatives qui abordent les dimensions culturelles de la transition écologique et s'appuient sur l'artisanat et d'autres capacités endogènes des communautés locales et des régions.
- Dans l'exercice des tâches qui lui sont déléguées au titre du nouveau règlement établissant une taxinomie de l'UE, la Commission européenne devrait expliciter le rôle du patrimoine culturel à l'appui des activités durables sous l'angle environnemental, y compris les services écosystémiques culturels et l'économie circulaire, et la manière dont les activités économiques qui portent atteinte aux droits humains culturels peuvent nuire à ces objectifs.
- Inclure le capital créatif, la culture et le patrimoine dans l'administration du mécanisme pour une transition juste et dans les plans territoriaux pour une transition juste.



**À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL**

- Collaborer avec le secteur financier afin de prendre en compte les avantages de la conservation du patrimoine (y compris la réutilisation des bâtiments historiques) dans les labels des produits financiers durables, tels que les prêts hypothécaires verts, les prêts verts et les obligations vertes, ainsi que dans les analyses de l'ensemble du cycle de vie du carbone en rapport avec le financement de solutions circulaires.
- Appuyer la hiérarchisation et la documentation des effets des changements structurels à l'échelle des communautés, par exemple en prenant en compte des incidences comme la perte de moyens de subsistance traditionnels et d'autres éléments d'importance culturelle.
- Expliquer comment les objectifs et les méthodologies énoncés dans la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société de 2005 (convention de Faro) peuvent soutenir une transition écologique juste.
- Intégrer le patrimoine artisanal et les moyens de subsistance traditionnels dans la reconversion professionnelle et la diversification économique actuelles en vue de créer des emplois et d'améliorer la résilience économique, environnementale et sociale.

Verdir les budgets nationaux et envoyer les bons signaux de prix

Les budgets nationaux devraient jouer un rôle essentiel dans la transition. Un recours accru aux outils de budgétisation verte aidera à réorienter les investissements publics et la fiscalité vers les priorités vertes. Des réformes fiscales bien conçues pourront stimuler la croissance économique et la résilience aux chocs climatiques et contribuer à une transition juste. De telles mesures devraient soutenir les dimensions culturelles de la transition verte.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Inclure des considérations relatives au patrimoine dans les réformes fiscales nationales fondées sur le pacte vert, par exemple en élargissant les dispositifs d'incitation fiscale destinés aux propriétaires de bâtiments historiques.

Mobiliser la recherche et favoriser l'innovation

Les nouvelles technologies et l'innovation sont essentielles pour atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe. Pour autant, la recherche de solutions « novatrices » ne doit pas occulter l'énorme potentiel des savoirs et savoir-faire traditionnels, y compris les compétences artisanales, qui peuvent être un moteur des technologies actuelles de lutte contre les changements climatiques. Tant l'utilisation de ces types de savoirs dans les contextes contemporains que l'application de technologies de rupture aux contextes traditionnels devraient être poursuivies. La valorisation non seulement de la recherche de pointe mais aussi de la recherche orientée vers les applications, comme celle menée par les institutions artisanales, ainsi que la mobilisation du secteur de la création permettraient de démultiplier les initiatives et les idées à l'appui du pacte vert pour l'Europe.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Soutenir la recherche-développement et l'entrepreneuriat sur l'adaptabilité des savoirs artisanaux et patrimoniaux comme technologies actuelles de lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme Horizon Europe.
- Reconnaître les initiatives émanant des secteurs de l'artisanat, de la culture du bâti et du patrimoine culturel comme des innovations circulaires relevant du Fonds européen de développement régional, notamment dans le cadre de spécialisations intelligentes.
- Intégrer dûment le patrimoine culturel, les savoirs traditionnels et les stratégies artisanales dans les quatre « missions du pacte vert » afin d'apporter des changements à grande échelle dans des domaines tels que l'adaptation aux effets des changements climatiques, les océans, les villes et les sols.
- Accorder à l'entrepreneuriat dans le domaine du patrimoine culturel un rôle crucial au sein du « triangle de la connaissance » (les entreprises, l'éducation et la recherche) de la nouvelle communauté de la connaissance et de l'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) consacrée aux secteurs de la culture et de la création, tout en établissant des relations transversales entre les secteurs concernés et la communauté de la connaissance et de l'innovation pour le climat.

Activer l'éducation et la formation

Les cercles du patrimoine culturel, le secteur de la création et l'artisanat sont bien placés pour dialoguer avec les élèves, les étudiants, les enseignants, les parents et la communauté au sens large sur les changements qui s'imposent pour une transition réussie vers un avenir sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques. La culture nourrit à la fois un sentiment d'appartenance à une communauté locale et un sentiment de cohésion et de solidarité susceptibles de soutenir la capacité et la volonté d'une action ambitieuse en faveur du climat. Les institutions culturelles et patrimoniales peuvent servir de plateforme permettant une participation volontaire à la sensibilisation et à l'action collective en faveur du climat. Les efforts de conservation du patrimoine peuvent s'inscrire dans le cadre de la science citoyenne, de la recherche, des observations des communautés et d'autres initiatives visant à améliorer la connaissance des interactions entre les phénomènes climatiques et météorologiques et les ressources et pratiques culturelles locales. Chaque lieu a son histoire du climat. L'intégration d'informations sur les changements climatiques dans l'interprétation et l'animation des sites du patrimoine culturel peut aider le public à mieux comprendre les changements climatiques et mettre en avant l'importance d'une action urgente.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Améliorer la formation sur les dimensions culturelles des changements climatiques et de l'action climatique de ceux qui travaillent dans les domaines de l'environnement et du climat.
- Optimiser la participation du secteur de la création et du patrimoine culturel à une action climatique porteuse de changements par l'introduction de nouveaux programmes et de nouvelles dimensions pour l'éducation et la formation de ceux qui travaillent dans ces domaines et en lien avec ces derniers.
- Renforcer considérablement la communication des institutions culturelles, des directions et agences de la culture et du patrimoine, des chambres d'artisanat et autres organismes, sites et entités du patrimoine culturel sur les questions liées aux changements climatiques. Intégrer la sensibilisation à la fois à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à la réduction des émissions de GES dans les programmes, les visites, les expositions, les itinéraires culturels et d'autres projets.
- S'appuyer sur le pouvoir de signalement du patrimoine mondial en Europe, du label du patrimoine européen, du prix du patrimoine culturel de l'UE/concours Europa Nostra, du programme des sept sites les plus menacés et d'autres sites emblématiques du patrimoine, pour mieux faire comprendre au public la menace et le défi que représentent les changements climatiques, souligner le caractère urgent de l'action et renforcer la cohésion sociale et la résilience.

L'UE, chef de file mondial (à l'écoute du monde)

Les défis mondiaux liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement exigent une réponse au niveau mondial. Le pacte vert pour l'Europe engage l'UE à mobiliser toutes les voies de la « diplomatie du pacte vert » afin de promouvoir des politiques ambitieuses en matière d'environnement, de climat et d'énergie dans le monde entier. Le moment est venu d'élargir l'action de l'UE dans le cadre des relations extérieures pour intégrer des stratégies axées sur la culture et le patrimoine dans ces initiatives vitales, tant bilatérales que multilatérales. Dans le contexte multilatéral, les institutions et les États membres de l'UE devraient prôner une intégration adéquate des considérations relatives aux stratégies culturelles et patrimoniales dans des cadres plus larges, tels que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'accord de Paris, le programme des Nations unies à l'horizon 2030, le G20 et d'autres organisations internationales et européennes compétentes.

L'accord de Paris reconnaît expressément la contribution positive des savoirs traditionnels des communautés locales et des peuples autochtones en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques, tandis que l'objectif des Nations unies relatif à la lutte contre les changements climatiques, l'ODD 13, présente différents points d'entrée pour le patrimoine culturel. Le consensus européen pour le développement reconnaît déjà le rôle de la culture en tant que facteur important de développement. Il conviendrait d'en élargir la portée afin de reconnaître également le rôle du patrimoine culturel dans les trajectoires de développement résilientes face aux changements climatiques. Les défis en matière de climat et d'environnement constituent aussi un puissant multiplicateur de menaces. La culture et le patrimoine peuvent soutenir les travaux de l'UE sur les liens entre les changements climatiques, les conflits, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les déplacements et les migrations, et renforcer ainsi une transition juste à l'échelle mondiale.

La deuxième vague du nouveau Bauhaus européen en 2023 comprendra des « projets et un réseau Bauhaus en Europe et au-delà ». Il s'agit là d'une occasion de jeter des ponts entre l'Europe, son riche patrimoine culturel, sa culture dynamique, son secteur de la création, son secteur de l'artisanat et des PME, et le reste du monde dans ses expressions homologues, en vue de soutenir la concrétisation du pacte vert pour l'Europe.

Principales recommandations

À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Élargir l'action extérieure de l'UE pour intégrer des stratégies axées sur la culture et le patrimoine en vue de concrétiser l'accord de Paris, d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de mettre en œuvre les ODD à l'échelle locale, en s'appuyant sur la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, l'agenda européen pour la culture publié par la Commission européenne en 2018 et le programme de travail 2019-2022 du Conseil en faveur de la culture.
- Reconnaître pleinement le rôle du patrimoine culturel dans les trajectoires de développement résilientes face aux changements climatiques, rôle consacré dans le consensus européen pour le développement « l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ».





- Sensibiliser les points de contact culturels des délégations de l'UE à la dimension culturelle de l'action en faveur du climat et à la diffusion des meilleures pratiques relatives au patrimoine culturel et à la lutte contre les changements climatiques.

À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

- Accorder la priorité à l'intégration de la culture et du patrimoine dans les travaux de l'UE afin d'aborder les liens entre les changements climatiques, les conflits, l'insécurité alimentaire ainsi que les déplacements et migrations, et de soutenir des approches fondées sur les droits culturels et une transition juste à l'échelle mondiale.
- Associer la Commission européenne, le haut représentant et leurs services, notamment le service européen pour l'action extérieure, à l'élaboration d'une approche globale et progressive des relations culturelles internationales, y compris la diplomatie transversale du pacte vert pour l'Europe ainsi que des communications stratégiques plus larges concernant l'accord de Paris et le programme à l'horizon 2030.
- S'appuyer sur la deuxième vague du nouveau Bauhaus européen pour jeter des ponts entre l'Europe, son riche patrimoine culturel, sa culture dynamique, son secteur de la création, son robuste secteur de l'artisanat et des PME, et le reste du monde dans ses expressions homologues, en vue de mettre en œuvre les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

Observations finales

« Toutes les actions et politiques de l'UE devront contribuer à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe ». « Une coordination intense » sera nécessaire « pour exploiter les synergies disponibles dans l'ensemble des domaines d'action ». Si ces mots tirés du pacte vert pour l'Europe sont justes, ils doivent assurément s'appliquer au patrimoine culturel.

Le patrimoine culturel offre un potentiel immense et pratiquement inexploité pour soutenir une transition juste vers l'avenir sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques que dessine le pacte vert pour l'Europe. Le présent Livre vert vise à servir de référence aux communautés culturelles et patrimoniales pour mesurer leurs travaux en vue de faire progresser la réalisation du pacte vert pour l'Europe, et constitue en outre un outil au service des décideurs politiques en matière de climat pour renforcer leur engagement dans le domaine de la culture. L'ambition est de contribuer à créer des ponts et à engager une coopération entre le patrimoine, la culture, la durabilité, la climatologie et l'action climatique, afin d'inspirer et de stimuler de nouvelles approches qui permettront à l'Europe de mener à bien sa transition verte – en fédérant tous les efforts.



Livre vert
sur le patrimoine
culturel européen